

738^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 10 décembre 2012

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 8 NOVEMBRE 2013 (N° 8.146)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013 (p. 8180).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2012**

—
**Séance Publique
du lundi 10 décembre 2012**
—

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Conseiller National absente excusée : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Conseiller National.

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Olivier WENDEN, Chef de Cabinet du Président du Conseil National ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Eloïse CROZET, Rédacteur Principal, suppléante ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François ROBILLON.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs du public, la séance est ouverte.

En premier lieu, je souhaite excuser l'absence de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.

En liminaire, je vous informe que la première partie de cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, c'est-à-dire jusqu'à la fin des interventions de politique générale de tous les Conseillers Nationaux et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je précise, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2013, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions, à savoir :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale, par Conseiller National,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Par ailleurs, chers collègues, pour la fluidité du débat, je n'accorderai pas de droit de réponse aux interventions que vous ferez dans le cadre de vos interventions initiales. Vous aurez ensuite l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les chapitres du budget.

I.

**EXAMEN DU PROJET DE
BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2013**

Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- J'aimerais, en effet, porter à la connaissance de la Haute Assemblée, les modifications à apporter au projet de Budget Primitif 2013. Ces modifications sont les suivantes :

RECETTES :

Article 041.104 : Revenu des valeurs mobilières	+ 4 400 000 €
Article 012.110 : Autres recettes	+ 400 000 €

DÉPENSES :

Article 301.351 : Achat de matériel	+ 50 000 €
Article 316.335 : Fonctionnement des Ambassades	+ 20 000 €
Article 603.101 : NMNM	- 100 000 €
Article 706.937 : Acquisition d'œuvres d'art	+ 200 000 €
Article 603.103 : Fondation Prince Pierre	- 563 400 €
Article 605.145 : Fondation Prince Pierre	+ 563 400 €
Article 604.201 : Cotisations aux organisations internationales	+ 300 000 €
Article 705.946 : Opération Testimonio	+ 1 000 000 €
Article 702.903 : Voies publiques mobilité durable	+ 500 000 €
Article 708.979 : Amélioration et extension bâtiments publics	+ 590 000 €
Article 404.382 : Grosses réparations	+ 1 220 000 €
Article 609.214 : Intervention économique	+ 90 000 €

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Avant de laisser la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport, je vous informe, chers collègues, que l'ensemble des documents modifiés ou complémentaires qui sont arrivés au Conseil National cet après-midi en provenance du Gouvernement vous ont été diffusés par voie électronique au fur et à mesure où nous les recevions et que vous avez une copie papier de tous ces documents sur vos bureaux.

Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**BUDGET PRIMITIF 2013**

La démarche de rééquilibrage initiée en 2011 et confirmée en 2012, se poursuit en 2013.

Dans un contexte international qui demeure très difficile et une crise européenne dont l'issue ne se dessine toujours pas, le Budget Primitif 2013, conformément aux orientations qui ont été fixées, accentue le retour vers l'équilibre. Celui-ci affiche un déficit limité à 40 M€, programmes compris. Le montant du déficit correspond, comme annoncé, à la dotation inscrite annuellement pour le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cet objectif est atteint sur la base de recettes réalistes au regard de la conjoncture. En effet, on observe dans plusieurs pays européens une contraction des recettes fiscales et même en Allemagne une certaine stagnation des prévisions 2013. Il serait ainsi hasardeux d'envisager une hausse des encaissements en 2013 par rapport au Budget Rectificatif 2012.

Le budget présente aussi des dépenses maîtrisées, sans sacrifier les investissements. Les secteurs « sanctuarisés », sécurité, santé et éducation sont préservés de même que les dépenses en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat, avec un objectif de maintien du pouvoir d'achat du personnel administratif qui demeure.

L'effort doit encore être poursuivi puisque l'objectif affirmé l'an dernier est de porter progressivement le budget vers l'équilibre absolu, comprenant les programmes et la dotation annuelle pour le financement des travaux du nouvel hôpital, et qu'au-delà, Monaco puisse viser le retour à l'excédent budgétaire, qui a permis historiquement la constitution du Fonds de Réserve Constitutionnel, gage de l'indépendance économique de la Principauté.

Les principales caractéristiques du Budget Primitif de l'exercice 2013 sont les suivantes :

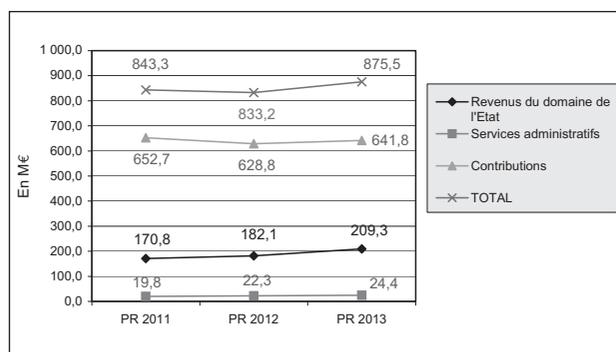
Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 875.513.900 €, est en hausse de 5,1 %, soit + 42,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2012, mais en baisse de 2,2 % (soit - 19,6 M€) par rapport au Budget Rectificatif 2012.

Le total des dépenses proposé (avec les programmes et la provision pour le nouvel hôpital), qui atteint 915.509.700 €, augmente de 2,9 % par rapport au Budget Primitif 2012, soit + 25,6 M€ et il est en légère baisse par rapport au Budget Rectificatif 2012 (- 0,26 %). Le déficit global s'élève ainsi à 39.995.800 €, en baisse de 16,8 M€ par comparaison à celui du Budget Primitif 2012.

* BR 2012 avec écritures modificatives présentées sur le siège au Conseil National	BUDGET PRIMITIF 2012	BUDGET RECTIFICATIF 2012*	BUDGET PRIMITIF 2013	PR 2013 / PR 2012 %	PR 2013 / RE 2012 %
* RECETTES	833 150 500 €	895 139 600 €	875 513 900 €	5,1%	-2,2%
* DEPENSES (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	36 154 100 €	35 924 100 €	36 436 700 €	0,8%	1,4%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	5 792 300 €	5 777 300 €	5 900 000 €	1,9%	2,1%
Section 3 - Moyens des services	231 947 500 €	233 898 100 €	241 362 200 €	4,1%	3,2%
Section 4 - Dépenses communes	141 923 000 €	146 226 300 €	148 581 900 €	4,7%	1,6%
Section 5 - Services publics	33 260 000 €	35 600 000 €	34 430 000 €	3,5%	-3,3%
Section 6 - Interventions publiques	203 551 900 €	218 351 200 €	205 081 700 €	0,8%	-6,1%
Section 7 - Equipement et investissement	180 521 700 €	185 363 400 €	190 148 400 €	5,3%	2,6%
TOTAL DES DEPENSES (Hors Programmes et dotation NCHPG)	833 150 500 €	861 140 400 €	861 940 900 €	3,5%	0,1%
EXCEDENT DE RECETTES DU BUDGET PRIMAIRE		33 999 200 €	13 573 000 €		-60,1%
Coût Total des Programmes Retenus	16 806 900 €	16 806 900 €	13 568 800 €	-19,3%	-19,3%
Provision pour le financement du nouvel hôpital	40 000 000 €	40 000 000 €	40 000 000 €		
TOTAL DES DEPENSES AVEC PROGRAMMES ET DOTATION NCHPG	889 957 400 €	917 947 300 €	915 509 700 €	2,9%	-0,3%
EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES	-56 806 900 €	-22 807 700 €	-39 995 800 €	-29,6%	75,4%

I - Recettes

Elles sont en hausse de 5,1 %, soit + 42,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. L'évolution des recettes de 2011 à 2013 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de 2,1 % par rapport au Budget Primitif 2012, les recettes de ce chapitre

enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

a) Les droits de douane

Ces recettes affichent une hausse anticipée de 3,6 %, soit + 1 M€.

En l'absence de certitude sur les prévisions de recettes 2012 recouvrées par les douanes françaises et des données démographiques concernant les chiffres des populations qui servent de base pour le calcul du forfait douanier 2013, il est proposé de retenir sensiblement la même estimation que pour le Budget Primitif 2012.

b) Les droits sur transactions juridiques

Leur augmentation de + 2,9 % par rapport au Budget Primitif 2012, soit + 2,9 M€, s'explique d'une part, par la hausse des droits sur les autres actes civils et administratifs (+ 1 M€) en raison principalement des recettes issues du droit de transcription à 1 % sur le secteur immobilier, restant applicables à certaines

opérations immobilières encore nombreuses ; d'autre part, elle s'explique par l'augmentation de + 500 K€ des taxes sur les assurances qui enregistrent depuis plusieurs années une progression régulière.

Enfin, on note la hausse des versements relatifs à la taxation de l'épargne des non-résidents (+ 1,4 M€), qui représente la part de 25 % sur les encaissements de 2012, conservée par la Principauté, alors que $\frac{3}{4}$ de la somme est reversée aux pays dont sont résidents les clients.

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent faiblement de 0,2 %, soit + 1 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. Elles sont formées de la façon suivante :

	B.P. 2012	B.P. 2013	BP 2013 / BP 2012 %
TVA issue du compte de partage	74 000 000 €	88 000 000 €	18,92%
TVA Monégasque	333 000 000 €	320 000 000 €	-3,90%
TOTAL	407 000 000 €	408 000 000 €	0,25%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont connues pour 2013 et s'élèvent à 88 M€.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en baisse de 13 M€. En effet, la persistance des difficultés économiques de l'Union Européenne, les incertitudes qui pèsent sur le secteur industriel monégasque, de même que les prévisions de croissance mondiale attendues en 2013 invitent à la plus grande prudence en ce qui concerne l'inscription de ces recettes.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Ces recettes affichent une hausse de 8,7 %, soit + 8 M€, au vu des résultats constatés ces derniers mois et d'une attitude toujours ferme de la part des services chargés du recouvrement.

2) Les produits du domaine de l'Etat

D'un montant global de 209,3 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 15 %, soit + 27,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 6 %, soit + 5,5 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Le domaine immobilier au sens strict : + 6,8 %, soit + 3,8 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 6,8 %, soit + 3 M€), impactés favorablement par les livraisons des blocs C et D des « Jardins d'Apolline » au cours du deuxième trimestre 2013 et par la prise en compte des loyers des blocs A et B sur une année complète.

- Les Parkings Publics : + 6,1 %, soit + 1,7 M€, en raison de l'évolution positive des droits de stationnement liée à la mise à jour des tarifs et à l'ouverture du parking de la ZAC Saint-Antoine de même qu'à l'extension du Parking de la Colle.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 2 % soit + 762 K€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : + 5,7 %, soit + 0,9 M€, en raison de la hausse du prix du tabac en France et de la poursuite du développement du marché des cigares haut de gamme ;

- Postes et Télégraphes : + 4,7 % (soit + 0,6 M€) en raison des encaissements provenant du remboursement des dépenses du compte de partage en hausse de 102 % par rapport à l'année dernière, en ligne avec les dépenses de même nature (article 384.422).

- Office des Emissions de Timbres-Poste : + 9,4 % (soit + 0,3 M€) car l'OETP poursuit l'objectif de diversifier sa clientèle et chercher de nouveaux marchés ; de plus, 140.000 € de recettes supplémentaires sont liées à la manifestation « MonacoPhil » ;

- Eaux - Extension du réseau : - 25 % (soit - 1 M€). Ces recettes en baisse correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau. Le prélèvement est en diminution de 25 % par rapport à celui du Budget Primitif 2012. En effet, la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par la Compagnie Générale des Eaux ayant été en 2012 plus importante que prévue, le solde du CST a été impacté à la baisse et il convient de ramener le reversement en recettes du

budget à 3 M€ afin de permettre au CST de continuer à faire face aux dépenses annuelles.

➤ Monopoles concédés : + 44,1 %, soit + 18,5 M€, avec notamment :

- Société des Bains de Mer : + 36,7 % (soit + 7,4 M€). Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2012/2013. Bien que ce chiffre ne traduise pas une évolution marquée du chiffre d'affaires jeux, la redevance annuelle perçue par l'Etat sur l'année budgétaire 2013 sera néanmoins favorablement impactée par l'application du taux de redevance qui passe de 10 % à 15 % à compter du 1^{er} avril 2012 ;

- Radio Monte-Carlo : - 35,3 % (soit - 600 K€). La nouvelle concession devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013 prévoit une redevance annuelle forfaitaire de 300 K€, dont 150 K€ seront versés sur l'exercice 2013.

- Monaco Telecom : + 11,1 %. Les termes de la nouvelle concession qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. Selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute devrait être stable eu égard à la baisse de revenus sur l'activité téléphone fixe qui sera compensée par la performance sur les services Mobile, Internet et TV. Aussi, le montant prévisionnel du Budget Primitif 2013 s'établit à 5,4 M€.

- SMEG : + 436 % (soit + 6,5 M€) et SMEG Energie Développement Durable : + 2,5 M€. Suite au renouvellement de la concession SMEG et compte tenu de l'évolution de l'indice du prix de l'électricité, la redevance devrait s'élever à 1,5 M€, semblable au Budget Primitif 2012, conformément à l'article 29 du traité de concession. De plus, le budget prévoit le versement exceptionnel par la SMEG de 9 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en vue d'une optimisation et d'une pérennisation des équipements électriques de la Principauté, y compris en matière d'énergies renouvelables.

- PMU/LOTO : + 300 K€ (soit + 20 %). Le montant prévu est déterminé au regard des encaissements réalisés au cours des dernières années.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : + 18,2 % (soit + 2 M€). Le montant prévisionnel de la redevance 2013, appréhendé via l'estimation du

Budget Rectificatif de l'exercice 2012, conduit à une hausse de 18,2 % des revenus par rapport au Budget Primitif 2012, portant l'inscription à 13 M€.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 12,7 M€, augmentent de 23,9 %, soit + 2,4 M€, en raison principalement de l'encaissement des dividendes de Monaco Telecom, estimés à 10 M€, contre 7,9 M€ en 2012.

3) Les produits et recettes des services administratifs

Peu significatifs en part relative du total des recettes, ils affichent une hausse de 9,8 %, soit + 2,2 M€ avec les principales évolutions suivantes :

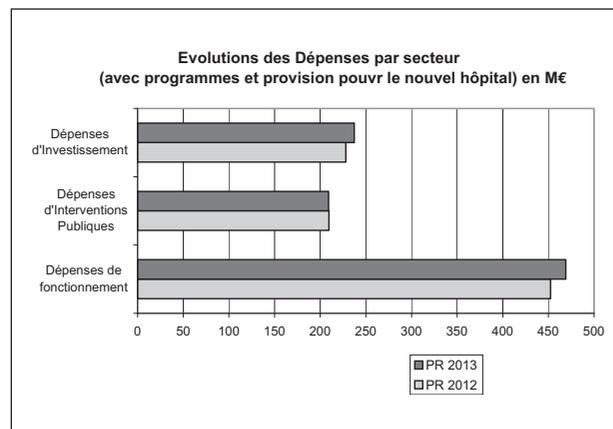
- Interventions publiques trop perçu sur subvention : + 1,8 M€. Cet article intègre au Budget Primitif 2013, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire de 1,8 M€ constaté en 2011 par l'établissement (hors subventions particulières affectées) ;

- Hélicoptère - Carburant : + 125 K€, soit + 7,1 %. Cette hausse des recettes résulte de l'augmentation du trafic constaté ces derniers mois et du prix du carburant.

- Service de la Circulation : + 100 K€, soit + 2,7 %. On note la hausse des encaissements des droits d'immatriculation et des droits d'estampille en raison d'une augmentation du nombre d'immatriculations et d'une hausse moyenne des tarifs pour 2013 ;

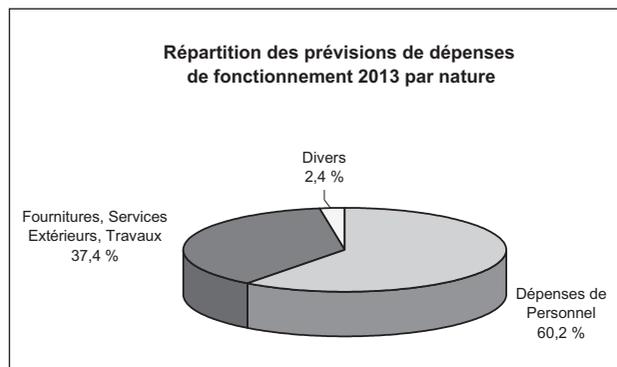
II - Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 915.509.700 € (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital) pour l'exercice 2013, soit 25,6 M€ de plus qu'au Budget Primitif 2012. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 3,7 % entre les Budgets Primitifs 2012 et 2013, soit + 16,7 M€. Elles se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 4,3 %, soit + 7,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. Le Gouvernement a accordé une attention toute particulière à ces dépenses, mais se trouve confronté, en premier lieu, à un accroissement du périmètre d'action de l'Etat et à une croissance toujours importante des charges sociales.

L'accroissement du périmètre d'action de certains services et la mise en œuvre de nouveaux équipements (Lycée Technique et Hôtelier, parkings et salles de sport de la ZAC Saint Antoine, montée en puissance du réseau Cardelina) génèrent des créations nettes de 19 postes (dont 9 pour le seul parking Saint-Antoine).

Les autres créations de postes prévues ont donné lieu parallèlement à des ajustements à la baisse, soit par des réductions de postes, soit par des postes maintenus mais qui ne seront pas pourvus ; ces dernières créations ont donc été opérées à budget constant. La hausse est également liée à l'effet des majorations de l'indice de référence, nécessaires en vue de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et des évolutions de carrière.

On note aussi une hausse des charges sociales (+ 3,9 % par rapport au Budget Primitif 2012). Compte tenu des cotisations retraite, le coût net social pour l'Etat de ses fonctionnaires et agents est désormais de 98 M€. Les pensions atteignent 62 M€.

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration,

on note une baisse de 12 % car en 2012 se trouvait l'inscription d'une somme de 1,5 M€ pour le recours à des consultants en vue de la mise en place du schéma directeur dans le cadre de la modernisation du système informatique de l'Administration. Cette inscription d'1,5 M€ est réalisée en 2013 sur un article de la section 7.

Ainsi, au total les dépenses de personnel connaissent une hausse de + 3,7 %, soit + 10 M€.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de 4,4 %, soit + 7,3 M€. On note :

- une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 8,1 %, soit + 3,1 M€, en raison principalement :

- des dépenses de nettoyage (+ 420 K€), et d'eau, gaz, électricité et climatisation (+ 500 K€) des locaux administratifs avec notamment la livraison du nouveau Lycée Technique ;

- des frais de nettoyage (+ 145 K€) et des dépenses de fluides, (+ 407 K€), des charges des immeubles en copropriété appartenant au domaine immobilier de l'Etat (+ 378 K€) ;

- des dépenses de location de bureaux à usage administratif (+ 293 K€) ;

- des frais généraux des Parkings Publics (+ 387 K€) ;

- des dépenses de fluides des locaux appartenant au domaine immobilier de l'Etat (+ 407 K€).

- une hausse des travaux de 4,5 %, soit + 1,5 M€, qui s'explique essentiellement par l'augmentation :

- des travaux de réfection du Palais Princier (+ 230 K€) ;

- des petits travaux d'entretien des locaux administratifs (+ 969 K€)

- des contrats d'entretien et travaux du parc domanial (+ 628 K€) ;

- des dépenses relatives aux ouvrages d'art (+ 147 K€) ;

- de l'entretien des ouvrages d'assainissement (+ 136 K€) et des ouvrages maritimes (+ 108 K€).

- une augmentation des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 6,5 %, soit + 1,2 M€, avec notamment la hausse de 600 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs et

l'augmentation de 480 K€ des dépenses de T.V.A. payées par l'Administration des Domaines.

- une hausse des frais propres à l'activité des services publics concédés de 4,2 %, soit + 1,4 M€, en raison principalement d'une augmentation des dépenses de nettoyage de la ville (+ 150 K€) et de collecte et l'incinération des déchets (+ 2,2 M€).

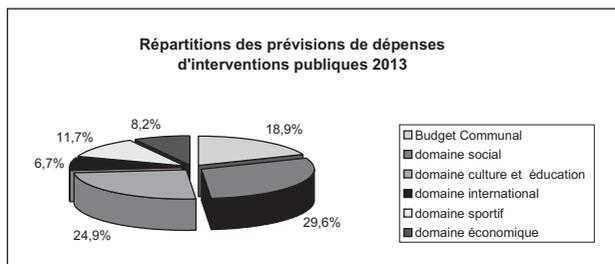
c) Les frais financiers

Ils diminuent de 49 %, soit - 803 K€, en raison principalement de la baisse du taux moyen prévisionnel de rémunération sur les sommes empruntées au FRC pour assurer la trésorerie du budget, et de la diminution de la prévision du solde moyen de l'avance consentie par le FRC, en raison de la réduction du déficit du budget.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une baisse de 0,2 %, soit - 0,4 M€, par rapport au Budget Primitif 2012.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 39,6 M€, est en hausse de 4,7 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 3 %.

En effet, elle est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. La subvention spéciale est de 4,2 M€, en hausse de 21,6 %. En effet, on note une dotation exceptionnelle pour des travaux au sein de la Mairie et de remplacement des huisseries de l'ESAP, alors que les subventions sportives versées pour le compte de l'Etat sont maintenues à 3,26 M€.

b) Le domaine social

Le domaine social est en baisse de 8,5 %, soit - 5,7 M€, expliquée principalement par :

- le transfert comptable de la subvention de travaux de maintien à niveau du C.H.P.G. actuel à la section 7, en accord avec la Commission Supérieure des Comptes ;

- la baisse de la subvention de fonctionnement destinée au C.H.P.G. (- 1,8 M€) ; en effet, bien que l'activité prévisionnelle d'hospitalisation semble avoir atteint un palier les dépenses sont bien maîtrisées ;

- la diminution de 3,8 % de l'A.D.L.

Ces diminutions sont relativisées par :

- la hausse de la subvention de la Résidence du Cap Fleuri (+ 572 K€ en raison de la réduction de capacité focalisée sur les patients en GIR 1 ie. apportant la plus forte rémunération), la poursuite de la restructuration de la filière gériatrique avec la montée en puissance du Centre Rainier III (+ 103 %), et dans une moindre mesure, de celle de la Résidence A Qietüdine (+ 30,4 % : on note l'ouverture du 3^{ème} étage) ;

- l'augmentation régulière de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale (+ 6,6 %) en raison de la prestation d'autonomie des personnes âgées et du vote de la loi sur le handicap

- la hausse de 2,1 % de la subvention versée à la Croix Rouge Monégasque

- l'augmentation de 583 K€ de l'article relatif aux subventions diverses avec notamment 500 K€ en vue de la compensation de droits de mutation réglés par certaines fondations ou associations au titre d'un legs, et 130 K€ pour l'organisation d'une conférence de l'Union des Femmes Monégasques

- la hausse des deux articles dans le secteur de l'emploi « aide aux travailleurs » (+ 10,3 %) et « formation professionnelle » (+ 35,9 %)

- l'augmentation des dépenses relatives à l'A.N.L. (+ 5,8 %)

c) Le domaine culturel et éducatif

La politique culturelle constitue l'un des axes importants de l'action du Gouvernement et son rayonnement contribue à l'attractivité de la Principauté de Monaco.

Le domaine culturel et éducatif affiche une hausse de 9,5 %, soit + 4,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2012.

S'agissant des établissements publics, la hausse constatée s'explique uniquement par l'augmentation de la subvention accordée au Centre Scientifique de + 59 % en raison du déménagement de l'entité dans des locaux neufs, plus vastes et donc avec des charges plus élevées. On note également la poursuite du programme en collaboration avec l'Institut Pasteur, et de celui de Monacord-Eurocord.

Les principales entités culturelles (la Compagnie des Ballets, l'Orchestre Philharmonique, le Musée National, l'Opéra, le Printemps des Arts, le Théâtre Princesse Grace) ne connaissent pas de hausse de leurs subventions.

En ce qui concerne les subventions et politiques publiques, on note la hausse :

- de + 1,5 M€ pour le Musée Océanographique, qui reçoit à nouveau en 2013 la subvention contractuellement prévue de l'année, soit 3 M€.
- de + 191 % pour l'Institut de Paléontologie Humaine afin de tenir compte de la masse des salaires, et des coûts d'entretien du bâtiment rénové.
- de + 50 K€ des crédits alloués à la « Jeunesse Catholique » en raison des JMJ au Brésil
- de + 252 K€ pour les établissements d'enseignements privés dont une dotation pour l'amélioration du suivi pédagogique des élèves de l'Académie de Danse Princesse Grace.

Enfin, s'agissant des manifestations culturelles, on note notamment la tenue en 2013 du Festival Mondial du Théâtre Amateur (+ 590 K€), du Salon Ever, tandis que MediAx contient ses charges et sollicite une subvention en baisse (- 165 K€).

d) Le domaine international

Ce domaine est en diminution de 3,3 %, soit - 0,5 M€, en raison de la disparition des crédits pour l'exposition de YEOSU et de la somme destinée à l'organisation de l'accueil en 2012 de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE. On note la création d'un article destiné à apporter des concours à diverses entités ayant trait aux relations internationales (30 K€), et d'un autre destiné à l'Association des Consuls honoraires à Monaco (87 K€).

On remarque également les mouvements suivants :

- une légère hausse de l'aide versée pour l'Aide Publique au Développement permettant au Gouvernement de respecter ses engagements en

poursuivant les actions en cours et en complétant certains projets déjà menés à bien.

- la hausse des cotisations aux organisations internationales (+ 294 K€)
- l'augmentation de la dotation versée à la Fondation Albert II (+ 60 K€), conformément à la convention,
- l'inscription de 100 K€ pour préparer l'Exposition Internationale de Milan en 2015.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en baisse de 4,9 %, soit - 1,3 M€, en raison principalement de la disparition du contrat de services avec l'ASM Football club (- 1,825 M€) et de la baisse de la subvention versée à l'A.C.M. en vue de l'organisation du Grand Prix de F1 et des autres épreuves sportives automobiles (- 339 K€).

On note parallèlement la hausse de :

- des dépenses relatives au sport scolaire (+ 235 K€ en raison des frais de fonctionnement attendus des nouvelles salles de sport à la ZAC Saint Antoine) ;
- des sommes destinées au Comité Olympique (+ 0,6 M€) avec les Jeux des Petits Etats, les deux festivals olympiques de la jeunesse et les jeux méditerranéens en Turquie ;
- des dépenses pour les sportifs de haut niveau (+ 90 K€) avec une prévision de 7 athlètes contre 5 en 2012.

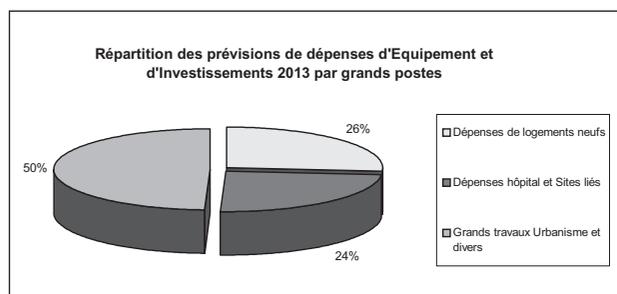
f) Le domaine économique

Ce domaine augmente de 5 %, soit + 0,8 M€ en raison principalement de :

- l'augmentation des dépenses relatives aux études économiques (+ 290 K€) où l'on trouve l'enveloppe destinée à la communication institutionnelle, les dépenses de développement de la mission d'évaluation des politiques publiques et les frais de consultants ;
- la hausse des dépenses pour le développement durable (+ 296 K€) qui regroupent notamment des aides financières pour les véhicules propres et d'autres initiatives du Gouvernement en faveur de l'écologie ;
- l'augmentation des dépenses d'intervention économique (+ 80 K€) ;
- la hausse des crédits pour l'exploitation de la gare (+ 172 K€).

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements (provision pour le nouvel hôpital comprise) s'établissent à 237.272.400 € et sont en hausse (+ 4 %) par rapport au Budget Primitif 2012. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Les prévisions de dépenses d'investissements par grands secteurs se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est porté globalement de 81,1 M€ à 88,1 M€, en augmentation de 7 M€, soit 8,6 %. Cela est dû principalement à la hausse des inscriptions suivantes :

- Tunnel Descendant : + 11,3 M€, soit + 674 % ;
- Frais d'études d'urbanisme et grands travaux : + 2,1 M€, soit + 201 % ;
- Délaissés SNCF - Ilot Canton : + 9 M€, soit + 45 %.

Ces augmentations sont notamment relativisées par des diminutions de crédits sur certaines opérations qui touchent à leur fin ou qui sont étalées :

- Délaissés SNCF - Voiries et réseaux : - 1,9 %, soit - 48,7 %
- Délaissés SNCF - Ilot Rainier III : - 2,5 M€, soit - 8,9 % ;
- Délaissés SNCF - Ilot Prince Pierre : - 9 M€, soit - 45 %
- Délaissés SNCF - Ilot Pasteur : - 1 M€, soit - 25 %.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de 1 %, soit - 33 K€. Ce recul provient de la diminution des crédits alloués à l'amélioration des voies publiques (- 700 K€),

relativisée par la hausse des crédits relatifs à la remise en état et la surveillance des ouvrages d'art (- 630 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en hausse de 855 %, soit + 7,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2012, du fait principalement des opérations suivantes :

- Elargissement du Quai des Etats-Unis - Epi Central : + 300 K€ ;
- Bassin Hercule réparation des ouvrages existants : + 300 K€ ;
- Superstructure - Digue Flottante : + 1,9 M€ ;
- Aménagement de l'avant port : + 3,5 M€ ;
- Constructions sur le terre-plein de la digue : + 1,1 M€.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de 91,9 %, soit + 9 M€ est due essentiellement au démarrage de l'opération du troisième poste source électrique (9 M€).

On note également les principales évolutions suivantes :

- Extension réseaux urbains : + 800 K€, soit + 20 %
- Egouts : - 0,5 M€
- Aménagement jardins de Fontvieille : - 300 K€, soit - 50 %

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en légère baisse de 1,6 M€, soit - 4,7 %.

On note les évolutions principales suivantes :

- Opération Tamaris : - 5,2 M€, soit - 39,8 % ;
- Centre de Gérontologie / Centrale d'énergie : - 9,9 M€, soit - 84,6 %, l'opération étant en phase d'achèvement ;
- les dépenses pour le maintien à niveau du CHPG actuel (12,4 M€) sont désormais inscrites dans ce chapitre, alors qu'elles étaient auparavant au sein de la section 6 ;
- Réhabilitation/reconstruction Cap Fleuri : 2,9 M€ inscrits sur un nouvel article triennalisé
- Les acquisitions de logements ou d'immeubles : - 0,5 M€, soit - 6,3 %.

f) L'équipement culturel et divers

Ce chapitre est en hausse de 5,7 %, soit + 1,6 M€, en raison principalement des augmentations des opérations suivantes :

- Grimaldi Forum : 1,9 M€ pour l'apurement progressif du CST 84.31 ;
- Améliorations des Bâtiments Domaniaux : + 0,3 M€, soit + 26,5 % ;

relativisées par la baisse de - 500 K€ des travaux du Yacht Club.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente légèrement de 0,6 %, soit + 24 K€, en raison d'une hausse de l'article dédié à la mise en œuvre d'interventions annuelles du Stade Louis II (+ 319 K€) et de l'article triennalisé créé en 2011 pour les travaux pluriannuels de réhabilitation du Stade (+ 0,8 M€).

h) L'équipement administratif

Les équipements dans le domaine administratif baissent de 9,3 M€, soit - 46,7 %. On note principalement :

- L'inscription de 1,5 M€ pour la mise en œuvre du système d'information au sein de l'Administration ;
- Une diminution de l'inscription relative à l'extension de la caserne des Pompiers à Fontvieille : - 1,5 M€, soit - 78,4 % ;
- Une hausse concernant les améliorations et extensions des bâtiments publics : + 0,3 M€, soit + 15,5 % ;
- une diminution de l'inscription concernant l'opération de la Visitation : - 9,6 M€, soit - 69,2 %.

i) Investissements

Ce chapitre intègre désormais l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital ; en effet, s'agissant d'une provision financière en vue d'assurer des travaux futurs, celle-ci doit être inscrite au chapitre Investissements. Cet article est doté d'une inscription de 40 M€.

Par ailleurs, aucun crédit n'est inscrit pour les acquisitions, ni pour des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industrie et commerce

La baisse de ce chapitre (- 3,7 M€, soit - 68,3 %) est due à la diminution de l'inscription concernant

l'extension de l'immeuble du quai Antoine 1^{er} (- 3,5 M€, soit - 70 %).

III - Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C. font apparaître un solde créditeur prévisionnel de 4.566.500 €, soit 51.229.500 € de recettes et 46.663.000 € de dépenses.

M. le Président.- Je vous remercie Madame le Directeur.

Je passe donc maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, rapporteur du projet de Budget Primitif 2013.

Monsieur le rapporteur, si vous le souhaitez, le pupitre est installé.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Transmis au Conseil National le 28 septembre 2012, le projet de loi, n° 905, portant fixation du Budget Primitif pour l'exercice 2013 a officiellement été déposé lors de la Séance Publique du 8 octobre 2012 et renvoyé le même jour devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en vue de son examen.

A cet effet, la Commission des Finances a adressé le 25 octobre dernier près de deux cent quatre-vingts questions au Gouvernement afin d'obtenir les informations complémentaires qui s'avéraient nécessaires pour parfaire l'information des élus de la Haute Assemblée, dans le processus de décision qui conduit au vote de cette loi.

Le Conseil National tient à remercier le Gouvernement et les Services administratifs associés à cette démarche pour la qualité des réponses apportées dans des délais très brefs dûs au calendrier particulièrement chargé du dernier trimestre 2012. L'Assemblée partage entièrement l'avis du Gouvernement selon lequel le temps est fondamental dans l'amélioration de la qualité des réponses. C'est la raison pour laquelle le Conseil National est favorable à des ajustements du calendrier budgétaire si, bien entendu, le Gouvernement en exprimait également le souhait.

La conjoncture économique par rapport à celle évoquée lors du Budget Rectificatif 2012 n'a, hélas, pas évolué favorablement. Bien au contraire, les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale demeurent de plus en plus accentuées. En effet, le principal enjeu des pays dits développés pour l'année à venir consiste à contenir les dettes publiques sans sacrifier la croissance qui, au demeurant, est fortement menacée par la crise de la dette dans la zone euro. Le Fonds Monétaire International souligne, dans sa publication préliminaire d'octobre dernier, que « *la crise dans la zone euro reste la menace la plus évidente pour les perspectives de l'économie mondiale* ». Cet organisme observe également que « *la réduction de la dette publique prend du temps, (...) qu'il s'agit d'un marathon, pas d'un sprint. (...) Qu'il est nécessaire de rééquilibrer le budget et doser la politique économique de manière à soutenir la croissance.* ». Cette conjoncture incertaine ne peut que nous appeler à la vigilance qui doit se traduire par des prévisions prudentes de recettes et une meilleure maîtrise des dépenses.

Au vu des réponses formulées par le Gouvernement, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale estime que le rééquilibrage des comptes publics effectué en près de douze mois permet d'envisager une fin d'exercice 2012 se soldant par un excédent budgétaire, compte tenu de la situation comptable de l'État enregistrée à fin octobre. Par rapport à l'an dernier à la même date, les recettes totales progressent de près de 12 % et les encaissements de T.V.A. nette de restitution de 14 %. En ne comptant pas, pour l'exercice 2012, le paiement du dernier tiers du compte de partage - car le paiement avait été décalé en 2011 au mois de novembre - le solde budgétaire, à fin octobre, est excédentaire de 79,9 M€ alors qu'il était déficitaire de 11,8 M€ l'an dernier à la même époque. Ainsi, l'équilibre budgétaire total à l'horizon 2014, c'est-à-dire un budget comprenant la provision du nouveau C.H.P.G. et les budgets dévolus aux différents Programmes gouvernementaux, pourrait bien être atteint cette année si la situation économique ne subissait pas un retournement de conjoncture. Dans ces conditions, l'objectif de ramener le Budget à un équilibre absolu devrait être atteint cette année, avec deux années d'avance sur le programme gouvernemental.

A ces résultats budgétaires encourageants s'ajoute, pour la première fois depuis quelques années, une très nette amélioration des performances du Fonds de Réserve Constitutionnel. En effet, chaque année, l'ensemble des élus du Conseil National ne manquait pas de s'étonner des faibles performances enregistrées

par le Fonds, nonobstant des actifs financiers considérables. Or, au 19 octobre 2012, les résultats officiels communiqués par le Gouvernement portant sur les performances des titres de placement (Fonds commun de placement et Titres de créances négociables) permettent de mettre en exergue une progression de + 4,58 %, soit une plus-value latente d'environ 74 M€. Toutefois, le Conseil National reste dans l'attente des derniers chiffres du Fonds de Réserve Constitutionnel dont il semble que l'évolution soit moins favorable mais dont la progression devrait plutôt se situer aux alentours de 4 %.

A fin 2011, en dehors de la bonne performance évoquée ci-dessus, le montant total du Fonds de Réserve Constitutionnel est de 4,19 milliards d'euros.

Il convient de ne pas oublier que la sauvegarde du Fonds de Réserve Constitutionnel est la garantie de la souveraineté de notre Etat face aux aléas conjoncturels de l'économie auxquels nous sommes particulièrement exposés. En ce sens, il convient de réaliser une gestion extrêmement prudente.

Votre rapporteur ne peut que saluer le travail accompli par le Département des Finances et de l'Économie, la Direction du Budget et du Trésor et la Trésorerie Générale des Finances qui, après avoir réussi à sécuriser les placements obligataires, parviennent aujourd'hui à compléter cette sécurité par une meilleure gestion des performances aussi bien des liquidités du Fonds de Réserve que des revenus tirés de la provision du nouvel Hôpital.

Si la Principauté ne connaît pas de problème pour réduire sa dette publique, puisqu'il n'y a pas d'endettement public à Monaco - elle ne peut s'abstraire de la tendance générale visant à la maîtrise des dépenses publiques et au soutien de la croissance économique. En effet, il convient de distinguer les bons résultats qui concernent le Budget de l'État des résultats économiques qui concernent toute la société et, notamment, les agents économiques qui la composent.

C'est la raison pour laquelle le Conseil National considère qu'il est impérieux que le Gouvernement ne mésestime pas les effets négatifs induits par les arbitrages budgétaires dont nombre d'entreprises locales font le constat auprès des élus. A l'aune des résultats produits par l'IMSEE relatifs à la performance de l'économie monégasque dans son ensemble, la reprise économique de 2010 s'est confirmée de manière notable en 2011, le Produit Intérieur Brut ayant affiché une croissance de 6,6 % pour atteindre 4,37 milliards d'euros. Le Conseil National observe toutefois que le secteur dit des *Autres activités de services* et le

domaine de la *Construction* sont en repli de respectivement 4 % et 0,1 % tout en soulignant, par ailleurs, la très forte progression des *Activités immobilières* de près de 31,3 %. Le Conseil National se préoccupe de la situation des entreprises qui participent à la création de richesses et d'emplois et abondent les recettes de l'Etat.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale souhaite que le Gouvernement puisse étudier clairement si l'évolution des budgets des fournitures, services extérieurs, travaux et les budgets d'équipements ainsi que les dépenses d'investissement (hors rachat) influent directement celle des entreprises classées par l'I.M.S.E.E. dans la catégorie des *Activités immobilières* et de la *Construction*, selon la nomenclature française de l'Insee, pour affiner les mécanismes économiques de notre pays à de multiples niveaux. La clarification de cette problématique permettra de dissiper tout malentendu. Bien entendu, le Conseil National n'attend pas une réponse durant ces Séances Publiques, compte tenu du temps que prendrait une telle étude, mais sans doute le Gouvernement a-t-il déjà étudié cette question souvent abordée en réunion.

A propos des dépenses d'investissement, la Commission s'interroge sur la pertinence de retenir un ratio d'investissement moyen par rapport au total des dépenses du Budget Général. En suivant un tel raisonnement focalisé sur la seule notion de ratio, chaque dépense nouvelle devrait être accompagnée de dépenses d'investissement supplémentaires. En effet, au-delà d'un simple ratio, il importe d'appréhender les dépenses en volume et surtout leur affectation et leur répartition auprès des entreprises monégasques. A titre d'exemple, la Commission rappelle qu'une partie substantielle des dépenses budgétaires afférentes au projet de digue de l'avant-port n'a pas bénéficié aux entreprises locales mais à un prestataire espagnol.

Votre rapporteur en vient à l'exposé des grands équilibres financiers qui caractérisent ce projet de Budget Primitif 2013.

Compte tenu de la bonne progression des recettes et tel que votre rapporteur l'a évoqué, aussi bien lors du Budget Rectificatif 2012 que réaffirmé dans son propos liminaire, l'équilibre budgétaire absolu a de fortes chances de se réaliser cette année. Pourtant, ces signes encourageants ne doivent pas atténuer la vigilance du Gouvernement sur la discipline budgétaire, car les bénéfices potentiels de la politique de maîtrise des dépenses seraient immédiatement anéantis.

Le Budget Primitif 2011 envisageait un déficit budgétaire de 93,9 M€, le Budget Primitif 2012, un

déficit de 56,8 M€ et le Budget Primitif 2013, un déficit de 39,9 M€. Le déficit budgétaire prévisionnel 2013 est ainsi réduit de 54 M€ par rapport au Budget Primitif 2011 et de 16,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2012. Mais si l'on compare le déficit budgétaire prévisionnel 2013 par rapport à celui du Budget Rectificatif 2012, on s'aperçoit que le déficit se creuse de 17 M€ supplémentaires. Il faut en déduire que le Gouvernement a été très prudent dans ses estimations de recettes. Telle qu'évoquée à de multiples reprises, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale approuve la prudence budgétaire du Gouvernement au vu du contexte décrit en début de rapport.

Dans tous les cas, le solde budgétaire 2013 estimé inclut les budgets des Programmes gouvernementaux et la seconde provision du nouveau C.H.P.G. laquelle est, encore cette année, de 40 M€.

Les recettes du Budget Primitif 2013 s'élèvent à 875,5 M€ et sont constituées de :

✓ 23,9 % de recettes issues des Produits et Revenus du Domaine de l'Etat ;

✓ 2,8 % de recettes issues des Produits et Recettes de Services Administratifs ;

✓ 73,3 % de recettes issues des Contributions, elles constituent, comme à l'accoutumée, l'essentiel des recettes budgétaires.

Par rapport au Budget Primitif 2012, le Gouvernement prévoit qu'en 2013, les recettes augmenteront de 5,1 % mais, par rapport au Budget Rectificatif 2012, les recettes baisseront de 2,2 %. Ces deux chiffres traduisent bien la prudence dont fait preuve le Gouvernement qui considère, à juste titre, que le niveau de recettes 2012 était particulièrement élevé.

Les recettes prévisionnelles de 2013 issues des Produits et Revenus du Domaine de l'État progressent de 10,7 %. Elles atténuent la baisse des 2,2 % des recettes budgétaires par rapport au Budget Rectificatif 2012. Ces recettes s'élèvent à 209 M€ pour l'exercice 2013. Elles sont constituées des Produits issus du Domaine Immobilier (47 %), des Revenus issus des Monopoles (47 %) et des Produits issus du Domaine Financier (6 %).

Les produits issus du Domaine Immobilier augmentent sensiblement de près de 6 M€ (+ 6,5 %) et atteignent 97,8 M€ en raison, d'une part, des recettes issues de la gestion du parc domanial, notamment des nouvelles livraisons d'appartements domaniaux et,

d'autre part, d'une augmentation des perceptions au titre de droits immobiliers divers (droits à bâtir).

Les revenus issus des Monopoles augmentent considérablement de près de 18,2 M€ (+ 22,6 %) et atteignent 98,8 M€. Cette augmentation résulte de la hausse du taux de la redevance pour ce qui concerne la S.B.M. et d'une contribution que la S.M.E.G. verse à l'État pour le développement du troisième poste source dont le coût total est de 36,5 M€ afin de compléter le réseau électrique existant.

Les Produits et Recettes de Services Administratifs atteignent quant à eux 24,4 M€ et évoluent de 9,8 % par rapport au Budget Primitif 2012.

Les recettes issues des Contributions constituent le principal poste de recettes de la Principauté puisqu'elles représentent près de 73 % des recettes totales. Le Budget Primitif 2013 est marqué par une prévision prudente de ses recettes. En effet, par rapport au Budget Primitif 2012, celles-ci progressent de 2,1 % et augmentent de 4,9 % par rapport à la clôture 2011. Toutefois, la Commission constate que ces prévisions sont envisagées à la baisse par rapport au Budget Rectificatif 2012 et qu'elles résultent d'un choix politique du Gouvernement visant à ne pas surestimer ses prévisions d'ouverture.

Les perceptions au titre du compte de partage de T.V.A. ont été fixées à un montant identique à celles du Budget Primitif 2012 (88 M€). Par ailleurs, les perceptions au titre de l'Impôt sur les Bénéfices (I.S.B.) ont été contenues à hauteur de 100 M€ - en diminution de 14 M€ par rapport au Budget Rectificatif 2012 - afin de prendre en compte un éventuel retournement de conjoncture qui amènerait alors le Gouvernement à réduire ces recettes au Budget Rectificatif 2013.

La T.V.A. interne est un indicateur important qui traduit l'activité des entreprises à Monaco. Le Conseil National trouve que les prévisions du Gouvernement sont particulièrement pessimistes pour l'exercice 2013 puisqu'il est prévu une baisse de 13 M€ par rapport au Budget Primitif 2012.

Votre rapporteur en vient, à présent, à l'analyse des dépenses budgétaires.

Le Budget général 2013 prévoit un montant total de 915,5 M€ hors reports de crédits de l'exercice 2012 sur celui de 2013 qui, au demeurant, devraient osciller entre 20 et 30 M€ selon les dernières estimations du Gouvernement. Près de 678,2 M€ sont prévus au titre des dépenses ordinaires et 237,3 M€ au titre des budgets d'équipement et d'investissements. Ces

derniers intègrent la seconde provision du nouveau C.H.P.G. pour un montant de 40 M€.

Par rapport au Budget Primitif 2012, les dépenses ordinaires augmentent de 2,5 % en raison de l'augmentation de 3,7 % des dépenses de fonctionnement qui atteignent 469 M€ et de la diminution concomitante de 0,17 % des Dépenses d'Interventions Publiques qui atteignent 209 M€ pour le Budget Primitif 2013.

En premier lieu, la Commission observe que l'augmentation des dépenses de fonctionnement résulte en grande partie de l'évolution des dépenses de personnel qui représentent près de 60 % de ce poste.

Le montant total des Dépenses de personnel s'élève au Budget Primitif à 285,5 M€ et s'avère en augmentation de près de 7,2 M€ en raison de l'évolution indiciaire des traitements et de l'augmentation des effectifs due, notamment, à l'accroissement du périmètre d'action de l'Etat.

Au niveau des effectifs, 24,5 postes supplémentaires ont été budgétés en 2013 portant le total des effectifs à 3 603,5 postes. Parmi ces 24,5 postes, l'Etat prévoit 19 nouveaux postes pour l'ouverture prochaine du parking de la ZAC Saint-Antoine et du nouveau Lycée Technique et Hôtelier.

Par ailleurs, la Commission souligne que le second poste budgétaire qui joue un rôle important dans l'évolution des dépenses de fonctionnement porte sur les dépenses au titre des fournitures, des services extérieurs et des travaux. D'un montant total de 175 M€, le montant de ces dépenses est stable d'un exercice sur l'autre.

S'agissant des frais d'entretien, des prestations et fournitures, des frais de mobilier et de matériel ainsi que les dépenses pour la réalisation des travaux, votre rapporteur tient à souligner l'effort du Gouvernement qui maintient un niveau satisfaisant de dépenses qui doivent bénéficier en grande partie aux entreprises locales auxquelles ces prestations sont déléguées à travers les marchés publics.

En ce qui concerne les Dépenses d'Interventions Publiques, elles restent à peu près stables, enregistrant une légère baisse de 0,2 % par rapport au Budget Primitif 2012.

Le Budget d'Équipement et d'Investissements (Section 7) comprend les dépenses pour l'acquisition d'immeubles et les dépenses pour le matériel d'équipement et les travaux d'équipement. Le Budget d'Équipement et d'Investissements de l'exercice 2013 est estimé à 237 M€. En augmentation de 4 % par

rapport au Budget Primitif 2012, il comprend les 40 M€ de provision pour le nouveau C.H.P.G. et devrait être majoré de 20 à 30 M€ au titre des reports de crédits de l'exercice 2012 sur 2013. Le montant définitif de ces reports de crédits devrait être connu en fin de premier trimestre 2013.

Pour l'année prochaine, sur les 6,6 M€ dédiés aux dépenses pour l'acquisition d'immeubles, près de 5,15 M€ sont prévus pour l'achat de logements sociaux neufs à Roquebrune-Cap-Martin destinés à loger certains salariés de la Principauté.

Le budget des travaux d'équipement s'élèvent à 227,8 M€ en augmentation de 4,2 % par rapport au Budget Primitif 2012 et celui des matériels d'équipement a doublé et s'élève à 2,8 M€.

C'est à la lumière du Programme Triennal d'Équipement Public 2013-2015, qui résume la politique du Gouvernement en matière d'investissements sur les années à venir, que l'absence programmatique de construction de logements à caractère social est la plus apparente, tel que cela avait déjà été évoqué dans le Rapport sur le Budget Primitif 2012.

En effet, cette année aucune nouvelle opération ne concerne la construction de logements domaniaux.

En revanche, les cinq nouvelles opérations qui figurent au Programme Triennal d'Équipement Public concernent les projets relatifs à l'extension de la télésurveillance, les travaux de maintien à niveau des services fournis par le C.H.P.G., les travaux de remise aux normes du Cap Fleuri, la mise en œuvre de l'amélioration du Système d'information de l'Administration et le nouveau marché de la performance énergétique.

Le montant total des crédits d'engagement du Programme triennal d'équipement public s'élève à 2,69 milliards d'euros à comparer aux 2,71 milliards d'euros du programme précédent voté lors du Budget Primitif 2012. Bien entendu, il convient de préciser qu'un certain nombre de ces investissements s'échelonnent sur une durée d'au moins 10 ans.

Votre rapporteur souhaiterait revenir sur un des enjeux majeurs des années à venir : l'usine d'incinération. Il appartiendra en effet à la prochaine majorité issue des urnes de discuter avec le Gouvernement Princier sur les choix à opérer : faut-il mettre aux normes l'usine existante ou doit-on s'orienter vers la recherche de solutions alternatives à l'incinération ? Ceci sera d'autant plus délicat que de nombreux paramètres entrent en considération : politique énergétique de la Principauté, impératifs liés

à la santé publique ou encore le développement économique au travers de la restructuration du quartier de Fontvieille.

Malgré la Commission Plénière d'Étude du 2 octobre 2012, force est de constater que le débat n'a guère évolué. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale a cependant remarqué que la position du Gouvernement semble d'ores et déjà s'orienter vers un réaménagement *in situ* de l'usine d'incinération. D'ailleurs, les travaux prévus à l'article 704.906 « Extension des Réseaux Urbains de Fontvieille » destinés à alimenter en froid les bâtiments des délaissés S.N.C.F. et le futur hôpital, semblent témoigner de la volonté du Gouvernement d'intégrer l'usine d'incinération dans l'approvisionnement énergétique de ce nouveau quartier de la Principauté.

Il apparaît également au vu des réponses apportées par le Gouvernement à la Commission des Finances et de l'Économie Nationale que, je le cite : « *Il n'y a pas de cadre juridique autorisant l'entrée des déchets français sur le sol monégasque (...) sans ces tonnages, le coût payé par la Principauté serait plus important par tonne de déchets monégasques et les fours ne pourraient pas être exploités de manière continue ce qui occasionnerait des arrêts et reprises intempestifs dégradant la viabilité des installations (...). Qu'il faut souligner que l'usine d'incinération ne serait pas exploitée de manière optimale (tant fonctionnellement que financièrement) sans les tonnages venus de la CARF.* »

Cela étant, votre rapporteur souhaite que le débat ne soit pas faussé par une présentation déformée. Pour cela, encore faut-il poser les bonnes questions.

En réalité, le débat ne doit pas porter sur la suppression d'un site de gestion des déchets en Principauté, mais sur le choix de traitement retenu, c'est-à-dire l'incinération. La véritable question serait donc la suivante : n'existe-t-il pas une solution alternative à l'incinération, tout en conservant un instrument de valorisation des déchets en Principauté ? Aussi, ne s'agit-il pas d'exporter nos mâchefers car il a été démontré que ces déchets sont extrêmement difficiles à valoriser. C'est d'ailleurs pour cela que le Conseil National ne peut se satisfaire actuellement des informations fournies par le Gouvernement, ces dernières ne répondant pas à ses interrogations. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale réitère donc sa demande au Gouvernement en souhaitant que celui-ci étudie la possibilité, non pas d'incinérer les déchets ailleurs qu'en Principauté, mais de trouver un autre mode de traitement des déchets

de la Principauté en collaboration avec les communes limitrophes.

Dans tous les cas de figure, il faut être conscient que le choix qui sera fait va engager la Principauté pour les 35 à 40 prochaines années. Il conviendra donc d'en soupeser tous les avantages et les inconvénients avant de prendre une décision définitive.

S'agissant des opérations qui devraient se terminer l'année prochaine, la livraison de la seconde tranche d'appartements domaniaux de l'Ilot Rainier III devrait s'effectuer au début du second trimestre, les logements de l'opération les Tamaris en début de quatrième trimestre et ceux de l'Ilot Canton en fin d'année 2013.

De plus, le nouveau Lycée Technique et Hôtelier devrait ouvrir ses portes aux élèves le 4 mars prochain.

Les élèves du Lycée F.A.N.B., situé avenue de Roqueville, devraient déménager dans l'ancien Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo pour que l'opération de démolition/reconstruction du bâtiment de l'avenue de Roqueville puisse être initiée à la rentrée scolaire 2013. Le Conseil National espère qu'à l'occasion de cette restructuration, une partie des effectifs du Collège Charles III pourra également bénéficier des surfaces ainsi libérées de l'ancien Lycée Technique et Hôtelier, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des élèves comme des personnels d'éducation.

Un avant-projet d'urbanisation en mer devrait être présenté courant troisième ou quatrième trimestre 2013. Deux sites d'implantation étant en cours d'étude : Fontvieille ou le Portier.

Si ce Budget est très particulier, c'est aussi parce que l'année 2012, année singulière car marquant la fin de la mandature, est une année symbolique sur le terrain institutionnel. En effet, cette année est l'occasion de célébrer les cinquante ans de la réforme constitutionnelle du 17 décembre 1962, ainsi que les dix ans de la réforme constitutionnelle du 2 avril 2002. Ces réformes ont permis d'asseoir le rôle législatif du Conseil National, tout particulièrement au travers du droit d'amendement et des propositions de loi auxquelles le Gouvernement a désormais l'obligation constitutionnelle de répondre.

Ces réformes constitutionnelles ont permis au régime institutionnel de la Principauté de Monaco d'atteindre sa pleine maturité et au Conseil National de n'être ni une chambre d'enregistrement, ni une chambre d'opposition, mais un partenaire indépendant et responsable, selon une formule empruntée à l'ancien Président Stéphane VALERI.

Même si cela peut ennuyer certains, l'équilibre des pouvoirs instauré par notre Constitution et la logique du consensus entre les Institutions ont permis et permettront de mener une politique législative ambitieuse, non seulement au lendemain de la réforme en 2003, mais aussi depuis 2008, tout particulièrement dans les domaines économique, social et sociétal. Pour ne donner que quelques chiffres, ce n'est pas moins de cent cinquante lois et trente propositions de loi qui ont été adoptées depuis la réforme constitutionnelle d'avril 2002.

En matière économique, tout d'abord, avec le lancement du grand chantier de la politique d'attractivité de la Principauté qui se doit de trouver une traduction sur le terrain législatif. Envisagée de manière cohérente, la modernisation de notre législation économique doit se faire au travers de deux principes cardinaux : l'éthique et l'innovation.

Par éthique, il faut comprendre la recherche de l'exemplarité par la transparence, ce qui se traduit, entre autres, au travers de la modernisation de notre législation anti-blanchiment ou encore, plus récemment, par l'adaptation des infractions monégasques de corruption aux exigences du G.R.E.C.O..

Par innovation, il faut entendre la recherche de solutions ambitieuses. Cela peut se traduire de plusieurs manières comme le développement d'outils de gestion adaptés au monde des affaires comme par le renforcement de la sécurité juridique. Votre rapporteur pense ici à la proposition de loi relative à la fiducie, qui trouvera une traduction concrète sous l'angle de la propriété-sûreté, particulièrement efficace pour servir de garantie dans le domaine bancaire ou qui, dans un contexte économique difficile, peut être de nature à favoriser l'accès au crédit pour les entreprises ou encore, dans un autre domaine, sécuriser les engagements financiers pris par l'Etat. Citons également la proposition de loi sur le droit international privé, texte essentiel puisqu'il permettra d'apporter une visibilité juridique aux futurs investisseurs.

Au développement de l'offre technique sur le plan financier et juridique, votre rapporteur insistera sur la nécessité de miser sur des secteurs de pointe qui, s'ils sont déjà essentiels à l'heure actuelle, sont appelés à devenir incontournables dans un futur proche. Tel est tout particulièrement le cas de l'économie numérique pour le développement de laquelle une loi a été votée le 2 août 2011 par le Conseil National. Votre rapporteur croit réellement que le chantier de l'économie numérique doit être pris à bras-le-corps par Monaco. Non seulement cela permet de développer une activité peu gourmande en surfaces, mais surtout, la Principauté

dispose d'un atout considérable grâce à la société Monaco Telecom qui a procédé à d'importants investissements pour développer ce secteur. Seule ombre à ce tableau qui pourrait être idyllique, les textes d'application n'ont toujours pas été pris, ce qui n'est pas acceptable. Cela l'est encore moins lorsque l'on sait que la loi elle-même devra sans doute évoluer très prochainement et que des clarifications seront nécessaires, tout particulièrement sur les droits des consommateurs. Le droit de la consommation fait aussi partie des prochains enjeux du Conseil National. La majorité a commencé à s'y atteler en déposant deux propositions de loi sur la protection du consommateur.

Votre rapporteur reste néanmoins optimiste car l'expérience de cette législature a montré que, lorsque le Conseil National et le Gouvernement travaillent de concert en partenaires institutionnels responsables, ils parviennent à des résultats très satisfaisants. Deux exemples paraissent sans doute être les plus symboliques et significatifs : d'une part, l'adoption de la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat habitation-capitalisation dans le secteur domanial et, d'autre part, le vote de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011 relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers.

L'accession à la propriété aménagée pour les Monégasques, peu de personnes auraient imaginé que cela était possible. En conférant la jouissance de l'appartement au titulaire du contrat, en permettant la transmission du bail à ses descendants et en assurant la patrimonialisation des sommes versées à l'Etat, le contrat habitation-capitalisation présente de très nombreux avantages du droit de propriété sans en avoir les inconvénients. Cela a maintes fois été souligné, ce système est unique au monde et a le mérite de répondre à une réelle demande de nos compatriotes. La mise en application a certes nécessité de mettre de l'huile dans les rouages, mais comment pouvait-il en être autrement ? Des réponses ont été apportées au fur et à mesure de son utilisation comme, par exemple, le droit, pour les descendants du souscripteur du contrat, d'obtenir gratuitement la conclusion d'un nouveau contrat au terme des soixante-quinze années, c'est-à-dire sans avoir à verser un complément qui tiendrait à la différence entre la valeur du bien au jour du renouvellement et celle qu'il avait au jour de la signature du premier contrat. D'autres points devront probablement être évoqués au fur et à mesure de son application. Toujours est-il que ce contrat remporte un franc succès avec près de cinq cents foyers signataires d'après les dernières informations fournies par le Gouvernement. Ce nombre pourrait d'ailleurs croître en égard aux prochaines livraisons d'appartements

domaniaux, ainsi qu'à la diminution du taux de l'apport initial obligatoire à 10 % obtenue récemment par le Conseil National.

Quant à la problématique des droits de mutations, elle était un serpent de mer évoqué avec une particulière acuité à partir du Budget Primitif 2010, date à partir de laquelle les demandes du Conseil National se sont faites les plus pressantes. Il est vrai que la conjoncture économique pour le moins délicate incitait fortement à ce que l'Etat puisse récupérer les recettes qui lui étaient dues. Les résultats ont été à la hauteur des attentes du Conseil National et du Gouvernement. Non seulement le dispositif mis en place a permis d'adapter notre législation aux nouvelles formes et montages juridiques destinés à éluder le paiement des droits d'enregistrement mais, par la combinaison d'une baisse des taux et d'une incitation claire à la transparence, il a permis à l'Etat d'engranger des recettes supplémentaires. Même si certains tentent encore, certes maladroitement, de minimiser l'impact de cette réforme, les chiffres, quant à eux, attestent de son succès.

Pour reprendre les termes mêmes des réponses du Gouvernement, je cite : « *Pour mémoire, au premier semestre des années 2009, 2010 et 2011, qui se trouvent avant la réforme, les recettes des droits sur les mutations immobilières étaient respectivement de 13 M€, 13,5 M€ et 19,7 M€, tandis qu'au premier semestre 2012, qui est après la réforme, on enregistre une progression de + 72 %, soit en valeur absolue un passage de 19,7 M€ à 33,9 M€. Au second semestre des années 2009 et 2010, qui se trouvent avant la réforme, les montants de ces mêmes recettes étaient respectivement de 13,7 M€ et 22,3 M€. Or, au deuxième semestre 2011 qui se trouve après la réforme la progression des recettes est de + 31 %, soit en valeur absolue une augmentation de 22,3 M€ à 29,2 M€.* ».

De plus, à ceux qui seraient tentés de diminuer ce bilan positif en faisant référence aux droits de mutation issus des successions ou relatifs à des biens meubles, votre rapporteur rappellera que les droits de mutations sur les biens immobiliers sont la composante très majoritaire des recettes liées aux droits de mutations. Votre rapporteur citera une nouvelle fois les réponses du Gouvernement aux questions adressées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je cite : « *les recettes de l'article 023.101 sont évaluées à 72 M€ pour l'année 2013. Elles comprennent les droits sur les mutations à titre onéreux de meubles, estimés à 3 M€, et immeubles, estimés à 56 M€, ainsi que sur les mutations à titre gratuit (droits de succession et donation) estimés à 13 M€.* » Les droits de mutations sur les biens immobiliers correspondent

donc à près de 80 % des recettes liées aux droits de mutations en général. En dernier lieu, votre rapporteur relèvera que, pour l'année 2012, les seuls droits de mutations immobilières perçus jusqu'à septembre étaient équivalents à ceux de l'année 2011 dans son ensemble et bien supérieurs à ceux des années 2009 et 2010.

Cette réforme est donc un succès incontestable bien qu'il soit évident que les recettes de l'Etat en la matière dépendent aussi de la bonne santé du marché immobilier, laquelle a sans doute été favorisée par les baisses du taux des droits de mutations ainsi que des droits d'enregistrement.

Votre rapporteur tient en outre à souligner que rien de tout cela n'aurait d'ailleurs été possible sans le concours des Services de l'Etat, tout particulièrement la Direction des Services Fiscaux, dont on peut une nouvelle fois louer la compétence et la pédagogie dont elle a fait preuve auprès des professionnels de la place.

S'il faut se féliciter du succès de ces réformes, il ne faudrait pas oublier que, sans des recettes budgétaires suffisantes permettant le développement d'une politique d'investissement de l'Etat, qui profite à l'ensemble des secteurs économiques de la Principauté, le modèle social de la Principauté de Monaco, l'un des meilleurs du monde, pourrait être compromis à terme.

Les avancées législatives ne se limitent bien évidemment pas au seul domaine économique. La présente législature a vu se réaliser un certain nombre d'avancées décisives sur le terrain social et éducatif.

Parce que la grandeur d'un Etat se mesure aussi par les actions qu'il met en œuvre au profit des personnes les plus vulnérables, votre rapporteur peut dire sans crainte que la Principauté de Monaco est un Etat exemplaire.

A ce titre, le Conseil National et le Gouvernement peuvent se féliciter du vote d'un texte exemplaire, la loi n° 1.382 du 20 juillet 2011 relative à la prévention et à la répression des violences particulières, donnant une protection pénale renforcée aux personnes vulnérables et aux victimes de violences domestiques et créant tout particulièrement un dispositif de protection d'urgence. Saluons également le vote de la loi n° 1.348 du 25 juin 2008 qui a profondément amélioré la procédure de reclassement des salariés déclarés inaptes.

Le Conseil National aura également obtenu du Gouvernement le dépôt d'une loi-cadre en matière de handicap, texte d'une importance toute particulière, et pour lequel il a déjà été procédé à un certain nombre

de consultations. Ce texte sera très certainement adopté lors de la prochaine législature.

De personne vulnérable ou en situation délicate, il en a également été question lors de la réforme des retraites des salariés du secteur privé. L'amendement proposé par le Conseil National, qui ajoute un cinquième alinéa à l'article 31 ter de la loi n° 455, a permis la création d'une allocation de retraite minimale garantie. Votre rapporteur tient d'ailleurs à remercier le Gouvernement pour les renseignements communiqués par courrier du 21 novembre 2012 qui expliquent de manière compréhensible le fonctionnement de cette retraite minimale. Soulignons que ce dispositif concernera en pratique 91 personnes pour un coût total de 140 000 euros. Le Conseil National ne manquera pas de surveiller avec attention l'évolution de ce dispositif, de la même manière qu'il procédera à l'examen scrupuleux du régime général de la C.A.R., ainsi que cela a été acté lors du vote de la loi réformant les retraites des salariés du secteur privé.

Le domaine qui restera sans doute le plus marquant pour cette législature est le travail considérable du Conseil National sur les enjeux de société, ce qui constitue, depuis 2003, « *sa marque de fabrique* ». A Monaco plus qu'ailleurs, l'évolution du droit peine à suivre l'évolution sociétale ou, dirons-nous plutôt, que cette évolution « *se hâte lentement* ».

Tout le monde aura en tête la loi sur l'interruption médicale de grossesse qui, une fois de plus, a eu pour initiative une proposition de loi déposée par le Conseil National. Cette proposition de loi visait à dépénaliser l'interruption de grossesse lorsque celle-ci est pratiquée pour préserver la santé de la mère, en présence d'une maladie reconnue comme incurable qui affecte l'enfant à naître ou en cas de viol. Tous ces points ont été repris par la suite dans la loi n° 1.359 du 20 avril 2009.

Enfin, il faut souligner le vote de loi n° 1.387 du 19 décembre 2011 qui a consacré la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans la transmission de la nationalité par mariage. Cette loi est d'une particulière importance dans la mesure où elle a trait à la nationalité monégasque et, en conséquence, à notre identité. La femme et l'homme peuvent désormais transmettre, dans les mêmes conditions, cette nationalité à leur conjoint, tout en conservant leur nationalité d'origine en vue d'éviter la création de situations d'apatridie. A ce titre, votre rapporteur se fera à nouveau l'écho des débats qui avaient eu lieu ce soir-là, et notamment de l'intervention du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse,

qui appelait le Gouvernement Princier à trouver de rapides solutions pour les situations d'apatridie qui, en raison de l'absence légitime d'application rétroactive de la loi, existent à ce jour. Votre rapporteur souhaiterait que le Gouvernement informe le Conseil National des avancées sur ces questions.

La Législature de 2008 a aussi été l'occasion de placer le cadre de vie des Monégasques et des résidents au cœur de l'action politique. En luttant par exemple contre le tabagisme passif et en appelant régulièrement le Gouvernement à faire respecter ces dispositions législatives qui correspondent à une exigence de santé publique. Mais aussi en posant une fois de plus la problématique des nuisances sonores, notamment pour les horaires de chantier, en souhaitant que cette thématique soit une préoccupation constante des Institutions de la Principauté, en la remettant au cœur du débat par le dépôt récent d'une proposition de loi.

En matière d'éducation, après avoir œuvré pour l'adoption d'une loi ambitieuse sur l'éducation en 2007, le Conseil National a parachevé son action en procédant à la réforme de la responsabilité civile des enseignants. Par cette loi n° 1.372 du 5 juillet 2010, les enseignants savent qu'ils sont désormais protégés, soit par l'Etat, soit par leur établissement scolaire lorsque ces derniers sont sous contrat avec l'Etat. Cela peut sembler anodin mais les exemples concrets ne manquent pas, ne serait-ce qu'en évoquant les simples sorties scolaires. Les enseignants sont la pierre angulaire du système éducatif monégasque dont il convient encore de rappeler l'excellence. Il est souhaitable d'étendre ce mécanisme de protection à l'ensemble des personnels des établissements scolaires, ces derniers méritant la même protection que le personnel enseignant.

Des enfants, précisément, il en a été question durant cette législature. N'oublions pas que c'est grâce aux demandes répétées du Conseil National qu'a pu être obtenue une réduction des délais de délivrance des bourses d'études, ce qui facilite grandement la préparation des rentrées eu égard à la cherté de certains cursus ou des ouvrages qui y sont nécessaires. Il en a également été question, dans un autre registre et qui a son importance, par l'introduction des repas « bio » dans les cantines. Travail législatif exemplaire car, entre la proposition de loi de la majorité du Conseil National et le vote du projet de loi qui a consacré cette introduction, à peine six mois se sont écoulés, ce qui, de mémoire, est un record absolu.

Par ailleurs, l'étude sur la sécurisation du parcours de l'élève entreprise en 2009 par la Commission de l'Education et de la Jeunesse a donné lieu à de

nombreuses rencontres avec l'ensemble des acteurs concernés de la place. Elle a permis de confirmer des pistes de réflexion pour que les jeunes Monégasques soient orientés au mieux de leurs capacités et de leurs souhaits.

Si les excellents résultats au baccalauréat attestent du bon niveau d'enseignement des établissements monégasques, le Conseil National ne cesse de s'interroger, en revanche, sur l'orientation des jeunes et les débouchés qui leur sont offerts en Principauté.

Orientation et débouchés sont intimement liés. Si l'orientation permet de définir la voie qu'il conviendrait d'emprunter pour atteindre un objectif, les débouchés constituent l'offre que le monde du travail peut proposer en fonction de ses besoins. Votre rapporteur sait pertinemment que, ce n'est pas parce qu'il existe des débouchés dans un secteur particulier que les jeunes vont choisir les filières correspondantes pour l'intégrer. Cependant, sans doute serait-il bon de porter à leur connaissance les métiers et les secteurs susceptibles d'embaucher.

Ainsi, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique pourrait-elle dresser une liste des « métiers » dont elle sait que les besoins se feront sentir au sein de l'Administration, d'ici cinq à dix ans, sur la base des départs à la retraite ou de la réorganisation des services. En fait, il ne s'agit que d'une gestion prospective des effectifs.

La commission s'interroge de savoir si le Service de l'Emploi, en contact étroit avec les entreprises, serait à même d'esquisser un tableau similaire, bien que l'on sache que dans le secteur privé, nombre de facteurs non prévisibles peuvent venir interférer dans les prévisions.

En outre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale estime nécessaire de lancer une campagne de communication effective visant à revaloriser les filières technologiques et professionnelles, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de choix par défaut, mais bien de véritables options préparant de manière optimale à des carrières prometteuses.

D'ailleurs, et d'autant que le nouveau Lycée Technique s'y prêterait sans nul doute, le Gouvernement pourrait s'interroger sur la création de nouvelles filières d'enseignement en adéquation avec de nouveaux secteurs d'activités, après avoir consulté les acteurs économiques de la place.

Toujours dans l'idée de faire concorder formations et débouchés, rappelons le bel avenir des formations en alternance qui, en plus d'offrir aux jeunes un

diplôme de fin d'étude, leur permettent d'inscrire quelques lignes d'expérience professionnelle dans leur *curriculum vitae*, ce qui constitue parfois un atout non négligeable au moment de l'embauche. La formation en alternance devrait être davantage promue parce qu'elle confronte directement les jeunes aux problématiques du travail et ce, de manière quotidienne.

Le Conseil National félicite une nouvelle fois le Service de l'Emploi pour l'organisation du 1^{er} Forum de l'Alternance, tout comme il souligne les efforts entrepris dans le domaine de la formation continue qui peut permettre à certains jeunes sortis du système scolaire sans diplôme de trouver des débouchés.

La Commission des Finances et de l'Economie se félicite du travail accompli par la Commission d'Insertion des Diplômés, mais s'interroge toutefois sur un éventuel élargissement du périmètre de son action pour les détenteurs de diplômes de filières courtes qu'il convient d'accompagner avec tout autant d'attention que les jeunes diplômés de cursus longs.

S'agissant justement des jeunes diplômés, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste pour que chaque année, il soit proposé aux étudiants monégasques, dont le cursus est arrivé à un niveau qui le permette, moyennant un salaire d'élève-fonctionnaire, la possibilité de suivre les cours de certaines écoles supérieures. Citons entre autres exemples, l'Ecole des Hautes Etudes Supérieures en Santé Publique de Rennes, l'Ecole nationale des Impôts de Clermont-Ferrand ou bien encore, l'Ecole nationale Supérieure de la Police de St Cyr au Mont d'Or.

Cette demande donne l'occasion à votre rapporteur d'évoquer une nouvelle fois la mémoire du regretté Denis RAVERA qui avait été le premier à faire cette proposition à deux jeunes Monégasques qui ont ainsi pu se former à l'Ecole de Rennes et occuper par la suite des postes de direction au sein d'établissements de santé.

S'agissant de la Fonction Publique, le Conseil National a par ailleurs toujours eu à cœur de reconnaître la qualité et l'implication des 3 600 fonctionnaires et agents de l'Etat qui contribuent par leur travail quotidien au service du Pays, à l'attractivité, aux bons résultats des finances publiques et de l'économie.

Dans un contexte de grande vigilance budgétaire, où l'encadrement des dépenses a été renforcé avec efficacité, la participation des fonctionnaires et des agents de l'Etat doit être saluée et reconnue. Les efforts consentis par chaque service, chaque fonctionnaire et agent de la Fonction Publique doivent être valorisés,

afin que, « *le développement de Monaco soit harmonieux et profite à tous* », conformément au vœu de S.A.S. le Prince Souverain exprimé lors de Son Avènement.

Dans le contexte de fortes incertitudes économiques et financières au niveau de la zone euro comme au niveau international, la très grande majorité des pays ont été dans l'obligation de geler les traitements de leurs fonctionnaires et certains sont à présent contraints de franchir une nouvelle étape en les diminuant.

En Principauté, la situation est fort heureusement incomparable. Le Conseil National s'en réjouit et entend préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des agents de l'Etat, au même titre que celui des retraités de la Fonction Publique. La question du maintien du pouvoir d'achat est pour votre rapporteur un élément budgétaire prioritaire.

Comme l'an passé, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande ainsi que le Gouvernement puisse s'engager à revaloriser le point d'indice des fonctionnaires, des agents et des retraités de la Fonction Publique à compter du 1^{er} janvier 2013, afin de compenser l'augmentation de l'inflation et préserver également leur pouvoir d'achat par un ou deux ajustements au cours de l'année 2013.

La méritocratie au sein de la Fonction Publique, qui a connu des avancées depuis l'instauration des fiches de poste et des entretiens d'évaluation annuels, doit encore être renforcée avec l'amélioration de l'avancement et des déroulements des carrières et l'application stricte du respect de la priorité nationale à tous les niveaux de recrutement.

S'il est un sujet qui est la principale préoccupation du Conseil National, c'est bien le logement des Monégasques dans leur pays.

En ce qui concerne le secteur domanial, si la construction d'un millier d'appartements depuis 2003 a permis d'endiguer une pénurie évidente, il est toutefois nécessaire de poursuivre cette démarche. En effet, aujourd'hui la demande reste supérieure à l'offre. Il ne faut pas omettre l'évolution de la société avec les divorces, les familles recomposées mais il faut également tenir compte du fait que les jeunes actifs souhaitent acquérir de plus en plus tôt leur indépendance et donc quitter le foyer familial. Nous constatons notamment un manque important d'appartements de type F2.

La construction de nouveaux logements permettrait en outre la rénovation de certains immeubles anciens du secteur domanial par le jeu d'opérations-tiroirs. Ces restructurations permettraient une optimisation des

surfaces avec la création de logements fonctionnels mais également la création de locaux commerciaux et des parkings supplémentaires.

Le Conseil National demeure convaincu que la construction de logements neufs chaque année s'avère nécessaire pour assurer la poursuite de la livraison régulière d'appartements domaniaux pour nos Compatriotes, permettre les opérations-tiroirs de restructuration du parc domanial et éviter de connaître une nouvelle fois une situation de pénurie telle que nous l'avons connue en 2002. Il s'agit là du droit le plus élémentaire, celui de vivre dans son pays.

Depuis 2008, 275 logements ont été d'ores et déjà livrés. On est toutefois loin des 100 appartements par an réclamés par le Conseil National. Au printemps 2013, 236 logements sont prévus avec la livraison de 116 appartements neufs lors de la livraison de la seconde tranche des « Jardins d'Apolline », puis 120 logements supplémentaires seront attribués avec la finalisation de l'opération Tamaris et celle du Canton. Il faudra ensuite attendre l'achèvement de la Tour Odéon, fin 2014, à l'occasion de laquelle 177 appartements neufs se verront attribués.

Or, après cette dernière livraison, aucune construction d'immeuble domanial n'est prévue. Il y a pourtant des projets à réaliser sur les terrains de Testimonio II, et sur le plus long terme, sur les terrains de l'Annonciade, mais le Gouvernement ne semble toujours pas décidé. Ce projet reste « en attente » alors qu'il y a urgence sachant qu'une telle opération mettrait au moins quatre ans avant de voir le jour.

Parallèlement, le Conseil National a travaillé de concert avec le Gouvernement afin de modifier les critères d'attribution des logements domaniaux. Cette modification a été guidée par la recherche d'un équilibre entre les aspirations des Monégasques et la préservation de la vocation sociale du secteur domanial. Ainsi, certaines avancées notables ont pu être obtenues. La principale novation de cette réforme réside dans la prise en compte de l'exercice conjoint de l'autorité parentale en fonction de l'étendue du droit de visite permettant ainsi d'accorder le bénéfice d'une pièce pour les enfants présents à 50 % du temps, tout en privilégiant bien entendu la présence d'enfants au domicile à plein temps.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur le caractère social du secteur domanial. Il a ainsi été créé une catégorie supérieure de revenus à partir de laquelle les dossiers seraient déclarés irrecevables. En outre, l'évolution de la situation financière sera désormais prise en compte dans les demandes, en limitant toutefois les mouvements successifs injustifiés. Enfin, le montant

des charges locatives lorsque ces dernières sont particulièrement élevées pourra dorénavant être pris en considération, par l'attribution de points supplémentaires.

La question des charges locatives a d'ailleurs fait débat ces derniers mois. En effet, l'attention du Conseil National a été appelée sur un rattrapage de charges sur trois ans qui a eu lieu pour les locataires du « Magellan ». Les membres de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale appellent le Gouvernement Princier à plus de discipline dans la gestion du parc domanial. Nous avons tous gardé en mémoire le cas des locataires de l'immeuble « *Le Saint Sébastien* » qui ont connu un rattrapage de charges sur sept ans !

C'est pour cela, qu'à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2012, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a souhaité qu'une étude sur la gestion des immeubles domaniaux et, plus précisément, sur le montant des charges locatives soit réalisée afin de clarifier la situation. En effet, il peut être constaté une réelle disparité selon les immeubles et parfois elles peuvent être considérées comme un loyer *bis*. Cela s'explique principalement du fait des prestations. En effet, dans certains immeubles, notamment les dernières constructions, un système de climatisation/chauffage a été prévu. Ce système moderne a forcément un coût, mais cela peut également concerner d'autres prestations plus luxueuses. Qu'en sera-t-il d'ailleurs pour la Tour Odéon ? Le Conseil National attend donc, avec impatience, le calendrier de cette étude et les résultats qui en découleront.

Toujours dans le domaine du logement, votre rapporteur souhaite évoquer la problématique de la mobilité au sein du parc domanial. Actuellement, si un couple ou une personne seule, vivant dans un appartement de 3, 4 voire 5 pièces souhaitait changer d'appartement pour un appartement plus petit, il verrait son loyer considérablement augmenter, ce qui est dissuasif. Pourquoi ne pas instaurer une aide permettant de compenser cette hausse du loyer ? Au regard de la pénurie de logements, des mesures doivent être prises pour rationaliser la gestion du parc domanial, il est en effet dommage de maintenir une personne seule dans un appartement de plusieurs pièces et qui ne serait pas opposée à un échange contre un appartement plus petit, alors qu'il y a des familles en attente d'un logement correspondant à leurs besoins.

L'objectif d'équilibre des comptes publics est un objectif louable, entièrement partagé et soutenu par le Conseil National.

Des finances publiques saines et équilibrées en période d'incertitude économique et financière internationale représentent un atout majeur indéniable d'attractivité et de confiance.

Cependant, votre rapporteur constate avec regret que le Gouvernement a choisi d'accompagner le retour à l'équilibre budgétaire d'une politique peu ambitieuse en matière d'investissements publics sur le territoire de la Principauté. En effet, qu'il s'agisse du Budget Primitif 2013 ou du plan d'équipement triennal, le constat est simple : certes, le niveau global des investissements se maintient en volume, mais il s'agit de montants destinés à achever des travaux prévus de longue date et non de lignes budgétaires dédiées à de nouveaux projets.

Il existe un écart inquiétant entre les bons résultats des finances publiques et la situation économique et financière de nombreux entrepreneurs, artisans et commerçants de la Principauté, qui attendent de percevoir les effets de l'amélioration du climat économique annoncé au niveau des comptes publics. Nombreux sont les acteurs économiques à attendre des mesures de relance destinées à soutenir l'activité locale.

La Commission entend donc poser une question simple mais pourtant incontournable dans ce contexte : où sont les investissements publics qui permettront de préparer l'avenir de Monaco ? Où sont les investissements qui vont bénéficier à l'activité économique du Pays ? Où sont les investissements qui vont aux entreprises locales ? Où sont les nouveaux projets d'avenir ?

L'équilibre budgétaire ne doit pas être une fin en soi. Et l'Etat doit rester un acteur majeur de l'activité économique du Pays par l'intermédiaire d'investissements publics d'équipement mais aussi d'investissements rentables, générateurs d'activités et de recettes futures pour les finances publiques.

Votre rapporteur appelle donc le Gouvernement à présenter un plan d'investissements ambitieux et cohérent qui ne soit pas limité à la poursuite et à l'achèvement des travaux et des chantiers en cours, quelle qu'en soit l'ampleur.

Car sans vision, sans anticipation et sans poursuite de l'intervention de l'Etat dans le champ économique, la relance de l'activité nécessaire à la survie de nombreuses entreprises et commerces de la Principauté ne sera pas assurée.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande donc au Gouvernement des engagements fermes quant au calendrier de

constructions en matière de logements, de commerces et de bureaux, pour définir des perspectives économiques pour la prochaine décennie, afin d'éviter des années sans aucun nouveau projet, comme semble se présenter l'année 2013.

Votre rapporteur est conscient que les hésitations du Gouvernement quant au choix du site du futur hôpital de Monaco ont eu un impact très significatif sur la fluidité de la politique d'investissements, puisque deux projets de grande envergure ont été gelés durant l'année de réflexion supplémentaire souhaitée par le Gouvernement. Il s'agit des projets de Testimonio II et de l'Ilot Charles III, qui ont eu un impact sur les projets de l'Annonciade II et de l'Ilot Pasteur, notamment au niveau de l'implantation de la troisième caserne des sapeurs-pompiers et du nouveau Collège Charles III.

Le Conseil National demande donc un agenda ambitieux, dès 2013, pour renouer avec une croissance plus forte et mieux partagée, dans le respect de la priorité nationale, pour les titulaires des marchés publics comme pour leurs sous-traitants.

La situation budgétaire actuelle de l'Etat permet justement de financer les priorités d'investissements qui semblent incontournables pour le Conseil National.

Suite au rapport PENTECOSTE sur le partenariat public/privé, il est ressorti que le financement de l'extension du Centre Commercial de Fontvieille pourrait s'élever à près de 53 millions d'euros. Compte tenu du niveau de cette dépense qui présente un retour sur investissement intéressant, le Conseil National est favorable à ce que le projet soit rapidement financé par l'Etat, ou dans des conditions tenant compte du tissu économique monégasque par un partenariat public/privé, soumise au vote préalable d'une loi de désaffectation. Cela permettrait la construction de surfaces commerciales en adéquation avec le développement des Ilots Pasteur et Canton et permettrait au Gouvernement de rester maître de l'attribution des futures surfaces de commerces.

A cet égard, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que le Gouvernement puisse s'engager pour l'exercice 2013 à mener un vaste programme de rénovation, dans le cadre du « plan accueil » mené par la Principauté sur les préconisations du Conseil Supérieur pour l'Attractivité. Sans être exhaustif, votre rapporteur citera des exemples d'actions qui pourraient être menées sans attendre :

✓ des services d'accueil - investisseurs et résidents - pourraient bénéficier d'une rénovation afin d'accueillir les usagers dans des conditions optimisées, à la hauteur

de l'image d'excellence véhiculée par la Principauté. Que ce soit les Services Fiscaux, les bureaux de délivrance des cartes de séjour, mais également les Services des Départements gouvernementaux ou les salles de réunion de l'Administration, les exemples ne manquent pas en faveur d'une action urgente et nécessaire d'amélioration de l'accueil du public ;

✓ la rue Caroline pourrait enfin être rénovée pour améliorer l'image de cette zone piétonne reliant le Port à la rue Grimaldi et ainsi participer à la redynamisation de ces quartiers touristiques et commerciaux emblématiques.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale relève que le Gouvernement envisage l'opération du Tunnel Descendant comme un investissement d'équipement qui permet d'assurer une activité économique importante.

Toutefois, la différence majeure avec le plan de rénovation que le Conseil National demande aujourd'hui repose bien sur la nature même de l'investissement. Il s'agit d'une dépense d'équipement qui aura nécessairement un impact négatif sur les finances publiques pour les exercices futurs en raison des coûts de maintenance. Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale relève que cet investissement ne sera pas en mesure de bénéficier dans une proportion suffisamment importante aux entreprises monégasques. Le Conseil National avait justement voté à une quasi-unanimité contre le projet de Tunnel Descendant pour ces mêmes raisons.

Votre rapporteur souhaite rappeler à cet égard, une partie des conclusions du rapport du Contrôleur Général des Dépenses sur l'exercice 2011 :

« Dès lors, il convient de demeurer attentif à la gestion des dépenses publiques ; de plus, les exercices futurs devront immanquablement supporter les coûts de fonctionnement inhérents à l'accroissement de ces équipements, étant souligné que ceux-ci sont pour l'essentiel générateurs de dépenses et non de recettes. »

Afin de faire face à ce déficit structurel, il importe que la Principauté veille au bon emploi de ses ressources et favorise les investissements susceptibles de produire des revenus. »

De telles dépenses de rénovation assureraient une activité supplémentaire pour l'année 2013, de nature à rassurer les entreprises locales, dans l'attente d'un réel plan de relance d'envergure.

A cet égard, le Conseil National sera d'une extrême vigilance pour que la priorité nationale soit scrupuleusement respectée. Ainsi, tous les

investissements doivent se conformer à cette exigence. En effet, les entreprises monégasques connaissent de grandes difficultés et le Gouvernement n'a pas manqué d'indiquer en Commission Plénière d'Etude, que la crise internationale induisait une baisse notable des chantiers privés.

Il est donc primordial que l'Etat, mais aussi les entreprises où l'Etat est actionnaire unique - tels que la Société d'Exploitation des Ports de Monaco ou le Grimaldi Forum - ainsi que les sociétés où l'Etat est actionnaire majoritaire - comme la Société des Bains de Mer - ou encore les sociétés concessionnaires - tels que Monaco Telecom, la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz, la Société Monégasque des Eaux et la Société Monégasque d'Assainissement - sans oublier les établissements publics - comme que le C.H.P.G. - fassent appel aux entreprises locales dans le cadre de l'attribution de leurs marchés.

A ce sujet, le Conseil National s'est ému de l'attribution des marchés de performance énergétique à une seule société. Il est regrettable que ces travaux d'entretien et d'amélioration de la facture énergétique de bâtiments publics, qui étaient bien souvent confiés à des entreprises locales, selon le principe de l'équilibrage, soient à présent réalisés par une société extérieure.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que dans le contrat, le bénéficiaire du marché n'ait l'obligation de sous-traiter à des entreprises de Monaco que 15 à 35 % des prestations sous-traitées. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale estime ce ratio très insuffisant et anormal. Il convient en effet d'être intransigeant sur le respect de la priorité nationale afin de favoriser l'activité des entreprises de Monaco, notamment des P.M.E., *a fortiori* en ces temps de fortes incertitudes économiques.

Le Conseil National demande en conséquence au Gouvernement la définition d'un plan de relance économique qui serait réalisé à partir de 2014 autour de trois axes :

✓ La construction de surfaces supplémentaires de bureaux et de commerces afin de répondre à une réelle attente de nos résidents et des investisseurs et d'anticiper la perception de nouvelles recettes de T.V.A. sur le territoire monégasque. Le soutien économique interviendrait ainsi durant les phases de conception, de construction et d'exploitation de ces nouvelles surfaces, assurant à l'investissement initial, un effet multiplicateur optimal.

✓ La mise en œuvre de mesures de soutien à l'innovation commerciale, professionnelle et

industrielle afin de favoriser l'implantation, en Principauté, de nouvelles entreprises génératrices de forte valeur ajoutée. L'Etat doit en effet mener une politique de l'offre cohérente et adaptée aux nouveaux défis de la mondialisation qui impliquent de modifier sa stratégie et son positionnement pour rester compétitif auprès d'une clientèle internationale volatile. Ce constat, communément admis pour les acteurs privés et les entreprises, l'est tout autant pour les Etats.

✓ L'annonce d'un programme ferme et précis de construction d'immeubles domaniaux à partir de 2015, car la problématique du logement des nationaux n'est pas résolue et les Monégasques doivent être rassurés, dès aujourd'hui, sur la capacité de l'Etat à leur proposer des solutions de logement après la livraison des appartements domaniaux de la Tour Odéon, prévue en 2014. L'objectif étant triple : assurer le droit au logement à tous les Monégasques dans leur pays, favoriser les possibilités de mobilité au sein du parc domanial et permettre de restructurer les immeubles les plus anciens.

En associant des programmes de construction et de rénovation, en privilégiant des mesures destinées à diversifier l'offre tout en soutenant la demande, l'Etat continuera à jouer un rôle économique et social majeur, ce que le Conseil National souhaite. Votre rapporteur le répète une nouvelle fois : l'Etat doit garder la maîtrise de son avenir et conserver la maîtrise de son territoire.

C'est pourquoi l'Etat doit poursuivre une politique d'investissements et de relance économique dynamique et ambitieuse, fondamentale pour assurer le développement et l'avenir serein de la Principauté. Sans investissement, sans cette capacité à anticiper les prochains programmes de constructions en matière de logements, de commerces et de bureaux, aucune nouvelle activité économique pour les entreprises ne pourra être créée, source d'emplois pour les Monégasques et les résidents, mais aussi source de recettes directes et indirectes pour l'Etat.

La priorisation des investissements était compréhensible et nécessaire ces dernières années, justifiant une politique budgétaire de rationalisation des dépenses publiques. Aujourd'hui, alors que la plupart des grands chantiers s'achèvent, le Conseil National demande au Gouvernement de pallier le retard pris dans la programmation des constructions, en lançant immédiatement un plan de rénovation, préluce à un calendrier de constructions plus ambitieux à partir de 2014, pour soutenir l'activité.

Cet objectif est énoncé dans les conclusions du Programme Gouvernemental d'Action pour l'année 2013, je cite :

« Pour garder les moyens de cette politique volontariste d'investissement public, la Principauté doit faire preuve d'originalité afin de rester attractive aux yeux des investisseurs étrangers et de répondre aux besoins de ses entreprises. »

Toutefois, les moyens pour y parvenir ne sont pas suffisamment explicités et ne constituent pas un plan volontariste à long terme et en tout état de cause, aucun nouveau projet n'est arrêté au-delà de 2014. Il n'existe donc aucune visibilité et aucune programmation au-delà de deux années. Cela est inquiétant, compte tenu des délais incompressibles entre la décision et la livraison d'un projet immobilier ou d'un projet d'équipement.

Le Conseil National estime que l'annonce d'un plan de relance est primordiale et qu'elle aura très certainement un impact significatif sur la confiance des investisseurs, des résidents, des entreprises et des commerces de la Principauté. Monaco a des bases solides pour croire en son avenir. Monaco a également des moyens financiers pour réaliser et construire cet avenir. Par conséquent, votre rapporteur demande au Gouvernement de ne pas différer davantage l'annonce du plan d'investissement et d'urbanisme après 2014.

Le monde et l'Europe qui nous entourent sont en train de subir des changements radicaux. Des transitions sont en cours vers de nouvelles façons de produire, de consommer, de se déplacer, de communiquer, d'échanger. Les équilibres géographiques poursuivent leur modification. De nouvelles clientèles alimentent les circuits touristiques, de nouvelles entreprises voient le jour pendant que des pans entiers de l'industrie traditionnelle déclinent en Europe, sans que Monaco ne soit totalement épargné.

C'est dans ces périodes de transition qu'il importe de s'enrichir des apports de tout notre environnement afin d'affirmer notre compétitivité et notre attractivité au travers d'une politique volontariste à l'égard des pôles d'activités qui doivent être renforcés, comme nos P.M.E., nos commerces, nos métiers de l'artisanat, nos casinos, et d'une politique d'accompagnement de la reconversion du secteur industriel en pleine transition.

S'agissant de la place de l'industrie en Principauté, les plans sociaux annoncés par les sociétés Theramex et Mecaplast à l'occasion des débats consacrés au Budget Rectificatif 2012 - seulement quelques jours après le vote de la réforme des retraites des salariés -

ont conduit le Conseil National à demander au Gouvernement la constitution d'une Commission mixte, incluant notamment des représentants professionnels et syndicaux afin de répondre aux questions de l'avenir de ce secteur en Principauté.

Des réponses doivent être apportées au plus vite afin de permettre la mise en place des mesures d'accompagnement social justes et efficaces pour les salariés et de réfléchir sur l'avenir des activités industrielles à Monaco.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale attend du Gouvernement un calendrier précis de rencontres avec les partenaires sociaux dès le premier semestre car des réponses doivent être apportées dans les meilleurs délais sans que cette problématique ne soit éludée. En effet, il n'est pas souhaitable, et encore moins viable, que l'Etat maintienne une entreprise, voire tout un secteur d'activité, sous perfusion, sans entrevoir de solution d'avenir.

La situation sociale inquiétante dans le secteur industriel n'est cependant pas un cas isolé.

En effet, la situation au sein de la Société des Bains de Mer ne s'est pas améliorée depuis les séances consacrées à l'étude du Budget Rectificatif 2012. Dans la réponse adressée par S.E. M. le Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il était souligné, je cite, que le « *Gouvernement ne gère pas au quotidien la S.B.M. qui est sous la responsabilité des dirigeants nommés par le Conseil d'Administration* ». Si la Commission partage cette assertion, encore faut-il préalablement s'accorder sur la délimitation entre la gestion quotidienne et les grandes orientations stratégiques, économiques et sociales de cette société. Pour poser la problématique de manière plus claire : le management social et la politique des ressources humaines doivent-ils être relégués au rang de la gestion quotidienne ?

Cette réponse appelle un positionnement politique sur le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire et dont les répercussions sont très concrètes. Dans l'idée commune, l'actionnaire est celui qui procède à un placement financier par la souscription d'actions, ces dernières lui conférant un certain nombre de prérogatives dont il peut faire usage à l'encontre de la société. Cet usage obéit, toujours dans l'esprit du plus grand nombre, à la nécessité de maximiser des profits financiers sur le court terme, soit par la perception de dividendes, soit par la cession de ces actions au vu de leur valeur sur les marchés financiers lorsque la société fait l'objet d'une cotation en bourse.

Ce raisonnement ne peut toutefois être appliqué tel quel à la S.B.M. car il ferait fi de la spécificité de cette société et, donc, de nos spécificités.

La bonne santé économique de la S.B.M. est bien évidemment un des objectifs poursuivis par l'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire. Pour autant, on ne saurait le réduire à cela. L'Etat actionnaire n'est pas n'importe quel actionnaire, sa démarche doit être pensée à long terme, non en tant que placement, mais en tant qu'investissement. Le Conseil National a maintes fois souligné le caractère spécifique de la S.B.M., premier employeur du secteur privé pour nos compatriotes. Le rôle que joue la S.B.M. au niveau de l'emploi des Monégasques exclut toute logique de maximisation des profits qui ne prendrait pas en considération le capital humain. Lorsque l'Etat investit dans la S.B.M., il le fait pour préserver un fleuron de l'économie monégasque en vue de, certes favoriser les recettes de l'Etat, mais aussi pour assurer la pérennité de sa fonction sociale. Dès lors, en sa qualité d'actionnaire majoritaire chargé d'établir les orientations stratégiques de la société, la détermination d'une politique de management soucieuse de préserver le capital humain entre bien dans les attributions de l'Etat. Elle ne s'identifie pas à la gestion quotidienne de la S.B.M. qui ne doit être que l'application d'une stratégie déterminée en amont. A défaut d'insuffler une véritable politique de ressources humaines, il ne faut pas s'étonner que la mise en application laisse à désirer.

La Commission est consciente que la distinction entre les grandes orientations, qui relèvent de l'actionnaire majoritaire, et la mise à exécution, qui incombe aux dirigeants, peut fausser le problème et conduire à un renvoi permanent de responsabilités. Néanmoins, peut-on considérer que l'actionnaire majoritaire est dans l'incapacité de remédier à une telle situation ? Non, car les moyens existent. La Direction rend des comptes aux actionnaires. Lorsque cela n'est pas satisfaisant, la décision revient à l'actionnaire majoritaire qui doit prendre ses responsabilités.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat de mettre en place une véritable politique des ressources humaines et d'en poser les exigences de manière claire. Pourquoi cela serait-il possible dans des sociétés purement privées et pas dans celles où l'Etat dispose du poids et des moyens juridiques nécessaires ? La situation n'a que trop duré. En remettant la gestion humaine au cœur du débat, la situation économique de la S.B.M. ne peut en sortir que grandie. Ici encore, les domaines sociaux et économiques doivent être envisagés de concert.

Votre rapporteur profite de la question du climat social à la S.B.M. pour aborder le dialogue social en Principauté, c'est-à-dire, les modalités d'échange, de consultation et de négociation que les représentants de l'Etat, des employeurs et des salariés décident de mettre en œuvre en vue d'aborder les questions relatives à la politique économique et sociale. Le dialogue social est évidemment pluripartite dans son essence même et les entités chargées de le mettre en œuvre le sont ou peuvent l'être également. Il existe une diversité des acteurs du dialogue social. Cette diversité, facteur de démocratie, doit cependant s'inscrire dans un corps de règles précis de manière à ce que le pluralisme ne cède pas la place à la cacophonie et au désordre.

En Principauté, malgré la petite taille du pays qui devrait faciliter les choses, le dialogue social peine parfois à se mettre en place. Que les choses soient ici très claires, il ne s'agit pas, pour votre rapporteur, de porter un jugement de valeur sur les comportements des uns ou des autres, mais simplement de dresser ce constat objectif qui, au demeurant, est partagé par tous. Depuis quelques semaines, l'actualité nous offre quelques exemples nouveaux qui témoignent de tensions réelles et palpables au sein du milieu syndical. Il faut noter que cela touche aussi bien le milieu salarié que le milieu patronal. Les problèmes sont certes distincts mais méritent, pour l'analyse, d'être étudiés de manière complémentaire.

En effet, le Conseil National a été récemment informé de la scission de la Fédération Patronale due, principalement, à la volonté de la Chambre Patronale du Bâtiment, pour des raisons qu'il n'appartient pas à votre rapporteur de commenter. De manière assez différente, l'Union des Syndicats de Monaco (U.S.M.) s'inquiète de la création d'un nouveau syndicat. Non pas que cette création soit le premier sujet de sa préoccupation, mais bien davantage le contexte qui entoure l'arrivée de cette nouvelle entité. Par un courrier adressé aux diverses Institutions de la Principauté, l'U.S.M. fait état de manœuvres visant à amenuiser leurs effectifs au profit de ce nouveau syndicat. Plus inquiétant, il y est fait état des actions d'un fonctionnaire de l'Etat qui procéderait à un démarchage actif pour ce nouveau syndicat au moyen d'appels téléphoniques émanant directement de son service.

S'ils sont avérés, ces faits sont graves. Si le pluralisme syndical est un élément parmi d'autres d'une société démocratique, l'immixtion d'un fonctionnaire ès qualité - donc indirectement de l'Etat - dans le but de favoriser un syndicat au détriment d'un autre n'est pas déontologiquement ni légalement

acceptable, ne serait-ce qu'en raison du devoir de neutralité et de réserve des fonctionnaires. Pour prendre un exemple qui pourrait être d'actualité, ce serait comme si des fonctionnaires faisaient usage de leur qualité pour favoriser une liste de candidats en période électorale. Comme l'a rappelé avec raison S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, à l'occasion de la mise en place de la Commission de Vérification des Comptes de Campagne, l'Etat a un devoir de neutralité, ce qui doit également être décliné dans le domaine syndical. Aussi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande-t-elle au Gouvernement de faire toute la lumière sur ces éléments et de prendre, le cas échéant, les sanctions qui s'imposent.

Il est important de rassurer les syndicats, qu'ils soient les représentants du patronat ou des salariés, sur le fait que le rôle qui leur est dévolu n'est pas contesté. D'autant plus que le Gouvernement, annonce, tant dans son Programme d'action que dans les réponses adressées à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je cite : *« qu'une réflexion est engagée afin de mettre en adéquation avec les réalités économiques et sociales actuelles, les textes régissant les syndicats professionnels, à savoir les dispositions particulièrement anciennes de l'Ordonnance-Loi n° 399 du 6 octobre 1944 autorisant la création de syndicats professionnels. Cette réflexion s'oriente notamment vers un assouplissement des dispositions relatives à la formation des syndicats et à la composition des bureaux »*. Ceci ne calmera sans doute pas les inquiétudes. Il conviendrait que le Gouvernement fasse rapidement connaître le fruit de sa réflexion et engage avec les syndicats un véritable dialogue pour mener à bien ce projet.

Cela étant, précisons instamment qu'il n'est pas dans la volonté du Conseil National d'émettre des critiques sur un dispositif qui n'est qu'au stade embryonnaire de la réflexion. Pas plus n'est-il question de s'opposer au pluralisme syndical qui est un élément fondamental tenant aux libertés publiques. Pour autant, le pluralisme syndical ne peut uniquement être traité au travers de l'assouplissement de la constitution des syndicats, cela suppose aussi de s'interroger sur la représentativité des syndicats de manière à ce que ceux-ci soient véritablement l'émanation des catégories professionnelles qu'ils défendent. Le dialogue social ne peut fonctionner sans cela car ce serait confondre la diversité syndicale avec la division syndicale, ce qui serait contre-productif. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale invite donc le Gouvernement à faire preuve de prudence dans la réforme des textes relatifs aux syndicats professionnels,

sous peine de compliquer encore plus la situation du dialogue social en Principauté.

En conclusion de l'examen de cette dernière loi de budget de la législature, votre rapporteur constate que les actions menées par le Conseil National et le Gouvernement, en partenaires responsables, constituent un socle solide pour construire l'avenir de notre pays.

Nos Institutions arrivent à maturité et fonctionnent particulièrement bien.

Elles ont permis ces dernières années des avancées significatives, au niveau sociétal et économique, mais aussi au niveau du renforcement des libertés publiques et de la transparence de la place financière.

Votre rapporteur n'oublie pas, bien sûr, les réformes du droit de la famille et de la nationalité ainsi que les nombreuses avancées sociales qui ont découlé du travail législatif mené de concert par nos deux Institutions.

L'efficacité de notre système institutionnel et la nette amélioration de nos finances publiques permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Cette confiance est la clé du développement de la Principauté.

Cette confiance, il faut la transmettre à la population active, aux entreprises et aux investisseurs en leur donnant des signes concrets et forts, en leur montrant que nous misons sur les investissements et sur les effets multiplicateurs de ces investissements.

Il faut la transmettre également sur le plan social. A cet égard, votre rapporteur ne peut que reprendre ses propos précédents et inciter le Gouvernement, en tant qu'actionnaire majoritaire, à définir une politique des ressources humaines au sein de la Société des Bains de Mer et exiger des dirigeants de la société qu'ils la mettent en œuvre.

Cette confiance, nous devons la traduire par une ligne directrice claire et cohérente. A cet égard, le Conseil National estime qu'il est essentiel que le Gouvernement dépose au cours des débats consacrés au Budget Primitif 2013, le Code de l'économie tant attendu par notre Assemblée. Ce texte, le Conseil National aurait dû le recevoir durant l'été, puis en début d'automne. Il ne serait pas justifié d'en reporter le dépôt au-delà de la fin d'année, dans la mesure où le Code de l'économie est un élément majeur de l'attractivité de Monaco. Il offrira une lisibilité et une sécurité supplémentaire à de nombreux investisseurs. En ce sens, il est urgent que le Gouvernement revienne vers le Conseil National avec le projet de loi correspondant, comme il s'y était d'ailleurs engagé.

Cette confiance, nous devons à présent la traduire par des arbitrages ambitieux en matière d'investissements.

Ainsi, dès 2013, plusieurs projets d'envergure devront être clairement définis et planifiés pour gagner en visibilité et assurer le développement cohérent et anticipé de Monaco.

A cet égard, le Conseil National attend les mesures concrètes suivantes :

- lancer le programme de constructions de logements domaniaux après 2014 ;

- accélérer le projet immobilier de Testimonio II et notamment la partie consacrée aux appartements domaniaux ;

- avancer sur les projets immobiliers de l'Ilot Pasteur ;

- lancer au plus vite la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille ;

- arrêter une position sur l'avenir de l'usine d'incinération et le développement d'un traitement plus propre des déchets ;

- lancer la réflexion sur le devenir du quartier de l'Annonciade.

D'une manière générale, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de soutenir l'activité économique, par l'intermédiaire d'investissements rentables, mais aussi en favorisant l'activité des commerces et des entreprises de la Principauté, en particulier par le strict respect de la préférence nationale.

Le rapport qui vous a été présenté comporte certes quelques propos critiques, mais c'est là aussi le rôle de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Toutefois, ces propos ne doivent pas nous faire oublier la situation enviable de notre pays, notamment en comparaison à la situation des autres pays européens.

Monaco a su traverser les différentes crises économiques et financières de ces dernières années, en conservant des finances saines, en retrouvant aujourd'hui l'équilibre budgétaire, et surtout en conservant son modèle social avancé, sans doute l'un des meilleurs du monde.

C'est pourquoi votre rapporteur vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de loi de Budget Primitif 2013.

M. le Président.- Merci, Monsieur le rapporteur, pour ce rapport très précis.

Avant de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, je tiens à préciser, pour la bonne information de chacun, que vous avez transmis en milieu d'après-midi au Conseil National votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général a immédiatement diffusé cette réponse par voie électronique. Cependant, chers collègues, vous trouverez une copie papier dudit document sur vos bureaux.

La deuxième précision - Monsieur BORDERO va s'en réjouir en cette période de Noël, tout arrive - chers collègues, je vous annonce le dépôt du projet de loi, n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco, il y a à peine une heure, au Conseil National. Il fera l'objet, demain, des procédures habituelles. Les fêtes de Noël sont lancées, Monsieur BORDERO, soyez heureux.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je m'associe à vos vœux de Noël.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Nationaux, je voudrais m'adresser plus particulièrement à Monsieur Alexandre BORDERO et le remercier pour le rapport complet établi par la Commission qu'il préside.

Il s'agit d'un rapport particulier puisque c'est le dernier de la présente législature, dans l'attente des élections nationales du 10 février 2013 qui constituent une étape importante dans la vie du Pays.

Je souhaiterais profiter ce soir de l'occasion qui m'est donnée ici, pour vous dire, Monsieur le rapporteur, que je partage votre regard sur la situation générale de notre Pays. Vous n'avez pas manqué de rappeler à cet égard la situation privilégiée de nos finances publiques et de notre modèle social, cela mérite en effet d'être souligné dans le contexte de crise internationale actuel. Les Etats qui ont su à la fois préserver le social, la santé, les fonctionnaires, l'avenir des jeunes, sans pour autant creuser leur déficit budgétaire font exception et nous ne pouvons, je le crois, que nous en féliciter tous ensemble. Toutefois, en cette période difficile de forte incertitude à l'échelle européenne, voire mondiale, la prudence s'impose pour ce Budget Primitif 2013.

Sur le plan institutionnel, je partage également votre sentiment, Monsieur le rapporteur, sur l'esprit de

consensus qui a animé le Conseil National et le Gouvernement au cours de cette législature, esprit sans lequel les avancées réalisées n'auraient d'ailleurs pas été possibles.

Oui, nos Institutions fonctionnent de manière harmonieuse, dans le respect de notre Constitution, sous la Haute Autorité de Notre Prince Souverain. J'en veux pour preuve le nombre important de lois votées à l'unanimité.

Oui, la Principauté continue à se développer pour le bien des Monégasques, des résidents et de ceux qui viennent chaque jour y travailler. Or, chacun sait que l'équilibre institutionnel joue un rôle prépondérant dans ce développement et dans cette attractivité.

Je crois qu'il s'agit-là d'un constat objectif qui démontre que notre système est le bon et même le seul qui convienne à Monaco, n'en déplaise à certains...

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II nous a rappelé la voie à suivre dans Son discours d'inauguration du Conseil National, le 12 septembre dernier, je cite : « *Notre Constitution est ainsi la garante des équilibres subtils qui nous sont propres et que nous ne devons avoir peur ni de défendre ni d'expliquer. Ils ne peuvent être remis en question. Dans le domaine de l'activité législative et budgétaire, la Constitution nous donne les outils du consensus. Au Gouvernement et au Conseil National, dans la mise en œuvre de la concertation, il incombe d'écouter, d'entendre, enfin de décider et trancher, inspirés par le seul souci de l'intérêt général qui dépasse les intérêts particuliers.* ».

Cette relation entretenue par les Institutions que nous représentons, que l'on pourrait résumer par la formule « un pas vers l'autre », est la garante de notre stabilité. Nous ne devons jamais oublier ce principe fondamental dans nos rapports au quotidien, c'est pour cette raison que j'espère que nos débats seront sereins, ils méritent en tout cas de l'être.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais énoncer les grandes lignes du projet de Budget Primitif 2013 qui s'inscrit dans le cadre des orientations et priorités fixées par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

Je voudrais commencer par vous annoncer que le Gouvernement souhaite apporter quelques amendements au Budget Primitif 2013 déposé le 30 septembre dernier, amendements dont la liste vous est remise sur le siège et qui portent les recettes totales

à 880.313.900 €, les dépenses à 919.379.700 € et le déficit qui en découle est réduit à 39.065.800 €.

Je reviendrai ultérieurement dans mon intervention sur le contenu de ces modifications mais je souhaiterais souligner d'ores et déjà qu'elles vont tout à fait dans le double sens recommandé par le rapport : maintenir la discipline budgétaire sans sacrifier les travaux. Ainsi, sur 3,87 M€ de dépenses supplémentaires, 3,31 M€ sont consacrés à des dépenses d'entretien d'amélioration des locaux ou à des investissements nouveaux. Le solde entre ces dépenses et l'inscription de nouvelles recettes, soit 0,93 M€, vient réduire encore le déficit présenté le 30 septembre à votre Assemblée.

Vous voyez donc que la prudence du Gouvernement sur les recettes, soutenue tout au long de ce rapport, n'est pas un dogme. En effet, cette prudence tient compte de la conjoncture plus que morose des grandes économies voisines - y compris l'Allemagne - et désormais même lointaines, comme je l'avais déjà indiqué en citant les fameux BRICS, et plus particulièrement l'évolution de l'économie chinoise. En revanche, dans certains domaines où la visibilité est un peu meilleure, le Gouvernement fait le pari de recettes accrues. C'est ici le cas pour les résultats de Monaco Telecom, dont les dividendes sont portés de 10 M€ à 14,4 M€, c'est-à-dire au montant perçu en 2012, suite à l'examen de cette affaire par le Conseil d'Administration du 21 novembre dernier.

S'agissant de la TVA, le rapport présente les encaissements monégasques comme très pessimistes, point de vue que je ne partage pas en totalité car, effectivement, si l'estimation est prudente, elle est néanmoins de 15 M€ supérieure aux recettes de 2011 par exemple. En revanche le rapport semble considérer les recettes du compte de partage de manière différente. Or, faut-il le rappeler, cet encaissement du compte de partage est lui aussi fonction directe de l'activité des entreprises locales ; le montant proposé de 88 M€, même s'il est forfaitisé, constitue la moyenne des encaissements réels des cinq dernières années.

Avant d'en venir aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je souhaite répondre à des interrogations, que je qualifierais de « techniques ».

Je veux tout d'abord parler des deux cent quatre-vingts questions évoquées dans votre propos liminaire, Monsieur le rapporteur, qui ont été adressées au Gouvernement par cette Commission pour obtenir des informations complémentaires sur le Budget Primitif 2013. Je vous confirme à cet égard la demande du Gouvernement, formalisée dans ma lettre du 31 octobre

dernier, de parvenir à des ajustements permettant de tenir les délais de réponse impartis dans des conditions satisfaisantes.

En effet, cet important échange entre le Gouvernement et le Conseil National prend de plus en plus d'ampleur au fil des ans et risque de perdre en qualité si des ajustements techniques ne sont pas opérés dans le cadre des prochains exercices. J'attends par conséquent avec espoir l'avis du Conseil National sur les propositions faites dans ma correspondance.

Par ailleurs, s'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, au 30 novembre dernier, la performance globale de ses actifs est de 4,93 %.

Ces résultats, qui ne sont bien entendu pas définitifs pour 2012, sont satisfaisants compte tenu de la conjoncture très négative de l'économie « réelle », ce qui démontre la qualité de la gestion de notre Fonds.

Au-delà des chiffres, il convient de rappeler encore une fois que ces réserves sont gérées avec la plus grande prudence, en vue de leur préservation, pour parer à d'éventuels risques de bouleversements économiques majeurs et imprévisibles, ainsi qu'à l'émergence de situations soudaines. La diversification du portefeuille, accrue en 2008/2009 et ultérieurement sécurisée début 2011, contribue aussi à une meilleure répartition du risque.

Je veux donc dire ici clairement ce soir, notre gestion du Fonds se doit effectivement d'être prudente car il en va de notre indépendance. Cette prudence n'exclut pas une gestion avisée, ce que démontrent les résultats obtenus cette année. Le Gouvernement, dans ce domaine, met en garde contre les dangers que pourraient faire courir des gestions plus aventureuses. Il demeurera attentif sur cette question car il en va de l'intérêt général, de la préservation du travail et des efforts des générations passées, mais aussi de l'avenir des générations futures.

Pour en terminer sur la partie technique, je voudrais préciser, en réponse à vos interrogations Monsieur le rapporteur, que la vocation du ratio d'investissement moyen par rapport au total des dépenses du budget général présenté a pour seul objectif de montrer que le Gouvernement s'efforce de contenir les dépenses ordinaires pour consacrer une part importante des recettes à l'investissement. Mais dans la mesure où la contrainte de l'équilibre budgétaire est posée et acceptée, en principe, la part de cet investissement se trouve naturellement plafonnée. Il doit être noté néanmoins qu'en valeur le montant augmente par rapport au montant de 2012 de plus de 4 %, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Quant au recours à des prestataires locaux, il est toujours privilégié lorsque l'offre locale est adaptée et de coût comparable. Mais il faut faire attention lorsque l'on parle de chiffres et de retombées directes sur l'économie locale. L'exemple que vous avez cité au sujet de la digue et la prestation de 118,8 M€ versée directement à l'époque à un prestataire espagnol est significative à ce propos et doit faire réfléchir.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces thèmes importants un peu plus tard car, autant l'affirmer dès à présent, l'Etat entend continuer à jouer un rôle actif pour maintenir l'économie monégasque dans une situation privilégiée. J'en veux pour preuve les dépenses supplémentaires inscrites sur le siège que je détaillerai ensuite et qui vont en très grande partie bénéficier à des entreprises locales.

Je souhaite à présent vous dire un mot sur différents sujets d'importance évoqués dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à commencer par le devenir de notre usine d'incinération et, plus généralement, par le traitement des déchets en Principauté.

Nous en avons déjà longuement discuté ici-même en Commission Plénière d'Etude puis dans le cadre de l'examen du Budget Rectificatif 2012. Toutes les pistes - et je le redis - envisageables sont explorées sans préjugé ni parti pris, dont celle proposée par le Président du Conseil National qui a fait l'objet d'une demande écrite récente aux Autorités françaises. De même celle que vous évoquiez en aparté tout à l'heure d'une solution alternative. Toutes les pistes seront étudiées de manière objective.

Nous sommes tous d'accord, la meilleure solution consisterait certainement à faire traiter nos déchets en dehors de la Principauté : cela nous permettrait de récupérer un espace important à Fontvieille et de faire exercer ailleurs cette activité qui engendre toujours certaines nuisances. Toutefois, les choses ne sont pas si simples et le Gouvernement se doit d'être réaliste et responsable. Certaines problématiques ne peuvent en effet être ignorées telles que les conventions internationales et, a priori, l'absence de capacité de traitement par des usines de la région environnante. Il faut donc rester pragmatique en la matière et, je le répète, le Gouvernement demeure guidé sur ce dossier comme sur les autres par un principe de réalité et de responsabilité. Je pense que nous pourrions organiser en début d'année prochaine une nouvelle Commission Plénière d'Etude sur ce sujet de façon à ce qu'une décision puisse être arrêtée avant l'été 2013 et ce au vu des derniers éléments que nous avons sollicités auprès de la partie française.

S'agissant de la situation de la S.B.M., je voudrais simplement vous dire, Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement entend bien sûr le message du Conseil National et des salariés de cette société. Bien sûr, l'humain est au centre des préoccupations et ne relève pas d'une simple « gestion au quotidien ». Bien sûr, des améliorations sont possibles et l'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire, a son mot à dire.

Le Gouvernement n'a d'ailleurs jamais cessé de rappeler aux dirigeants la nécessité d'entretenir un dialogue social soutenu et de qualité, impliquant l'écoute et le respect des salariés et de leurs représentants.

Je me suis personnellement impliqué, tout le monde le sait, avec le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, Monsieur Stéphane VALERI, et encore récemment, pour rapprocher les points de vue, afin que de nouvelles conventions collectives puissent être signées dans le consensus, comme cela fut le cas notamment pour le Syndicat des personnels Intérieurs et Extérieurs de la société.

Lors de l'élaboration du Plan Renaissance, dont un des objectifs est de redonner confiance aux salariés, mais dont le délai d'exécution est de trois ans - je le répète - le Gouvernement a joué un rôle décisif afin que, pour reprendre les termes du rapport, « la gestion humaine » soit « au cœur du débat », et que le redressement de l'entreprise, à la différence de ce qui se passe ailleurs, se fasse en garantissant l'emploi de tous, sans que personne ne soit menacé de licenciement.

De plus, le Gouvernement - et là encore vous le savez - a obtenu l'organisation régulière d'écoles de jeu, de manière à continuer à offrir des perspectives d'avenir à la jeunesse monégasque intéressée par ce type d'emploi et nous avons demandé et obtenu - vous savez qui a obtenu - que les vingt jeunes nationaux et conjoints ayant suivi l'école des jeux et l'ayant réussie, soient tous retenus, alors que seuls quinze postes avaient été prévus au sein des jeux européens. Il est donc inexact de dire, et légèrement malveillant, si vous permettez ce commentaire, que le Gouvernement ne joue pas son rôle.

Par contre, je vous confirme qu'il incombe aux seuls dirigeants de mettre en œuvre les principes rappelés ci-dessus et qu'ils sont les seuls responsables de leur exécution, l'actionnaire majoritaire ne devant, ni ne pouvant, assurer la gestion quotidienne de l'entreprise.

A titre d'exemple, il avait été convenu, pour favoriser l'emploi des nationaux et des enfants du pays, que les avis de recrutement pour les postes d'encadrement

soient publiés dans la presse monégasque. Constatant que ce principe n'était plus appliqué, le Gouvernement vient de demander aux Dirigeants de la S.B.M. de s'y conformer, ce à quoi le Président BIAMONTI s'est engagé.

Toutefois, je ne développerai pas davantage ce soir ce sujet majeur pour l'avenir de la Principauté dans la mesure où des évolutions de gouvernance sont envisagées à très court terme.

Concernant la politique d'accompagnement ou la reconversion du secteur industriel et les mesures destinées à favoriser l'implantation en Principauté de nouvelles entreprises génératrices de forte valeur ajoutée, il paraît tout d'abord nécessaire de rappeler l'antériorité des initiatives engagées par le Gouvernement en direction des entreprises, notamment du secteur industriel.

Sur ce point je ne reviendrai pas en détail sur tout ce qui a été fait depuis 2009 mais les actions furent nombreuses et importantes, telles que par exemple :

- formalisation de la prime industrielle en Arrêté Ministériel (A.M. n° 2010-248 du 12 mai 2010) ;

- création d'un dispositif d'aide à la commercialisation pour les entreprises industrielles et de tertiaire industriel ;

- évolution du dispositif de la C.O.M.E.D. (Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté) ;

- mise en place d'un « observatoire des locaux d'activités industriels » ;

- lancement d'une enquête « industrie 2010 » par l'I.M.S.E.E. ;

- modification des conditions d'intervention et de fonctionnement du Fonds de Garantie Monégasque.

Ainsi, l'affirmation d'une politique volontariste à l'égard de pôles d'activité à renforcer et l'accompagnement de la reconversion du secteur industriel, est déjà mise en œuvre depuis décembre 2010 par le Gouvernement.

A ce propos, la Direction de l'Expansion Economique a engagé une démarche pro-active systématique de contact et de visite des entreprises, prolongeant les contacts déjà entretenus régulièrement avec celles-ci.

En 2013, ces actions vont être prolongées et accentuées auprès de l'ensemble des entreprises monégasques et notamment des entreprises industrielles présentes en Principauté dans leur diversité de nature,

de taille et de secteurs d'activités, en liaison avec les autres services administratifs concernés :

- Etablissements de groupes internationaux répondant nécessairement à une logique de « localisation/compétitivité » ;

- Entreprises familiales monégasques anciennes attachées à leur localisation.

L'objectif visé, dans les deux cas, consiste à maintenir un contact permanent et régulier entre l'Administration et l'ensemble des entreprises, notamment industrielles, afin, d'une part, d'identifier les acteurs et de connaître les savoir-faire, d'autre part, d'accompagner les développements et d'apporter des réponses aux problématiques et, enfin, d'anticiper les crises.

Cette démarche s'est vue amplifiée par la mise en œuvre, depuis septembre 2011, d'un plan de visite à un rythme régulier des entreprises industrielles de la place.

C'est ainsi que j'ai personnellement déjà effectué la visite de huit entreprises industrielles et que d'autres visites sont d'ores et déjà programmées dans les semaines à venir.

Pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée, la Principauté de Monaco se trouve placée aujourd'hui, comme tous les Etats, en position de concurrence sur le marché extrêmement concurrentiel du développement économique, de l'investissement et de l'implantation d'entreprise.

Sur ce marché, les intervenants étatiques opèrent avec des outils et des méthodes couramment reconnues sous le vocable de « marketing territorial ».

La veille effectuée, les contacts entretenus devront permettre de valoriser les savoir-faire économiques et les pôles de compétences monégasques en vue d'établir des argumentaires servant de base à ce marketing territorial.

D'ores et déjà, et en vue d'appréhender un positionnement dans ce domaine, des contacts ont été établis avec des opérateurs professionnels fournisseurs de bases de données.

Enfin, une réunion de la Commission spéciale consultative pour le commerce et l'industrie, présidée par Monsieur Marco PICCININI, s'est tenue le 5 décembre dernier avec un ordre du jour consacré à l'industrie et plus particulièrement à la prime industrielle. Une réflexion sur l'offre commerciale à privilégier dans le cadre de l'attribution des locaux

situés aux Jardins d'Apolline a également été menée à cette occasion.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les plans sociaux des sociétés Theramex et Mecaplast, le Gouvernement, pleinement conscient de la gravité de la situation pour ces personnels, confirme que l'Inspection du Travail apporte et apportera tout son soutien technique et social, tout au long de la procédure, à l'employeur comme aux délégués du personnel.

Je rappelle que pour accompagner les salariés de ces deux sociétés, il a été décidé :

- de permettre, par dérogation, à tous les salariés concernés de s'inscrire auprès du Service de l'Emploi, quel que soit leur lieu de domicile et donc de bénéficier de son soutien pour la recherche d'un nouvel emploi en Principauté ;

- d'activer, si l'entreprise le demande, l'aide au soutien à l'emploi, c'est-à-dire une aide financière de l'Etat pour financer le chômage partiel, afin d'éviter de nouveaux licenciements. Il est à noter que cette aide a été débloquée dès le mois de novembre dernier, à la demande de la Société Mecaplast. L'Ordonnance Souveraine, prise à cet effet, a été publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 2012 ;

- et bien sûr de contrôler le respect, par le plan social, des dispositions légales, notamment en matière de priorité de licenciement, prévues par la loi n° 629.

J'en viens à présent au dialogue social.

Votre rapporteur indique que l'Union des Syndicats de Monaco s'inquiète de la création d'un nouveau syndicat et du contexte qui entoure l'arrivée de cette nouvelle entité.

En fait, il s'agit non pas d'un Syndicat, mais d'une nouvelle Fédération de Syndicats.

Dans ce cadre, votre rapporteur mentionne un courrier contenant des assertions de l'Union des Syndicats de Monaco, par lesquelles cette Organisation fait état de manœuvres visant à amenuiser leurs effectifs et de la soi-disant action d'un fonctionnaire de l'Etat, sans pour autant apporter la moindre preuve ou même un élément probant, le moindre indice à cette accusation gratuite.

Je tiens en réponse à indiquer qu'à ma connaissance aucun fonctionnaire ne s'est jamais livré à ces agissements qui seraient évidemment contraires à la déontologie. Je dis « à ma connaissance », car il n'est pas dans mes intentions - et je le dis clairement - de placer sous surveillance policière ou téléphonique les quelques 4.000 fonctionnaires et agents de l'Etat, et

je ne pense pas, malgré le passage appuyé du discours de Monsieur le rapporteur, que ce soit ce que demande le Conseil National.

Pour ce qui concerne l'Union des Syndicats de Monaco, chacun peut comprendre qu'une recomposition du paysage - rappelons que cette Organisation est dans une situation de monopole depuis 1945 - puisse susciter des réactions contrastées, certains se laissant aller à soutenir la théorie du complot.

Bien évidemment, je le redis solennellement ici ce soir après l'avoir déjà dit à la presse, le Gouvernement n'a vocation, ni à jouer un rôle, ni à prendre partie dans la vie syndicale. Il n'a donc pas à exprimer d'opinion sur les demandes de création d'organisations syndicales. Son rôle se limite à examiner la conformité des statuts par rapport au texte de loi monégasque.

C'est aux salariés, ainsi qu'à leurs délégués syndicaux, et à eux seuls, de choisir librement leurs représentants et la forme qu'ils veulent donner à leur organisation.

Il ne faut pas sous-estimer les salariés de la Principauté qui sont des personnes responsables et capables de choisir.

Le Gouvernement leur fait donc entièrement confiance pour choisir librement leurs représentants, conformément à leurs convictions et leurs intérêts, loin de toutes manœuvres ou manipulations supposées.

Par ailleurs, le Gouvernement partage complètement l'avis de votre rapporteur en ce qui concerne la nécessaire neutralité des fonctionnaires dans le cadre de leurs fonctions par rapport à l'actuelle pré-campagne électorale. Il ne peut donc que souhaiter que l'ensemble des fonctionnaires, y compris les candidats sur les deux listes aujourd'hui en présence, respectent scrupuleusement ce principe.

S'agissant en outre de la modernisation de la loi sur l'organisation et le fonctionnement syndical, ainsi que de la loi sur le contrat de travail comme il s'y est engagé, maintenant que la réforme des retraites des salariés a été menée à bien, le Gouvernement va entamer, dès le début de l'an prochain, au travers du Département des Affaires Sociales et de la Santé, un dialogue approfondi avec les partenaires sociaux.

Comme le souligne le rapport, l'intention du Gouvernement est notamment d'assouplir les contraintes existantes dans la loi actuelle pour la constitution et le fonctionnement des syndicats.

Je peux confirmer que le Gouvernement, comme à son habitude, s'attachera à entendre tous les points de

vue et à rechercher les meilleurs équilibres dans l'intérêt général.

Si les partenaires sociaux n'arrivaient pas à un consensus, le Gouvernement saura prendre ses responsabilités et les décisions appropriées, comme il vient de le faire pour la sauvegarde du régime des retraites des salariés.

Autre sujet soulevé et qui nous tient à cœur, je veux bien sûr parler du logement des Monégasques. Outre les constructions à venir, sur lesquelles je reviendrai plus tard dans le cadre des nouveaux investissements décidés par l'Etat, je voudrais vous apporter, Monsieur le rapporteur, des précisions sur deux points que vous avez soulevés.

S'agissant tout d'abord des charges locatives dans les immeubles domaniaux, le Gouvernement, comme vous le savez, a très récemment demandé au Service de l'Inspection Générale de l'Administration de mener une étude. Il s'agit cependant d'un travail considérable dont le délai de réalisation ne peut à ce stade être annoncé avec précision. En tout état de cause et comme il s'y est engagé, le Gouvernement portera à la connaissance du Conseil National les principaux résultats et enseignements de cette étude qui je l'espère pourra être achevée dans le courant de l'année 2013.

Pour ce qui concerne la mobilité au sein du parc domanial, le Gouvernement ne peut qu'être d'accord avec l'importance que lui accorde le Conseil National. L'étude scientifique réalisée par l'IMSEE, qui nous permet à présent d'échanger sur des bases objectives, nous montre en effet qu'il n'est plus utile de construire, au-delà des programmes déjà lancés, à un rythme aussi soutenu qu'au cours des dix dernières années, mais qu'au contraire une gestion dynamique du parc domanial va s'avérer de plus en plus nécessaire, ainsi qu'une rénovation, reconstruction des immeubles les plus anciens. J'entends votre idée d'instaurer une aide à la mobilité, Monsieur le rapporteur, et je dirais qu'en la matière toutes les bonnes idées méritent d'être étudiées. Toutefois, je crois que c'est précisément le rôle de la Commission du Logement qui sera certainement appelée à se réunir pour réfléchir à cette problématique essentielle pour le logement des Monégasques.

Je souhaite également revenir sur un autre sujet qui concerne directement un grand nombre de Monégasques, à savoir la Fonction Publique.

S'agissant tout d'abord de la revalorisation du point d'indice, qui impacte directement les revenus des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités, le

Gouvernement continuera sa politique de soutien du pouvoir d'achat.

Il va par conséquent procéder à une revalorisation de 1,3 % du point au 1^{er} janvier 2013.

Aujourd'hui les éléments en notre possession laissent à penser que l'évolution de l'inflation sur douze mois devrait se situer autour de 1,7 à 1,9 %.

Nous avons déjà majoré les traitements au 1^{er} janvier 2012 de 1,3 %, dont 0,8 % au titre de rattrapage sur l'année 2011. Puis nous avons augmenté de 0,8 % au 1^{er} juillet 2012.

La majoration que nous appliquerons au 1^{er} janvier 2013 couvrira donc largement l'inflation réelle sur 2012 et constituera pour partie une avance pour 2013.

Il faut en outre remarquer en la matière que la Principauté est l'un des derniers pays - si ce n'est le dernier - à ne pas avoir gelé les revenus des employés et des retraités de sa Fonction Publique. C'est également l'un des derniers pays - si ce n'est le seul - à ne pas avoir réduit le nombre global de fonctionnaires, dans un souci de service public optimisé et visant l'excellence.

Pour ce qui concerne le renforcement de la reconnaissance du mérite au sein de cette Fonction Publique, je ne puis que partager votre sentiment Monsieur le rapporteur. Mais si je faisais du mauvais esprit - ou si je voulais être un peu malveillant, ce qui n'est pas mon souhait - je dirais que des mesures liées à ce renforcement de la reconnaissance du mérite que vous préconisez se trouvent précisément depuis un an sur le Bureau du Conseil National. Je veux bien évidemment parler du projet de loi réformant le statut de la Fonction Publique qui a été élaboré de concert entre le Gouvernement et le Conseil National mais qui n'a toujours pas été présenté au vote de la Haute Assemblée. Ce projet contient, entre autres avancées, des dispositions dans le domaine de la reconnaissance du mérite.

J'en viens à présent à un sujet qui touche la jeunesse de la Principauté et par conséquent son avenir : l'orientation et les débouchés pour une sécurisation du parcours de l'élève.

Pour rester tout d'abord dans le domaine de la Fonction Publique, vous demandez, Monsieur le rapporteur, à ce que la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique établisse la liste des métiers dont aura besoin l'Administration de demain. Ce travail est certes nécessaire, mais je voudrais rappeler que cette vision prospective existe déjà.

J'en veux pour preuve le recrutement chaque année de cinq jeunes élèves fonctionnaires que le Gouvernement a souhaité maintenir, malgré la crise, malgré l'exemple des autres pays qui nous entourent, pour assurer le remplacement des cadres de demain dans le plus strict respect de la priorité nationale. Tant la sélection que la formation dispensée à ces jeunes sont l'émanation directe de l'évolution des compétences demandées au sein d'une Administration moderne.

J'en veux également pour preuve l'attribution de pré-salaires à des étudiants de grandes écoles que vous appelez de vos vœux, Monsieur le rapporteur, mais qui existe déjà. Vous avez cité fort justement l'action menée dans ce domaine par le regretté Denis RAVERA qui a permis d'intégrer des jeunes Monégasques au C.H.P.G. mais aussi à la Direction du Travail. Je pourrais ajouter à cet égard plusieurs autres cas de jeunes Monégasques ayant bénéficié d'un soutien comparable lorsqu'ils ont effectué leurs études à l'E.N.A. ou à l'E.N.M. par exemple, ce principe étant transposable à d'autres grandes écoles.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier, soucieux de répondre aux attentes des diplômés monégasques, a souhaité se pencher sur la possibilité de recruter des nationaux à des postes habituellement réservés à des détachés français, notamment à la Direction des Services Fiscaux. Dans cet objectif, une réunion s'est tenue en mai 2012 au Ministère d'Etat avec les différents Départements concernés, dont l'objectif était de permettre, à terme, avec des formations adaptées, l'intégration de fonctionnaires ou de jeunes diplômés de nationalité monégasque sur des postes supérieurs qui seront libérés dans les prochaines années au sein de la Direction des Services Fiscaux, tout en tenant compte de la nécessité pour cette Direction de continuer à recruter des cadres disposant d'une grande technicité, il en va bien sûr de l'avenir de nos recettes.

En conclusion, il ressort qu'un Monégasque présentant le niveau d'études requis pourra être recruté au sein de la Direction des Services Fiscaux et suivre une formation à l'Ecole Nationale des Finances Publiques de Clermont-Ferrand, en qualité « d'auditeur libre ».

Je pourrais citer en dernier lieu l'initiative du Département des Affaires Sociales et de la Santé qui a souhaité favoriser l'accès des Monégasques au poste d'éducateur spécialisé.

Ainsi, deux jeunes nationaux volontaires ont été sélectionnés, après appel à candidatures au Journal de Monaco, pour être formés en ayant la qualité « d'élèves fonctionnaires ».

Dès le 2 janvier, ces deux personnes bénéficieront d'un pré-salaire, pendant leur formation, d'une durée de deux ou trois ans, en leur permettant de préparer en amont le concours d'entrée auprès de quatre écoles de la Région PACA. Une convention signée avec l'Etat formalise l'ensemble des engagements et obligations.

S'agissant des débouchés offerts dans le secteur privé, le Service de l'Emploi dispose d'une idée précise au travers de son analyse des offres d'emploi non satisfaites et de ses échanges réguliers avec les entreprises, des « métiers en tension », c'est-à-dire des métiers pour lesquels il y a des offres d'emploi mais peu de candidats. Par expérience, il apparaît toutefois très difficile d'anticiper les demandes à moyen ou long terme, les recrutements dans le secteur privé étant effectivement impactés par des éléments non prévisibles, comme le souligne le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

De plus, le Gouvernement a créé en 2010 la Commission d'Insertion des Diplômés, dont la Cellule exécutive est placée sous l'autorité du Département des Affaires Sociales et de la Santé. Cette commission, qui a déjà conclu depuis octobre 2010 plus de quarante-dix protocoles d'accord avec les professionnels et placé soixante-quatorze jeunes diplômés dans des emplois de cadres du secteur privé, a organisé, pour la première fois cette année, en concertation avec le Service de l'Emploi, une présentation par des professionnels de la place des métiers offrant des débouchés en Principauté, à l'ensemble des élèves de Terminale. Ont été notamment présentés à cette occasion, les métiers de :

- l'hôtellerie,
- la santé,
- la comptabilité au sein de la banque et de l'expertise comptable,
- le yachting.

Cette initiative sera renouvelée désormais chaque année, avec un éclairage différent sur des secteurs d'activité bien particuliers très présents en Principauté.

Je reviendrai, à la fin de mon propos, sur l'orientation et les débouchés, sur le rôle de la Commission d'Insertion des Diplômés pour ce qui concerne les élèves effectuant des filières courtes.

Mais j'aurais auparavant souhaité vous répondre sur la valorisation des filières technologiques qui constitue une préoccupation partagée par le Gouvernement. La dotation de moyens conséquents à ces filières est une illustration de la place qui lui est accordée en Principauté. De même, les diverses manifestations

proposées par les Services de l'Etat telles que l'après-midi découverte professionnelle que je viens d'évoquer, les séances annuelles d'informations organisées par le C.I.E.N. auprès des élèves de 3^{ème}, ou les après-midi thématiques du C.I.E.N. qui viennent d'être mises en place et qui se dérouleront tous les mois, participent à la valorisation de ces formations, notamment par la présentation des filières technologiques et professionnelles (en particulier métiers de l'hôtellerie et du tourisme et ce quel que soit le niveau de responsabilité). Il convient également de rappeler que la traditionnelle Journée des Métiers, au cours de laquelle les jeunes peuvent obtenir des informations sur ces filières auprès du C.I.E.N. et de professionnels, est un excellent vecteur de communication positive sur celles-ci. Je voudrais d'ailleurs profiter de ce passage de mon discours pour remercier les professionnels de la place qui sont disponibles, remercier et féliciter les chefs de service de l'Administration qui sont extrêmement mobilisés dans ces actions d'information ou d'aide aux jeunes en vue de leur débouché.

S'agissant de l'éventuelle création de filières d'enseignement, il est estimé préférable par le Gouvernement de développer de nouvelles formations dans les filières déjà existantes comme cela a été le cas avec la mise en place du Diplôme de Comptabilité Gestion après le BTS ou le projet de Licence Professionnelle en hôtellerie et tourisme.

Il n'est par conséquent pas envisagé aujourd'hui, comme cela avait déjà été indiqué en réponse à une précédente question du Conseil National sur les mesures prévues pour favoriser l'enseignement professionnel, de multiplier les filières professionnelles en l'absence d'études prospectives permettant de déterminer les secteurs porteurs d'emplois, études qu'il s'avèrerait, en outre, délicat de mener, ainsi surtout qu'en l'absence d'effectifs scolaires résidents suffisants pour alimenter ces nouvelles formations.

Par ailleurs, le Gouvernement partage l'idée qu'il faut développer les formations en alternance. D'ailleurs, comme le souligne le rapport, le Service de l'Emploi, sous l'égide du Département des Affaires Sociales et de la Santé, par l'organisation du premier forum de l'alternance qui a été un beau succès, a contribué à mettre en relation, étudiants, entreprises et centres de formation, dans ce but.

Les premiers résultats sont là.

Ainsi, à ce jour, à la même période l'an passé, peut être constatée une augmentation de 10 % des contrats d'apprentissage, dont 22 % ont été signés par des

entreprises qui n'avaient jamais conclu de contrats d'apprentissage.

Enfin, pour revenir à la Commission d'Insertion des Diplômés, je rappellerai que celle-ci a été créée afin de favoriser l'emploi à Monaco, dans le secteur privé, de jeunes Monégasques et enfants du pays diplômés de l'enseignement supérieur à partir du niveau Bac + 2, ce qui correspond donc bien au diplôme des filières courtes et longues de l'enseignement supérieur.

Elle répond au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de conserver en Principauté la richesse intellectuelle de notre jeunesse, ainsi que de permettre le retour à Monaco des diplômés expatriés qui le désirent. Ainsi, depuis 2010, en avril-mai, les étudiants postulant à une bourse d'études d'un niveau au moins égal à Bac + 2 reçoivent un courrier par lequel ils sont invités à s'inscrire auprès de la Commission d'Insertion des Diplômés qui, au cours d'un entretien individualisé, pourra recenser leurs qualifications et leurs attentes, avec pour objectif de mettre en adéquation leurs compétences avec les besoins des professionnels.

La connaissance de leur cursus universitaire permet donc à la Commission d'anticiper leur insertion au terme de leurs études, afin de pouvoir créer des opportunités lors de leur future recherche d'emploi en Principauté. Ce fut le cas notamment pour des jeunes diplômés de l'ingénierie, de l'informatique, du Bâtiment et Travaux Publics, mais également des diplômés dans le domaine juridique.

Il faut noter que les entreprises partenaires de la Commission souhaitent très souvent des diplômés présentant des profils de très bon niveau et des compétences bien spécifiques afin de pourvoir des postes qualifiés.

Il s'agit bien là d'un outil efficace au service des jeunes ayant suivi aussi bien des filières courtes correspondant à Bac + 2 ou longues, dès Bac + 3. Tous méritent le même accompagnement et c'est bien dans ce sens que la Commission s'applique à travailler au quotidien. De nombreux nationaux et enfants du pays, titulaires d'un B.T.S. ou d'un D.U.T. (filières courtes), de licences, Master et Doctorat (filières longues) ont pu ainsi trouver, grâce à la Commission un premier emploi ou un emploi en adéquation avec leur formation, ainsi que des stages.

Enfin, il faut noter que la Commission n'a pas pour mission de s'occuper des jeunes sans diplôme ou titulaires de diplômes pré-baccalauréat.

Pour les non-diplômés ou les détenteurs de formations de niveau inférieur à Bac + 2, a été mise

en place la Cellule Emploi-Jeunes du Service de l'Emploi, dont les actions visent notamment à accompagner les jeunes prioritaires quel que soit leur niveau de formation, et qui, elle aussi, a obtenu des résultats plus que probants.

A mon sens, élargir les missions de la C.I.D. consisterait en premier lieu à générer une véritable confusion entre ces deux entités, tant en ce qui concerne les primo demandeurs d'emploi que les entreprises. Par ailleurs, la C.I.D. n'aurait alors plus la possibilité de se consacrer de manière aussi précise à son public d'origine. L'équilibre qui a été trouvé aujourd'hui entre ces deux structures qui ont donc des missions complémentaires et qui, à elles deux, s'occupent bien de l'ensemble des jeunes du pays à la recherche d'un emploi, semble tout à fait cohérent et, pour le Gouvernement, cette collaboration devrait être poursuivie sur le même modèle.

Sur tous ces sujets le Gouvernement aura l'occasion très prochainement d'envisager des améliorations à notre système, qui est globalement très positif, lorsqu'il sera en possession de l'évaluation de la politique publique des bourses confiée à l'Inspection Générale de l'Administration. Cela devrait être possible au tout début de l'année prochaine.

J'en viens à présent au principal sujet de ce Budget Primitif 2013 : la politique d'investissement du Gouvernement.

Je souhaiterais en premier lieu revenir sur les réflexions quant au choix du Nouvel Hôpital. Il m'apparaît important à cet égard de souligner que la réflexion approfondie qui a été menée au cours de l'année 2011, loin de constituer des hésitations, a permis d'aboutir au meilleur choix pour Monaco, qui apportera à la Principauté un ensemble hospitalier fonctionnel, construit à la juste dimension, adapté à la future T2A ou à la formule qui la remplacera, ou aux progrès de la médecine, et cohérent, regroupant le Nouvel Hôpital, le Centre Rainier III de Gériatrie et le Centre de Diagnostic et de Soins de la Clinique et les infrastructures de Lou Clapas, sur un même site.

Il faut par ailleurs souligner que cette étude complexe, nécessaire pour faire un choix essentiel, qui va impacter pour des décennies la Principauté, n'a en rien entraîné un retard d'aménagement de l'Ilot Charles III, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la Commission, puisque l'aménagement de cet Ilot Charles III ne pouvait, de toute façon, pas démarrer avant qu'aient été terminés les Ilots Rainier III et Pasteur, qui sont encore aujourd'hui pour le premier en cours d'achèvement et pour le second au stade du lancement du processus de construction.

Cette réflexion n'a pas davantage retardé l'aménagement de Testimonio II qui ne pouvait pas être financé jusqu'ici, si l'on voulait restaurer l'équilibre budgétaire, objectif partagé par le Conseil National.

Avant d'en venir aux différentes opérations évoquées dans le rapport pour vous donner des chiffres précis qui démontrent la démarche volontariste du Gouvernement dans ce domaine, je souhaiterais revenir sur une expression qui, à mon sens, ne convient ni à la situation actuelle de l'économie monégasque ni au cas particulier qu'elle représente : je veux parler du « plan de relance » que vous appelez de vos vœux à plusieurs reprises, Monsieur le rapporteur.

En effet, ce type de politique s'applique en général à des zones économiques relativement vastes qui connaissent une conjoncture marquée par une faible croissance et surtout par un chômage fort. Outre la controverse théorique sur son efficacité qui divise les économistes depuis des décennies, il est généralement admis par presque tout le monde que, dans une économie ouverte comme la nôtre et comme celle de l'Union Européenne, un pays qui mènerait seul une politique de relance au milieu d'autres pays pratiquant la rigueur verrait son effort budgétaire se dissoudre sans effet notable sur son marché intérieur.

Vous en conviendrez, je pense, le territoire de la Principauté est restreint et sa situation économique est toujours marquée par le plein emploi, par une discipline budgétaire qui n'est pas la rigueur et par un taux de croissance appréciable que vous avez d'ailleurs rappelé. De plus, nous évoluons dans une zone économique, notamment la zone euro, marquée par la crise et par les politiques de réduction drastique des déficits.

Mais ceci dit, Monsieur le rapporteur, au-delà de l'expression même, je comprends parfaitement votre préoccupation et je la partage.

Essayons de voir comment il est possible, tout en respectant naturellement les impératifs de l'équilibre budgétaire, d'agir et de cibler un certain nombre d'opérations ou de chantiers correspondant à des besoins avérés et donnant directement du travail à des entreprises du BTP qui connaissent une baisse dans leur carnet de commandes.

D'une manière générale, et pour clore j'espère de façon définitive ce débat, le Gouvernement a démontré, chiffres à l'appui, lors de la dernière réunion privée consacrée aux grands travaux, qu'il n'y a pas eu de baisse de l'investissement public s'agissant tout particulièrement des crédits inscrits à la section 7 de notre budget.

Les tableaux que le Gouvernement vous a présentés et qui n'ont pas appelé - sauf si ma mémoire est défaillante - de contestation, retracent ces dépenses depuis 2001 et, si l'on veut bien extraire les sommes consacrées chaque année à des acquisitions ou à des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel, l'on constate que le ratio investissement/budget général de l'Etat - le seul qui nous importe ici - se situait dans une bonne moyenne en 2012 et continuera à l'être en 2013 avec un léger accroissement de 4 M€. Les dépenses en question ne constituent donc pas une variable d'ajustement mais sont traitées comme d'autres dépenses telles que celles de fonctionnement. Elles ne figurent pas par ailleurs - c'est un choix politique du Gouvernement - au titre des domaines sanctuarisés et doivent nécessairement être regardées avec une attention particulière, d'autant que, comme vous l'avez rappelé Monsieur le rapporteur, elles engendrent généralement ensuite des coûts de fonctionnement.

Ceci dit, vous avez indiqué, Monsieur le rapporteur, que la situation de certaines entreprises dans ce domaine est difficile et je voudrais dire que le Gouvernement est sensible à cet argument.

Comme vous le savez, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2013 et de son examen à l'occasion de nos séances privées, le Gouvernement ne disposait pas des éléments définitifs concernant les dividendes de Monaco Telecom issus en particulier de son action à l'international.

Depuis nos réunions s'est tenu le Conseil d'Administration de cette société et nous savons désormais que nous pourrions compter sur 4,4 M€ de dividendes supplémentaires. Le Gouvernement, sensible aux préoccupations que vous avez exprimées, Monsieur le rapporteur, propose donc de réaliser les inscriptions suivantes :

- 1 M€ pour l'opération Testimonio dont les modalités de lancement vont être annoncées un peu plus tard dans mon propos. Ce million permet de ne pas accroître le retard et de lancer le plus tôt possible cette opération,

- 2 M€ pour les sections 1 à 6 de façon à fournir du travail supplémentaire aux petites entreprises du BTP, avec en particulier le lancement de la rénovation de la rue Caroline et l'amélioration des conditions d'accueil du public dans les Services administratifs que vous avez appelées de vos vœux Monsieur le rapporteur, mais aussi à l'entretien du patrimoine.

Sont inscrits à cet égard :

- 500.000 € pour un réaménagement de la rue Caroline, avec une réfection du revêtement en enrobé coloré,

- 110.000 € pour la sécurisation du réseau électrique du Centre Administratif,

- 190.000 € pour refaire l'étanchéité de la Maison d'Arrêt,

- 180.000 € pour la sécurisation électrique de la Caserne des Sapeurs-Pompiers,

- 200.000 € pour la création d'une mezzanine dans le hangar de l'héliport,

- 290.000 € pour le ravalement de la façade de la Villa Sauber, preuve que le Gouvernement est attentif à l'entretien du patrimoine national,

- 100.000 € pour le réaménagement des locaux du Service des Prestations Médicales de l'Etat pour répondre directement, Monsieur le rapporteur, à votre préoccupation d'améliorer l'accueil du public,

- 140.000 € pour la réfection du hall du Ministère d'Etat.

Sur ces deux derniers points, je me permets d'ajouter que ces propositions proviennent directement du travail du Comité de modernisation de l'Administration dans lequel siègent, vous le savez, les usagers qui font des visites des locaux administratifs pour vérifier comment améliorer l'accueil au public.

Ces opérations viendront s'ajouter à plusieurs autres rénovations prévues dans le corps du budget lui-même et ce conformément au plan d'amélioration de l'accueil lancé par le Gouvernement, je citerai :

- La réfection du bureau de l'enregistrement et le réaménagement du hall d'accueil des Services Fiscaux (2^{ème} étage) ;

- La rénovation des bureaux situés au 2^{ème} étage de la Direction de l'Expansion Economique ;

- La réfection de la salle de réunion située au niveau -1 de la Direction du Tourisme et des Congrès ;

- La réfection et le réaménagement du Salon d'Honneur de la Direction de la Sûreté Publique.

C'est autant de marchés et de travail donnés à nos entreprises locales du BTP. Au total, seront inscrits, dans les sections 1 à 6, 45,52 M€.

En plus de ces inscriptions supplémentaires, 300.000 € seront affectés en prévision de l'augmentation de notre contribution à l'ONU et

100.000 € au Nouveau Musée National pour des acquisitions d'œuvres d'art.

Par mesure de prudence enfin, ne serait pas affectée pour l'heure la somme résiduelle de 1 M€, le Gouvernement souhaitant se montrer responsable en la matière, la situation pouvant être réexaminée dans le cadre du Budget Rectificatif 2013 à la lumière de la situation budgétaire du moment.

Bien entendu, l'attribution de ces marchés publics se fera comme toujours dans le plus strict respect du principe de priorité nationale, ce qui m'amène d'ailleurs à deux points soulevés par Monsieur le rapporteur : le respect de ce principe par les entreprises où l'Etat est actionnaire unique et l'attribution du marché de performance énergétique.

S'agissant du premier point, le Gouvernement a déjà par le passé appelé l'attention des entités citées dans le rapport sur la nécessité de faire appel en priorité à des entreprises locales. Il se tient prêt à le faire à nouveau s'il s'avérait que ce principe n'était pas respecté.

Nous serons particulièrement attentifs à ce sujet s'agissant de deux chantiers importants qui vont être lancés par la S.B.M. en 2013 - en tant qu'actionnaire majoritaire - et qui pourront également contribuer à créer de l'activité pour les entreprises locales. Il s'agit en premier lieu de la rénovation du bâtiment « Aigue-Marine » à Fontvieille et en second lieu de la création de boutiques provisoires dans les jardins des Boulingrins dans le cadre de l'opération du nouveau Sporting d'Hiver. Si sont rajoutés les travaux des villas du Sporting d'Eté, les crédits qui seront dépensés par la Société des Bains de Mer en travaux et qui iront donc - le Gouvernement y veillera - aux entreprises monégasques, sont de l'ordre de 30 M€ en 2013.

Pour ce qui concerne le marché de performance énergétique, je tiens à apporter les éclaircissements suivants car il s'agit d'un sujet quelque peu complexe.

Le fait d'attribuer le marché de performance énergétique portant sur l'amélioration des performances énergétiques de cinq bâtiments publics à une unique société monégasque est inhérent à la nature même de ce type de contrat.

En effet, il ne s'agit pas d'un marché de travaux et d'entretien, mais bien d'un marché de service portant sur le financement (au risque de la société titulaire du marché), la conception, la réalisation et la maintenance d'actions et d'équipements visant à atteindre une économie d'énergie garantie contractuellement.

Le modèle de contrat adopté par le Gouvernement vise à ce que ces actions soient autofinancées ; autrement dit, dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, ce projet permet d'améliorer des bâtiments, tout en évitant le coût d'investissement de l'opération et en réalisant tout de suite des économies de fonctionnement.

Il résulte de ce qui précède que ce type de contrat ne peut être attribué qu'à une société qui, au-delà de son expertise technique, a la capacité de financer les actions proposées, soit sur fonds propre, soit par l'emprunt.

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Gouvernement sur ce dossier - l'Agence de l'Energie de Berlin dont l'expertise dans le domaine des contrats de performance énergétique est incontestable - a fourni à l'Administration monégasque une liste de sociétés capables de répondre à ce type d'appel d'offres. L'Administration a complété cette liste avec des sociétés monégasques susceptibles de porter le projet du fait de l'appartenance à un groupe disposant déjà d'une expérience avérée en la matière. Dans le cadre d'une expérimentation, il n'était pas envisageable de faire appel à une entreprise n'ayant jamais réalisé de contrat de performance énergétique.

Par ailleurs, ces sociétés ne s'engagent dans un processus de négociation que si le volume d'énergie à économiser est suffisamment important.

Ces éléments - je le reconnais complexes mais intelligibles avec bonne volonté - expliquent la raison pour laquelle le Marché de Performance Energétique a été attribué à une société unique.

Le marché de performance énergétique a par ailleurs intégré des clauses visant à favoriser l'économie locale en imposant, en cas de sous-traitance, de recourir à des prestataires monégasques. A ce titre, il est rappelé que le Marché de Performance Energétique est un marché de service qui n'est donc pas soumis à la règle de l'équilibrage. Pour autant, le Gouvernement a voulu imposer malgré tout de recourir aux entreprises nationales en sous-traitance, tout en maintenant des conditions de compétitivité et de créativité, des offres satisfaisantes. Le compromis trouvé a été de 15 % sur les travaux et de 35 % sur la maintenance.

Le contrat prévoit une procédure de contrôle strict du respect de ces engagements, avec pénalité financière en cas de non-respect.

Mieux encore, le marché de performance énergétique a fait l'objet d'une innovation importante sans précédent afin de permettre le maintien des contrats de maintenance existants. Il convient de souligner que

cet aspect du contrat a été particulièrement difficile à imposer sans contrepartie dans la négociation, car les sociétés titulaires de tels marchés se voient toujours confier la gestion intégrale des bâtiments dans lesquels elles interviennent, ne serait-ce que pour simplifier la mise en cohérence de toutes les installations. Pour autant, cette approche a été jugée inacceptable par le Gouvernement qui a imposé que la société titulaire du Marché n'assure l'entretien que des nouvelles installations. Cela avait pour objectif de permettre le maintien des contrats des sociétés monégasques en place.

Dernière précision : l'économie du Marché de Performance Energétique impose que la maintenance des équipements installés par la société titulaire lui soit confiée, puisqu'elle est responsable de leur parfait fonctionnement jusqu'à la fin du contrat, même s'il est nécessaire de remplacer le matériel à ses frais. La société supporte donc un risque important, d'autant plus que le transfert de propriété au Gouvernement des équipements installés est effectif dès réception.

L'ensemble de ces éléments constitue donc bien la réponse du Gouvernement pour mettre en place, à Monaco, un projet innovant qui bénéficie à tous, y compris aux entreprises monégasques et au-delà des obligations réglementaires en vigueur, dans une logique de préférence nationale imposée au titulaire du marché.

Je voudrais, pour en terminer sur les investissements publics, vous annoncer les orientations prises par le Gouvernement s'agissant des différentes opérations d'envergure évoquées dans le rapport, sans revenir sur l'usine d'incinération.

Ces grands projets, dont certains vont bien au-delà de 2014, sont des projets structurants pour le Monaco de demain, dans l'attente des résultats de l'étude sur l'urbanisation en mer. Ces grands travaux, au-delà de 2014, seront conduits par le Gouvernement avec détermination, avec volonté, mais aussi avec toute la prudence qui s'impose en ces temps de forte incertitude économique.

S'agissant tout d'abord de la question fondamentale du logement des Monégasques, le Gouvernement considère, dans le droit fil de la logique du rapport produit par l'I.M.S.E.E., qu'il faut effectivement aborder le sujet avec une vision un peu différente et une approche plus qualitative que quantitative pour améliorer la gestion interne de notre parc. Néanmoins, il importe de pouvoir continuer à construire, ne serait-ce, à terme, que pour envisager des opérations de rénovation, de reconstruction, des opérations-tiroirs.

Aussi, pour l'opération Testimonio II, qui constitue le terrain le plus utilisable aujourd'hui à cet effet, le Gouvernement a-t-il l'intention de lancer dans le courant du 1^{er} trimestre 2013 un appel d'offres pour la réalisation de :

- un minimum de 100 logements domaniaux, voire 130 à 150 ;

- une possibilité minimum de 6.500 m² de constructions privatives entre le Boulevard du Larvotto et le Boulevard d'Italie, éventuellement sous forme de villas ;

- un parking d'environ 900 places, dont environ 600 pour la fonctionnalité de parking-relais Est ;

- les locaux et installations de la nouvelle École internationale ;

- une crèche d'environ 50 berceaux.

Pour des raisons de rapidité d'exécution, le Gouvernement envisage de faire réaliser ce projet par des groupements de Promoteurs Constructeurs, ce qui pourrait permettre, selon les estimations des services, un achèvement en 2018.

Pour alléger le coût de cette importante opération, le Gouvernement réfléchit à la possibilité dans cet appel d'offres de conférer aux opérateurs privés des droits à bâtir pour la réalisation à leur compte de biens qu'ils pourraient vendre par la suite. Je parle ici des 6 500 m² de constructions privatives possibles. Ces ventes viendraient par compensation diminuer considérablement la charge financière pour le budget de l'Etat car nous parlons d'un montant d'environ 300 M€ au total et qu'il est donc difficilement envisageable, dans le temps de l'incertitude économique et du retour à l'équilibre budgétaire, que l'Etat trouve 300 M€ pour réaliser cette opération. Si cette option était retenue en définitive, soyez rassurés, elle se ferait en toute transparence puisqu'il y aurait eu appel d'offres et nécessairement l'aval du Conseil National, puisque une loi de déclassement des parcelles cédées s'avèrerait nécessaire.

A plus long terme, après le déménagement du Collège, nous aurons d'autres possibilités de constructions domaniales sur les terrains de l'Annonciade II dont nous avons parlé lors de la Commission Plénière d'Etude sur les grands travaux. Nous y envisageons à ce jour l'implantation de la 3^{ème} Caserne de Sapeurs-Pompiers mais il y a outre cet espace pour construire la Caserne, d'importantes surfaces constructibles puisque les hypothèses de volumétrie sont de 45.000 m² environ. Il faudra, le moment venu, faire des arbitrages entre certainement

des bureaux mais également une quantité significative de logements domaniaux.

Le Gouvernement va donc continuer à réfléchir sur l'avenir de ce quartier, sur le programme et sur les volumétries. Il va de soi que la problématique d'accès sera minutieusement étudiée car il s'agit de l'une des composantes majeures pour la réussite d'un tel projet. Cette réflexion est d'ores et déjà largement en cours avec les Sapeurs-Pompiers.

Pour ce qui concerne le Centre Commercial de Fontvieille, le Gouvernement le place comme vous au premier rang de priorité pour les années à venir.

Le cahier des charges de la consultation relative à cette opération est actuellement en cours d'élaboration. Il sera achevé au début de l'année prochaine. Et sur la base de celui-ci nous pourrions alors procéder au lancement d'une consultation en laissant ouvertes les deux hypothèses, c'est-à-dire celle d'un financement public ou bien celle d'un recours à une solution mixte avec des financements privés dans le cadre d'un bail à construction. Il nous reviendra le moment venu et en possession de ces éléments de faire le choix de la meilleure solution à retenir. Naturellement le Conseil National sera préalablement consulté s'agissant de ce sujet.

Enfin, concernant le projet de l'Ilot Pasteur, le Gouvernement a inscrit dans le Budget Primitif 2013 une somme de 6 M€ pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre de cette opération, débiter les études correspondantes et les sondages nécessaires, sur la base d'un programme remanié que vous connaissez.

Le projet sera composé d'un socle en infrastructures avec notamment une salle polyvalente pour délocaliser la Salle du Canton, dans la perspective de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, une médiathèque publique, les archives audiovisuelles, d'autres surfaces d'activités (pour le tri postal et le transfert des recyclables secs) et des parkings. En superstructure le projet intégrera le futur Collège Charles III d'une capacité de 1.500 élèves et doté d'une centaine de salles de classe. Par ailleurs, le projet pourra accueillir 3.500 m² de bureaux et un hôtel de catégorie 3 étoiles.

Le Gouvernement est donc déterminé à poursuivre ce projet d'envergure qui répond non seulement à une attente légitime des Monégasques et des résidents pour accroître la capacité du Collège mais également au nécessaire relogement de la Salle du Canton.

Pour le financement, nous avons, en Commission Plénière d'Etude, pu prendre connaissance des résultats du rapport demandé à Maître PENTECOSTE, dont les

données chiffrées détaillées vont vous parvenir. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler mais je crois que l'on peut, en tout cas pour la partie bureaux et hôtel, raisonnablement envisager un bail à construction.

Pour terminer ce long inventaire, il est difficile de soutenir que la réflexion du Gouvernement s'arrête à 2014. Tout ce dont je viens de parler est pour après 2014 et bien évidemment intégré dans la réflexion du Gouvernement et pas une réflexion prospective vide, pas de la science-fiction, dans une réflexion qui est opérationnelle et qui est complexe, puisque tout est complexe en Principauté, les opérations s'emboîtant les unes aux autres et se décalant en même temps. Ces opérations se feront. Elles ne perdront pas de temps. L'année 2013 n'est pas une année vide.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a également abordé le bilan des lois votées sous cette législature.

Ce bilan est certes satisfaisant, le Gouvernement partage ce sentiment, mais le bilan aurait pu être encore meilleur.

Vous rappelez, Monsieur le rapporteur, que la loi sur l'économie numérique, votée durant l'été 2011, n'a pas encore ses textes d'application.

Je pourrais vous répondre qu'il s'agit de textes fort complexes dont l'élaboration nécessite une attention toute particulière tant le domaine qu'ils touchent est sensible et évolutif. Soyez rassuré cependant, le travail se poursuit et aboutira en 2013.

Je pourrais aussi vous répondre que le Gouvernement regrette de son côté que certains projets de textes déposés de longue date au Conseil National ou dont l'élaboration s'est opérée de concert entre partenaires institutionnels n'aient pu être votés. Je citerai, sans être exhaustif, ceux sur l'organisation judiciaire, la garde à vue, le fonctionnement du Conseil National, le statut des fonctionnaires, la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées. Le Gouvernement appelle de ses vœux que ces différents textes constituent une priorité sous la prochaine législature, tant ils sont importants pour la Principauté à divers égards.

Vous rappelez également dans une toute autre matière du droit, Monsieur le rapporteur, que la loi sur la nationalité monégasque qui a consacré l'égalité entre les hommes et les femmes dans sa transmission par mariage n'a pas permis de régler les rares situations d'apatridie antérieures. Les cas sont vraiment très rares. Toutefois, ces situations - et je regrette d'avoir à le dire - étaient connues au moment du vote de

cette loi et c'est en toute connaissance de cause que les nouvelles dispositions législatives ont été adoptées par le Conseil National.

Pour terminer sur une note positive dans ce domaine législatif, je vous confirme ce que Monsieur le Président vous a annoncé, le Gouvernement a procédé aujourd'hui-même au dépôt sur le Bureau du Conseil National du projet de loi de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco. Il a en effet fallu du temps, beaucoup de temps, je le reconnais, pour élaborer ce texte essentiel mais cela en valait la peine car son caractère novateur renforcera sans aucun doute l'attractivité de la Principauté. J'espère qu'il pourra être adopté le plus rapidement possible en 2013.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2013, continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et positive de l'avenir de la Principauté.

Le fait d'avoir retrouvé le chemin de l'équilibre budgétaire doit nous encourager à ne pas relâcher notre effort. En effet, l'objectif est de porter progressivement le budget vers l'équilibre absolu, c'est-à-dire comprenant la dotation annuelle pour le financement des travaux du nouvel hôpital, et qu'au-delà, Monaco puisse retrouver des excédents budgétaires pérennes, ces mêmes excédents budgétaires qui ont permis la constitution du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de l'indépendance de la Principauté.

C'est ainsi que le Gouvernement, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par le Prince Souverain, pris en compte les principales observations formulées par le Conseil National, alliant le souci de rigueur à celui de répondre à certaines préoccupations exprimées par votre Assemblée.

Il faut en effet que les Monégasques, les résidents, les entrepreneurs et les salariés puissent avoir confiance en l'année qui vient pour que la situation de notre Pays demeure privilégiée dans un contexte international toujours incertain.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2013, je souhaiterais remercier encore Monsieur Alexandre BORDERO, rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour le travail réalisé sur ce qui sera son dernier budget puisqu'il a annoncé qu'il ne se représenterait pas pour le prochain mandat. Monsieur BORDERO, votre sens de l'écoute et du dialogue ont permis, dans l'esprit même de nos Institutions, d'apporter des améliorations aux projets de budgets. A titre personnel, je veux vous le

dire, en terminant mon propos, que j'ai toujours apprécié l'esprit constructif qui a conduit votre action à la tête de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de l'Assemblée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je me tourne maintenant vers le rapporteur du texte. Souhaitez-vous réagir avant que le tour de parole ne s'installe ?

M. A. BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Une réaction très courte puisque nous avons eu connaissance de votre réponse pratiquement sur le siège. A titre personnel, pour vous remercier, pour votre aimable conclusion et les paroles que vous avez eues à mon égard. Avant d'entrer dans l'analyse plus complète de votre réponse, pour noter que les amendements que vous avez apportés à ce projet de budget 2013 vont dans le sens de ce qui a été dit dans le rapport mais qui n'est que le reflet des débats et des discussions qui ont eu lieu en cette enceinte. Le Conseil National n'a pas le droit d'amendement budgétaire et nous sommes particulièrement satisfaits des amendements que vous avez apportés à ce budget, preuve en est que le dialogue existe entre nos deux Institutions.

Il y a eu ce débat technique sur la surcharge de travail de nos Institutions. Effectivement, il y a un calendrier surchargé, il y a des retards législatifs, de notre côté, on l'avoue bien volontiers. Il faut voir aussi qu'au-delà du fait que les élus monégasques sont des « amateurs » puisqu'ils ont tous une activité professionnelle à côté, nous avons eu cette année une activité exceptionnelle qui nous a occupés quelques soirées et quelques après-midis, notamment pendant l'été, je pense à la loi sur les retraites où nous avons eu un calendrier contraint qui fait que nous avons passé l'été à étudier le sujet des retraites plutôt que d'étudier soit la loi sur le handicap, soit d'autres lois toutes aussi importantes. Il y a eu aussi un calendrier qui nous a été imposé par le G.R.E.C.O., notamment pour la Commission de Législation, sur la loi que nous avons dû voter début septembre. Là aussi, nous aurions peut-être pu avancer sur d'autres sujets. Donc, il faut comprendre que nos calendriers - les jours et les semaines n'étant pas extensibles indéfiniment - nous pouvons regretter qu'il y ait des retards, chacun de notre côté. Mais ce qui est essentiel, je pense, *in fine*, c'est de regarder globalement le bilan sur les dernières années accomplies, le Conseil National et le

Gouvernement ont voté un nombre considérables de textes pour un nombre d'élus réduits, des textes essentiels qui ont fait évoluer notre pays. Je pense que c'est cet aspect de nos échanges qu'il faut retenir avant tout.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette séance est un peu particulière, puisqu'elle engage le dernier débat de la mandature écoulée. Elle revêt donc un caractère un peu solennel.

Ma conviction est que le travail mené pendant cette mandature par les élus de la majorité a été à la hauteur des exigences des Monégasques, dans un contexte pourtant perturbé par la crise.

Permettez-moi quelques considérations liminaires.

Etre élu ne confère qu'un seul devoir : celui de s'investir activement pour son Pays, et tout donner pour défendre nos convictions.

Etre élu confère donc un droit : celui de travailler pour son pays et ses compatriotes.

Que l'on soit dans le groupe majoritaire ou minoritaire, notre travail au service de Monaco doit reposer sur des convictions plus que sur des postures électoralistes. Notre mission, c'est l'intérêt général. Ce n'est pas de prôner des valeurs un jour et de défendre le contraire un autre, en fonction de calculs partisans. La politique girouette ? Très peu pour moi...

De la cohérence dans les idées et les convictions, de l'effort et de la constance dans leur travail, voilà ce qu'attendent les Monégasques de leurs élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires au sein de l'Assemblée.

Ces convictions, nul ne devrait les renier.

Car celui qui renie ses valeurs, trahit en même temps le mandat qu'il a reçu et trahit la confiance de celles et ceux qui lui ont accordé leur confiance lors des élections.

La vie publique n'est pas un métier.

Ce n'est pas une carrière. A Monaco, peut-être plus qu'ailleurs, puisque les Conseillers Nationaux et les Conseillers Communaux ne sont pas des professionnels de la politique.

La grande majorité des élus exercent un métier et aménagent du temps, dans leur vie professionnelle et

familiale, pour se consacrer à la vie de leur pays, par passion, par sens du devoir.

S'investir en politique c'est un peu rendre ce que l'on a obtenu, pour transmettre un avenir serein à nos enfants, à la mesure du Monaco que nous connaissons aujourd'hui.

L'implication en politique n'est pas chose facile.

Ce n'est pas un investissement pour la gloire, encore moins un passe-temps.

C'est un travail permanent autour de dossiers qui touchent directement au quotidien des Monégasques, des résidents et des investisseurs.

Le travail du Conseil National nécessite un investissement personnel, qui ne saurait se limiter aux Séances Publiques. Car loin des caméras, se déroule le travail de fond d'un élu.

C'est en Commission que s'élaborent les discussions, les échanges avec des experts ou des représentants de la société civile, que se rédigent enfin les rapports qui sont présentés en Séance Publique.

Je regrette que certains élus ne considèrent pas davantage le travail en Commission et privilégient uniquement les apparitions publiques, face aux caméras.

Critiquer l'aboutissement du travail des Conseillers Nationaux sans avoir exprimé un avis, sans avoir formulé ses remarques au moment opportun est tout, sauf constructif.

Il s'agit là d'un manque de respect absolu à l'encontre de l'Institution et donc du mandat électif reçu des Monégasques.

Ce soir, nous inaugurons les Séances Publiques consacrées à l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2013. En temps normal, ces débats permettent d'échanger avec le Gouvernement sur la conformité des objectifs fixés pour l'avenir de Monaco et les moyens financiers qui existent pour y parvenir.

Ce moment permet de faire un point sur l'action publique de l'Etat et d'envisager l'avenir de la Principauté.

Cependant, la sérénité des débats est aujourd'hui perturbée par certaines dérives politiciennes.

Je citerai volontiers Blaise PASCAL pour décrire le climat instauré par certains :

« La vérité est si obscurcie en ces temps et le mensonge si établi qu'à moins d'aimer la vérité on ne saurait la reconnaître »

Je regrette que certains élus et candidats s'éloignent chaque jour davantage de l'intérêt général, en essayant de travestir la vérité au profit du mensonge et de propos injurieux, souvent diffamatoires.

Je regrette le temps qu'ils passent à fabriquer des contre-vérités au détriment de l'activité du Conseil National.

Je regrette qu'ils emploient tant d'énergie pour élaborer des attaques au lieu de s'investir au Conseil National.

Peut-être est-ce là leur meilleure explication face à leur abstention chronique ? Pas assez de temps pour à la fois travailler pour le pays et élaborer des stratégies de déstabilisation mensongère.

Vous me direz qu'il s'agit des aléas d'une campagne électorale, qu'un homme politique doit s'attendre à de telles attaques. Personnellement, je ne suis pas convaincu par cet argument. Je ne pense pas que la politique réclame une telle démarche même à l'encontre de candidats à une élection.

Je crois que les débats et le travail au sein du Conseil National méritent un peu moins de démagogie et un peu plus d'efficacité.

Mais lorsque certains élus professent en Séance Publique, comme en séance privée, des attaques à l'encontre des équipes permanentes du Conseil National, je pense qu'une ligne rouge est alors franchie. De tels propos sont particulièrement inadmissibles et indignes de la part d'un élu.

Permettez-moi, une nouvelle fois, de remercier les équipes permanentes du Conseil National de leur implication au quotidien, au service de tous les élus.

Ces équipes participent pleinement au bon fonctionnement de notre Assemblée, je leur réitère toute ma confiance et mon total soutien.

Ces clarifications et mises au point s'imposaient. Car pendant ces années, j'ai un peu eu le sentiment d'être à la barre d'un navire dans la tempête. Entre les démissionnaires et les abstentionnistes, nous avons su trouver notre cap, imposer notre itinéraire. Les Monégasques doivent savoir que nous n'avons pas combattu seulement contre les circonstances, mais que nous avons eu affaire à beaucoup de gens qui ne voulaient pas que le navire progresse. Je ne suis que plus fier de notre action.

J'espère qu'elles permettront de retrouver la sérénité de nos débats.

J'en viens justement à l'examen du Budget Primitif 2013.

Le rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souligne à juste titre que la préoccupation principale du Conseil National concerne la nécessité de porter notre avenir avec confiance.

Aujourd'hui, les finances publiques sont saines. Le travail législatif accompli tout au long du mandat, entre le Gouvernement et le Conseil National, dans le respect de chaque Institution, a permis de construire des fondations solides à notre Pays, aux niveaux économique et social mais aussi en matière de libertés publiques.

L'opposition n'a de cesse de critiquer ce bilan, de s'insurger devant des avancées qui répondent à des attentes des compatriotes, des Enfants du Pays, des résidents, des investisseurs et des salariés.

Je crois au contraire que tous les élus, quel que soit leur groupe politique, peuvent être fiers de ce bilan qui sert un seul but : l'intérêt général et supérieur de Monaco.

Des avancées majeures ont été acquises au cours des dernières années.

Loin d'être anecdotiques, loin des visées prétendument électoralistes, elles permettent aujourd'hui de regarder l'avenir avec confiance.

La loi sur la transmission de la nationalité par mariage a enfin introduit une égalité entre les hommes et les femmes.

La réforme des droits de mutation a permis d'augmenter les recettes de l'Etat.

Et que dire de la question du logement ?

Ce n'est pas en s'abstenant sur le vote des budgets que les constructions domaniales avanceront.

Ce n'est pas non plus en affirmant que le logement n'est plus une priorité que les nombreux Monégasques qui attendent d'être logés dans leur Pays verront leur situation s'améliorer.

Ce n'est pas en s'abstenant sur les rapports, notamment de budget, et en jouant la politique de la chaise vide, que l'avenir de Monaco se dessinera avec sérénité !

Je crois que ce budget pose effectivement un paradoxe : des finances publiques saines mais un malaise croissant de la part des entrepreneurs, des commerçants et des artisans qui ne ressentent pas cette amélioration économique, bien au contraire. Pour de nombreuses P.M.E., la situation est aujourd'hui critique.

L'Etat doit rester un acteur économique majeur en Principauté, pour conserver la maîtrise de son

développement et soutenir l'activité commerciale et économique.

Les investissements rentables font l'objet de nos plus grandes préoccupations car il s'agit bien des éléments fondamentaux pour l'avenir de la Principauté.

Les grands chantiers actuellement en cours sont en phase d'achèvement mais peu d'entreprises monégasques sous-traitantes ont bénéficié des retombées économiques de ces marchés.

C'est pourquoi, une nouvelle fois, nous devons impérativement remettre la préférence nationale au cœur de l'action publique. Car, en favorisant l'activité de nos entreprises locales, c'est tout le tissu économique qui en tirera bénéfice. Consommation à l'intérieur de Monaco renforcée, hausse des recettes de T.V.A. internes pour l'Etat, amélioration de l'emploi en Principauté, autant d'atouts justifiant une intervention de l'Etat dans l'économie.

Monsieur le Ministre, vous évoquiez le « plan attractivité » ainsi que le « plan accueil » pour 2013. Je crois que le Conseil National partage entièrement ces objectifs et le programme de rénovation urbaine suggéré par la Commission entre pleinement dans ce cadre. Avec un autre avantage non négligeable : les travaux de rénovation sont réalisés par des P.M.E. et des corps de métiers particulièrement touchés par la crise.

Le développement économique de la Principauté est déterminant pour préserver notre modèle social exceptionnel.

Nous devons donc tout mettre en œuvre, dès à présent, pour augmenter les recettes de l'Etat, encourager le développement des activités professionnelles sur le territoire et faciliter l'implantation de sociétés innovantes à forte valeur ajoutée.

C'est pourquoi l'absence de nouveaux projets d'équipement et d'investissement planifiés après 2014 inquiète les Monégasques et les entrepreneurs.

Monsieur le Ministre, sur ces questions, votre réponse nous rassure partiellement. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ces projets d'investissements lors de nos débats budgétaires, notamment quant au projet Testimonio II.

Dans votre réponse, nous avons également la satisfaction de voir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités de la Fonction Publique préservé, grâce à la revalorisation du point d'indice.

Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir accédé à cette demande du Conseil National, et d'avoir accepté de revaloriser le point d'indice de manière très significative cette année, à hauteur de 1,3 %.

L'Etat met ainsi une enveloppe de 3 M€ à destination de ses fonctionnaires et agents, sans oublier les retraités de la Fonction Publique. Ce « coup de pouce » à la consommation et au pouvoir d'achat est le bienvenu en ces temps d'inquiétudes. Le travail exemplaire des personnels de l'Etat en est ainsi récompensé.

Je regretterai cependant de ne pas avoir pu transmettre aux Conseillers Nationaux la dernière version du Budget Primitif 2013 dans des délais raisonnables, puisque les écritures complémentaires ont été adressées au Conseil National en même temps que votre réponse, Monsieur le Ministre.

Au final, le développement de notre économie dépend aussi de la manière dont chacun perçoit notre avenir commun.

Le monde autour de nous bouge, se transforme et se développe. L'innovation et la création sont des éléments constitutifs de ces changements. Jamais le changement n'est intervenu aussi rapidement, dans tous les domaines.

Face à de tels changements, des peurs s'expriment même à Monaco, où la situation est incomparable avec ce qui se passe dans le monde.

L'avenir est-il perçu comme une menace ou comme une source d'espoir et d'optimisme ?

Je crois que ceux qui prêchent le repli sur soi et l'immobilisme n'ont pas confiance en la capacité de notre Pays à se développer et à s'adapter aux défis actuels.

Je pense au contraire que Monaco bénéficie de tous les atouts nécessaires pour continuer à s'adapter à un monde en perpétuel mouvement.

Regardons Monaco aujourd'hui, droit dans les yeux :

Les Monégasques ne manquent ni de talent, ni d'intelligence, ni de courage, ni d'esprit d'entreprise. Monaco a une grande histoire, forgée par nos Princes.

La Principauté a développé une offre culturelle et des actions humanitaires, reconnues mondialement et qui participent admirablement au rayonnement de la Principauté.

C'est l'ouverture sur le monde qui a fait la richesse de Monaco, grâce à la vision de nos Princes, et au formidable travail accompli par nos prédécesseurs.

Je suis résolument confiant en la capacité du Gouvernement, du Conseil National, de tous les compatriotes, des résidents, des salariés et des investisseurs pour poursuivre le développement de notre Pays.

Ayons confiance en notre avenir et donnons-nous les moyens d'un développement économique ambitieux qui garantira notre modèle social exceptionnel!

Voilà les enjeux de ce Budget Primitif.

La recette de la croissance à long terme, tout le monde la connaît : compétitivité et productivité des entreprises, formation des hommes et bon niveau d'investissements.

Le Conseil National souhaite un plan de relance économique capable d'améliorer simultanément l'investissement et la compétitivité.

Le Conseil National a toujours soutenu le Gouvernement dans sa stratégie de réduction des dépenses publiques, à chaque fois que nécessaire.

Mais il est tout aussi impératif de créer les conditions de la croissance pour les entreprises et les commerçants de Monaco.

Tel est l'objectif des programmes de construction de logements domaniaux qu'il faut impérativement mettre en œuvre dès à présent pour éviter le retour à la pénurie après 2014.

Tel est l'objectif des débats autour de l'avenir de l'usine d'incinération car, dans le monde entier, la tendance est à la substitution de l'incinération par des systèmes de revalorisation des déchets. Cette tendance est insufflée par le protocole de Kyoto, signé et ratifié par la Principauté de Monaco.

Je le répète, étudions bien toutes les options qui permettraient d'éviter de prolonger l'incinération des déchets au cœur de Monaco, avant de prendre une décision que Monaco devra assumer pour au moins trente ans.

L'investissement, c'est aussi l'investissement dans le savoir, dans la connaissance et dans le système de santé.

L'Education Nationale accomplit un travail remarquable tout au long de l'année pour former les étudiants de la Principauté. Les résultats obtenus aux examens des filières générales et technologiques sont exceptionnels. Je me réjouis que d'ici le mois de mars, les élèves du Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo, comme les personnels de la Direction de l'Education Nationale, puissent bénéficier d'un nouvel

outil de travail, moderne et adapté aux meilleurs standards actuels.

La restructuration des établissements scolaires ainsi rendue possible était très attendue. Nous espérons que les élèves du Collège Charles III pourront également bénéficier d'une partie des locaux de l'ancien Lycée Technique afin de résoudre le problème de saturation des effectifs du Collège, le temps de voir aboutir le projet du nouvel établissement sur l'îlot Pasteur.

Sachez, Monsieur le Ministre, que le Conseil National votera toujours les budgets consacrés au renforcement de l'excellence de notre système éducatif.

De même, les dépenses de santé sont incompressibles pour la qualité de vie de nos compatriotes et de nos résidents. A cet égard, l'ouverture très attendue du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III permettra enfin de lancer les travaux de restructuration du Cap Fleuri. Ce que le Conseil National attendait depuis de longues années.

La santé est également un secteur d'activités source d'emplois, *a fortiori* compte tenu des évolutions démographiques et des progrès de la médecine.

Je pense que des débouchés intéressants pour nos compatriotes pourraient ainsi voir le jour. Nous aurons certainement l'occasion d'en débattre lors de nos échanges, Monsieur le Ministre.

Je conclurai en revenant sur la notion même d'économie. Nous allons échanger pendant quatre Séances Publiques sur des données budgétaires et comptables.

Mais l'économie, ce n'est pas qu'une suite mathématique et un enchevêtrement de chiffres.

L'économie repose également sur les relations humaines et le dialogue social, qui est en ce sens primordial.

Mais le dialogue social, ce n'est pas gagner du temps. Ce n'est pas se regarder dans le blanc des yeux. Le dialogue social, c'est discuter sérieusement pour prendre des décisions.

Nous aurons l'occasion, lors de nos débats, de revenir sur la situation dramatique qui perdure à la S.B.M. depuis trop longtemps ainsi que sur la problématique du secteur industriel monégasque qui attend des réponses concrètes.

Lors des Séances Publiques, le Conseil National attend des engagements de la part du Gouvernement, sur toutes ces questions qui concernent l'avenir de notre pays.

Ensemble, réfléchissons à des solutions d'avenir optimistes, ambitieuses et cohérentes, notamment vis-à-vis de nos entreprises, de nos commerçants et de leurs salariés, qui sont durement touchés par la crise européenne.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Dans quelques minutes vont s'ouvrir les débats de notre Assemblée, je les souhaite constructifs et dignes, afin de prendre tout la mesure des enjeux de ce Budget Primitif.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaitent intervenir.

Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Le logement des Monégasques est un sujet majeur et, à ce titre, doit faire l'objet de préoccupations constantes. Il est la réponse à un droit : celui pour nos compatriotes de vivre dans leur pays. Lors des discussions sur le Budget Rectificatif 2012, j'avais évoqué le rapport réalisé par l'I.M.S.E.E.. Je ne remets pas en cause l'excellent travail scientifique de l'I.M.S.E.E. sur l'avenir de ce problème récurrent. Cela étant, Monsieur le Ministre, comme je vous l'ai déjà dit, les conclusions de ce rapport ne peuvent être érigées en vérité absolue. Cela ne veut pas dire que je rejette ses conclusions en bloc, d'autant qu'il met en exergue l'effort de construction des logements domaniaux qui a été celui de la majorité et du Gouvernement Princier. Il révèle également des problématiques sur lesquelles nous travaillons depuis quelques années déjà, à savoir la mobilité au sein du parc domanial, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Cela étant, je ne changerai pas d'idée sur le fait que les statistiques par l'étude des données numériques ne peuvent prendre en considération correctement la dimension humaine. Comment peut-on prévoir avec précision le nombre d'enfants de plus de 20 ans qui veulent quitter le cocon familial ? Comment peut-on prévoir avec précision les changements de situation dans les couples ? Comment également peut-on prévoir avec précision le nombre de Monégasques résidant à l'étranger qui veulent revenir habiter dans leur pays ? Comment soutenir que cette variable comportementale puisse être appréhendée avec précision ? La réalité,

nous la côtoyons tous les jours : pour la prochaine commission d'attribution, 485 demandes dont, il est vrai, une petite minorité devrait ne pas correspondre à l'appréciation du besoin en logement telle que définissent la Direction de l'Habitat et les textes gouvernementaux. Mais cette notion de besoin en logement que nous essayons de faire évoluer ne peut non plus être érigée en dogme et la majorité continuera à proposer des solutions permettant d'intégrer, par des notions juridiques, les particularismes des situations. Comment ne pas prendre en compte la demande de retraités habitant dans un appartement qui ne reçoit jamais un rayon de soleil ? Comment ne pas prendre en compte la demande d'un salarié travaillant la nuit qui loge dans un appartement situé sur une voie de circulation intense, très bruyant, ou habitant un rez-de-chaussée proche des ascenseurs et subissant le va-et-vient des autres locataires ?

Monsieur le Ministre, l'Etat, sous l'impulsion de l'action concertée du Gouvernement et de la majorité du Conseil National, a fait un effort extraordinaire ces dix dernières années pour le logement des Monégasques. Cet effort ne doit pas s'arrêter. Certes, il peut être moins soutenu, mais nous estimons qu'une cinquantaine d'appartements par an lors de la prochaine législature est absolument indispensable.

Démolir les immeubles domaniaux anciens pour les reconstruire aux normes actuelles est une bonne idée, mais ce n'est pas le moment. Les opérations tiroirs nécessaires auraient besoin de nombreux appartements libres, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et cela pénaliserait trop les familles en attente de logement.

Monsieur le Ministre, il n'aurait pas été acceptable qu'aucun projet de construction d'immeubles domaniaux pour les Monégasques ne soit envisagé après 2014.

Merci, Monsieur le Ministre, vous faites un beau cadeau de Noël aux Monégasques, nous pourrions ainsi espérer le début des travaux de Testimonio II fin 2013 / début 2014. Tout est une question de volonté. Permettez-moi de citer une phrase de Notre Souverain tirée de la feuille de route qui vous a été remise, Monsieur le Ministre, en juillet 2010. Je cite : « *La politique de logement des Monégasques sera poursuivie et des mesures de stabilisation des résidents seront mises en œuvre.* ».

La population de nationalité française a fortement diminué ces dernières années, en Principauté. Ces personnes qui nous ont quittés sont pour la plupart des enfants du pays. Certes le projet de la Villa Ida est concrétisé, mais ce n'est qu'une trentaine d'appartements. C'est une première depuis plus de

soixante ans, nous offrons enfin des logements aux enfants du pays, mais nous savons que cette opération n'est pas le secteur intermédiaire. Or, depuis mon accession à la présidence de la Commission de Logement, ma position n'a pas changé. Ce secteur est la seule possibilité pour maintenir les enfants du pays en Principauté et il ne peut exister que par une augmentation des droits à bâtir. Le Gouvernement a-t-il commencé à réfléchir sur ce sujet ? A-t-il diligencé une étude ? Je ne le pense pas. Et pourtant, il y a urgence car le secteur dit « protégé » se réduit tous les ans et est appelé à disparaître comme tout le monde le sait. Je tiens à vous dire que la majorité du Conseil National ne souhaite pas d'immeubles mixtes où seraient logés des nationaux et des non-Monégasques car nous sommes persuadés que cela serait très difficile à gérer. L'Etat doit aussi faire preuve de plus de diligence dans la surveillance de son parc immobilier car nous assistons à certains dérapages qui, malheureusement, ne sont plus des cas exceptionnels ; je pense ici au montant des charges locatives. Je vous en ai déjà parlé lors du Budget Rectificatif 2011, mais c'est comme pour les arrêts de bus, il faut en parler souvent pour obtenir satisfaction. J'espère que la demande d'audit des charges locatives sera menée dans les meilleurs délais car nous attendons avec impatience ces résultats. Le rattrapage des charges tout simplement accessibles, les sujets d'inquiétudes ne manquent pas. Après l'affaire du Saint-Sébastien, vous nous aviez dit que cela ne se reproduirait plus, or, il y a un rappel de trois ans de charges locatives au Magellan. Il faut que l'Administration soit plus vigilante et ne laisse pas passer les disfonctionnements, quitte à prendre des sanctions. Je vous rappelle que lors de l'attribution des logements, les candidats ne choisissent pas la localisation de leur appartement. Je suis persuadé que beaucoup d'entre eux n'ont pas la prétention de vivre dans un immeuble ayant des prestations luxueuses. Nous pourrions nous montrer satisfaits que lorsque tous les Monégasques seront logés dans un appartement qui corresponde à leurs attentes.

Merci de m'avoir écouté et, je l'espère, entendu.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais juste répondre à M. BERTRAND. Me réjouir que finalement la vision du rapport de l'I.M.S.E.E. soit partagée. Le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de remplacer une politique sociale par une étude chiffrée et purement statistique, évidemment. Je dis au passage, quand

même, que l'intégration de la variable comportementale dans une étude statistique est le cœur même de la science statistique. C'est-à-dire que les statistiques, c'est une science universitaire. Il y a des doctorats, des masters, des spécialistes de statistiques. Et un des aspects de la statistique, c'est justement d'intégrer la variable comportementale. Donc, en présentant cette étude de l'I.M.S.E.E., le Gouvernement a dit immédiatement que la politique de construction de logements domaniaux se poursuivrait au-delà des livraisons de la tour Odéon. Donc, je redis cette volonté politique qui est le choix du Gouvernement d'où, nous y reviendrons, l'opération Testimonio II, pour répondre le plus rapidement possible.

Sur le logement des personnes qui ont un attachement très ancien avec la Principauté, les enfants du pays, il y a effectivement la Villa Ida, on y reviendra. C'est la première fois que nous faisons quelque chose au-delà des discours attentatoires. Et je vous remercie de l'avoir reconnu, Monsieur BERTRAND. On peut ajouter aux 35 appartements de la Villa Ida, 17 appartements que nous pensons pouvoir, si la Commission de Placement des Fonds donne son accord, aménager dans un immeuble que le Gouvernement pourrait acheter et qui rajouterait pour cette catégorie de français habitant depuis très longtemps en Principauté, 17 appartements.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Lors du Budget Rectificatif, je disais dans mon intervention de politique générale que médicalement, je vous avoue, je ne savais pas que la campagne électorale favorisait la maladie d'Alzheimer. En deux mois, la maladie avance à grands pas. Que les fins de mandat sont difficiles au Conseil National. En 2009, la non-saisie d'une commission consultative, la Commission de Placement des Fonds avait mis tout le Conseil National en émoi car ses prérogatives constitutionnelles avaient été copieusement piétinées par votre prédécesseur Monsieur le Ministre d'Etat. En avril 2010, vous veniez d'arriver, je vous avais interpellé lors de l'élection du Président du Conseil National, sur la séparation des pouvoirs prévue par

notre Constitution. A Monaco, le Conseil National est élu par les Monégasques et le Gouvernement Princier est nommé par le Prince. J'avoue que cela n'avait pas ému grand monde à l'époque, mais vous aviez eu l'amabilité de m'inviter, le lendemain matin, et je m'étais rendu sur le champ au Ministère d'Etat où nous avons pu discuter notamment sur les devoirs de réserve des membres du Gouvernement. Deux ans plus tard, je suis attristé de voir que le Gouvernement est de nouveau placé dans une situation délicate, cette fois par un élu du Conseil National. En effet, le 13 novembre dernier M. NOUVION a déclaré devant la Commission de Suivi du Conseil de l'Europe du 13 novembre, avoir reçu du Gouvernement un appel téléphonique confidentiel l'informant que les représentants de la majorité au Conseil de l'Europe avaient gardé pour eux la décision prise le 2 octobre concernant la Commission de Venise. Cet appel téléphonique a-t-il eu lieu ? Pourquoi M. NOUVION s'en est-il prévalu publiquement ? C'est en tout cas une instrumentalisation évidente du Gouvernement pour défendre sa propre incompétence car tout le monde sait maintenant que la décision du 2 octobre a été publiée dans le carnet de bord de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et communiquée dans le même temps à tous les représentants permanents au Conseil de l'Europe, c'est-à-dire aux Ambassades des pays membres du Conseil de l'Europe, donc au Gouvernement monégasque. Cette démarche d'information est habituelle et concerne toutes les décisions de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est vrai que M. NOUVION n'avait pas cru utile de se déplacer le 2 octobre prétextant une réunion préparatoire de ce Budget Primitif le soir du 2 octobre. Je vous rassure, je n'ai pas le don d'ubiquité, mais j'ai réussi à assister à ces deux réunions.

En instrumentalisant le Gouvernement publiquement, Laurent NOUVION a définitivement mis en évidence son manque de responsabilité, de travail, de compétence. M. SPILLOTIS-SAQUET a assisté pendant deux ans aux réunions du Conseil de l'Europe. M. STEINER et M. NOUVION pendant un an, chacun, et ils ne savent toujours pas que les carnets de bord contenant les décisions prises par toutes les Commissions du Conseil de l'Europe sont rendues publiques et envoyées aux représentants gouvernementaux de tous les Etats membres. Mais pire, cela a démontré qu'en des temps de campagne électorale, il est possible de traîner dans la boue l'honneur et la probité de Conseillers Nationaux sans que nul ne s'en alarme alors même que tous les éléments existent pour attester qu'ils ont fait leur travail dans la dignité et le sens de l'intérêt général. Cette attitude n'est pas étonnante de la part d'un élu

qui, en 2009, traitait publiquement les membres du Gouvernement de « lavettes » et les élus du Conseil National « d'eunuques ». On voit que l'homme ne change guère malgré des cours de diction et de maintien.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Ministre d'Etat, parce que vous savez la vérité de cette affaire qui a enfermé la Principauté pendant quelques semaines et parce que je suis sûr que vous ne pourrez qu'être d'accord avec moi sur l'intérêt pour Monaco de ne pas instrumentaliser ces questions sérieuses.

Et je me tourne vers vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, pour vous dire que vous avez à cette occasion dévoilé aux Monégasques un visage de haine et d'incompétence, utilisé les médias pour propager des contre-vérités. Ce faisant, vous avez mis vos petits intérêts électoralistes au-dessus de l'intérêt de la Principauté et des Monégasques. C'est votre manque total de réserve et de sens patriotique dans des circonstances qui exigeaient l'union qui est apparu au grand jour, Monsieur NOUVION, et cela, je ne vous le pardonnerai jamais.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement,

Depuis quelques semaines, que ce soit à travers la presse, par les discussions que nous avons eues en séance privée, ou bien encore parce que j'ai été saisi directement par des patients, mon attention s'est focalisée sur le climat social qui règne dans quelques sphères de l'activité de notre pays. Une S.B.M. en crise, un secteur industriel qui vacille, les syndicats qui s'interrogent. Tous ces éléments amènent l'élu tout autant que le médecin que je suis à s'interroger sur les spécificités sectorielles de cette crise. Certes, notre Principauté contrairement à ce qu'on s'amuse parfois à colporter est un pays ouvert sur le monde et par conséquent sensible à ses fluctuations. Cependant, le monde qui nous entoure n'est pas la seule explication à l'inquiétude et au désarroi des salariés, si bien habitués à un climat serein. Oui, la crise peut expliquer un certain nombre de facteurs, mais elle n'est peut-être pas la seule explication. Entre une direction défailante et parfois méprisante en matière de

ressources humaines, également quelques individus qui sèment le trouble et l'anxiété parmi les salariés, d'autres y jouent les pompiers pyromanes. A noter également des pratiques relatives au syndicalisme pour le moins préoccupantes. Comme l'a signalé notre rapporteur, on comprend que le climat social puisse se dégrader.

Humainement, ce n'est pas acceptable, en particulier à la Société des Bains de Mer où il conviendrait que le plan Renaissance permette enfin aux employés de retrouver confiance en leur société, d'avoir envie de s'y investir. Actuellement, nous devons constater un bras de fer entre les uns et les autres, des déclarations pleines d'invectives et des menaces de grèves sous-entendues occupent trop souvent le devant de la scène. Il serait temps que l'on remplace le « R » de « Ressources humaines » par celui de « Relations humaines » et même si ce que je veux dire n'est pas agréable à l'oreille de certains, je ne peux que constater que les employés se révoltent contre une hiérarchie qu'ils jugent incompétente. Ils accepteraient une hiérarchie compétente.

Quant au secteur industriel en berne, si le Conseil National est opposé au maintien sous perfusion et à coups de millions d'euros d'entreprises moribondes, il pense néanmoins à toutes ces personnes dans l'incertitude de leur avenir, qu'elles aient subi des mesures de licenciement ou qu'elles sentent la menace peser sur elles. Le rapporteur l'a dit justement, il faut penser, et vite, à un renouveau de ces activités.

Economiquement, c'est préoccupant : un climat social dégradé ne constitue pas un facteur d'attractivité pour les investisseurs.

Quant aux travailleurs pendulaires, ils sont essentiels à notre économie, il convient donc de continuer à leur donner envie de travailler en Principauté. Or, l'instabilité, malgré des avantages sociaux non négligeables, peut également rebuter. N'oublions pas que l'avenir de nos pensions de retraite dépend aussi de leur nombre.

Pour conclure, je dirai que notre Pays mérite la confiance que, jusqu'à présent, il inspirait. Aussi j'attends des débats d'être rassuré sur ces points cruciaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

La parole est à Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Cette année le Budget Primitif 2013 affiche un déficit de 40 M€, mais il me paraît de plus en plus difficile de travailler sur des prévisions budgétaires aussi incertaines car selon les dires du rapport, d'un déficit annoncé de 57 M€ au Budget Primitif 2012, le solde budgétaire pourrait être excédentaire cette année.

Si nous ne pouvons que nous réjouir ici de ce résultat, s'il était avéré, de façon unanime toutes sensibilités politiques confondues, nous devons nous interroger sur la fiabilité des prévisions budgétaires ou plutôt sur l'extrême volatilité de nos recettes et sur la fragilité de notre modèle.

Au cours de ces débats, nous verrons qu'en 2013 certaines recettes sont exceptionnelles comme le financement par la S.M.E.G. à hauteur de 6,5 M€ de dépenses afférentes à des travaux d'infrastructures et que des produits traditionnels comme les recettes S.B.M. augmentent de 10 M€ par rapport au budget réalisé 2011, non pas grâce à une évolution favorable des recettes des jeux, mais à un taux de redevance passant de 10 à 15 %.

Nous verrons aussi que nous devons faire face dans les années à venir à des dépenses, elles, plus structurelles comme le vieillissement de la population et dès aujourd'hui l'ouverture du Centre de Gérontologie Rainier III.

Lors du Budget Primitif 2009, je déclarais que la crise économique mondiale serait l'occasion de faire prendre conscience au Gouvernement de problèmes structurels qui étaient de toute façon sous-jacents.

Il faut reconnaître que la crise a mis en lumière la contrainte budgétaire, le Gouvernement a dû faire face à des arbitrages que je ne partage pas toujours, et semble avoir replacé, par ses déclarations, le Fonds de Réserve Constitutionnel dans le rôle et la mission qui lui sont dévolus ; une place et une fonction que l'opposition n'a jamais cessé de rappeler au cours de ce mandat et dont il n'aurait jamais dû sortir.

Même si le résultat d'un Etat n'est pas une mesure de performance comme dans une entreprise, dans notre pays particulièrement, la notion de solde budgétaire est extrêmement importante car n'ayant heureusement pas recours à l'emprunt, le déficit s'impute sur notre épargne, laquelle n'est pas infinie...

Alors de ce fait, l'opposition a souvent été taxée de pessimiste car elle s'appuyait sur l'examen du Budget Primitif et non pas sur des résultats putatifs ou des informations que nous n'avions pas.

On ne pourra jamais nous reprocher ce travail d'analyse basé sur ce qui nous est donné en s'efforçant d'avoir une lecture critique des chiffres et une vision allant au-delà des échéances électorales.

A Monaco plus qu'ailleurs, et sachant que nous ne sommes certes pas certificateurs des comptes de l'Etat, il me paraîtrait très opportun de se réunir avec le Gouvernement afin d'analyser et de commenter le budget réalisé juste après sa clôture. Aujourd'hui cela ne se fait pas et l'on ne reparlera du budget qu'à l'occasion de l'étude du Budget Rectificatif dans dix mois sans avoir analysé les chiffres établis, la réalité budgétaire et donc la véritable situation économique du pays !

Mais il ne faudrait pas que la bonne conjoncture de l'année 2012 nous fasse oublier de penser l'avenir en péchant par autosatisfaction. Nous ne devons pas nous replier sur nous-mêmes en se bloquant sur des schémas corporatistes et des rentes de situation.

Lorsque nous disons que l'immobilier c'est notre pétrole, cela veut également dire que si Monaco a bénéficié de la manne immobilière, il ne faut pas, à l'instar des pays qui ont été favorisés par la nature et qui bénéficient d'avantages comparatifs « naturels », manquer le train de la croissance de demain. La rente, cela s'épuise.

Les performances économiques de la quasi-totalité des pays qui bénéficient de rentes de situation révèlent un phénomène contre-intuitif : leur richesse naturelle limite leurs opportunités de croissance.

Le développement immobilier ne doit pas entraver la création de valeur ajoutée par les autres secteurs de l'économie de demain qui restent à identifier, afin d'assurer le bien-être des générations futures après l'épuisement de nos précieuses réserves foncières.

Un développement immobilier et une urbanisation à réinventer devront au contraire accompagner les potentialités de la croissance à long terme.

Il faut bien prendre conscience que la plus-value se trouve aujourd'hui dans la conception du bien et non plus dans sa production physique.

Car c'est bien en identifiant une stratégie de développement *on shore* du Monaco de demain que nous pourrions savoir quelles mesures d'attractivité mettre en place afin d'attirer ainsi ce modèle.

Un modèle de développement - je n'ai cessé de le répéter ici depuis cinq ans - qui devra intégrer les Monégasques à tous les niveaux d'études et de compétences.

Un Monégasque est un actif précieux pour son pays et ne saurait se contenter de l'obtention d'un appartement domanial fut-il construit aux normes Haute Qualité Environnementale.

Mais attention, la politique économique n'est pas une science dure, c'est une science humaine qui s'intéresse à l'activité humaine. C'est pour cela que l'on ne peut pas multiplier les expériences à l'infini en période de situation budgétaire tendue : je ne prendrai pour seul exemple que le premier projet avorté de l'Hôpital qui aura coûté entre 20 et 25 M€ à l'Etat.

Puissent donc le Gouvernement et la nouvelle majorité issue des urnes le 10 février prochain, méditer cet alexandrin de Victor HUGO : « *Qui voit de haut, voit bien ; qui voit de loin, voit juste* ».

Merci.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Dernier projet de budget de la législature, le Budget Primitif 2013 s'inscrit dans un contexte économique et social toujours aussi difficile. La mondialisation traverse sa première véritable crise, pas seulement celle du système bancaire et des flux de capitaux, mais une crise globale puisque le commerce et l'industrie et l'ensemble des services sont affectés. Avant d'analyser le Budget Primitif 2013 par rapport aux prévisions d'ouverture à la même époque du budget de l'année dernière, j'ai pensé qu'il était nécessaire de comparer ce Budget Primitif au Budget Primitif 2009, premier budget en année pleine de cette législature et premier budget touché par cette crise. Entre 2009 et 2013, les recettes de l'Etat n'ont progressé que de 4,5 %, ce qui représente un faible pourcentage de croissance.

Le montant des dépenses d'investissements et d'équipement est en baisse de 18,5 % sur la période et la part de ces dépenses d'investissements à ce jour dans les dépenses totales est de 25,9 % alors qu'elle représentait 32 % en 2009. Si la T.V.A. est en légère baisse de 4,9 % sur un montant très important, on le sait, l'impôt sur les bénéfices, lui, est en hausse de 19,5 % et les droits de mutation en hausse de 5,9 %, de 68 M€ en 2009 à 72 M€ en 2013. Ces chiffres - et il y en a bien d'autres - montrent que Monaco a été affecté par cette crise et que le recul de la conjoncture

mondiale ne s'est malheureusement pas arrêté à nos frontières.

Aujourd'hui, toujours en pleine crise économique, dont la plupart des économistes nous affirment qu'elle pourrait durer encore plusieurs semestres, le Gouvernement nous explique que le rééquilibrage des comptes publics permet d'envisager une fin d'exercice 2012 excédentaire et qu'à fin octobre, le budget affichait un solde excédentaire de près de 80 M€ comparé à un déficit de 11 M€ l'année précédente. En voilà une excellente nouvelle !

Le Gouvernement en 2011 avait décidé de prendre des mesures dans le sens d'une plus grande discipline budgétaire en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2014. Moins d'un an après - dix mois environ - l'objectif semble réalisé, à tout le moins être réellement sur de bons rails.

Pour en revenir au Budget Primitif 2013, si je ne peux que me réjouir qu'il affiche un déficit prévisionnel en recul par rapport à l'année, de 39,9 M€ contre 56,8 M€ en 2012, l'amélioration de la prévision peut, à juste titre, surprendre cette année au regard du contexte particulier que nous venons d'évoquer.

Je me pose des questions sur la pertinence des hypothèses de progression de recettes retenues pour l'exercice 2013. A cet égard, les prévisions de recettes à l'ouverture s'établissent à 875 M€ en progression plus de 5 % par rapport au Budget Primitif 2012. Ces estimations, bien qu'en légère baisse (- 2,2 % sur les prévisions rectificatives 2012) sont supérieures de plus de 8 % aux recettes réelles de l'exercice clôturé en 2011. 875 M€, je tenais à le préciser, représentent un montant de recettes rarement atteint depuis très longtemps, même avant la crise, lorsque l'économie mondiale affichait des taux de croissance positifs.

Il est pour le moins étonnant que le Gouvernement, qui fait traditionnellement montre d'une grande prudence dans ses prévisions de recettes, affiche cette année un optimisme à contre-courant qui dénote avec les grandes tendances budgétaires de la plupart des pays européens. C'est pourquoi il appartiendra au Gouvernement de fournir au cours de nos débats des explications précises sur la pertinence de ces chiffres tout comme il devra nous informer d'un plan de livraison sérieux pour la construction de logements domaniaux après 2014 permettant de répondre aux besoins des Monégasques sur la législature à venir.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Si l'état de nos finances publiques s'améliore puisqu'un retour à l'équilibre total de notre budget est aujourd'hui envisageable à l'horizon 2014, il n'en demeure pas moins que je suis assez pessimiste en ce qui concerne la capacité de notre nation à donner de l'emploi dans un futur proche à tous les jeunes Monégasques qu'ils soient ou ne soient malheureusement pas diplômés. Je m'explique : le constat que l'on peut faire aujourd'hui est le suivant : les deux grands pourvoyeurs d'emploi que sont la Société des Bains de Mer et l'Administration, pour des raisons différentes, ne peuvent plus absorber le contingent toujours plus nombreux de nos jeunes nationaux en demande d'emploi.

En effet, force est de constater que le compte d'exploitation de la S.B.M. sera une nouvelle fois négatif à la clôture et que, en dehors de tout esprit partisan, la marge de manœuvre est tenue.

Si d'importants investissements en matière d'équipements hôteliers et immobiliers, d'élargissement de l'offre commerciale de grand luxe sont acquis à moyen terme, le secteur des jeux de table notamment nous montre des signes d'épuisement qui sont liés à la désaffection de la clientèle traditionnelle classique que sont le Chemin de fer, le Baccara ou la Roulette et à l'attrait que représente Monaco ou Singapour pour des clients plus volatiles.

L'Administration est, quant à elle, incapable de proposer à nos jeunes des plans de carrières intéressants, nous en avons des exemples tous les jours et ce, malgré le vivier, malgré la Commission d'insertion des jeunes diplômés qui représente une initiative louable de l'Etat en la matière.

Certains jeunes Monégasques tentent l'aventure du privé en s'établissant à leur compte et en acceptant le parcours du combattant pour trouver des surfaces de bureaux à un prix acceptable. Il s'agit pour l'essentiel de ceux qui ont suivi un cursus les amenant à des carrières liées aux professions libérales, médecins, avocats, architectes, etc. D'autres, à l'issue des grandes écoles nationales après avoir satisfait aux concours des classes préparatoires, sont amenés à s'exiler faute de débouchés. D'autres encore, malheureusement sans aucun diplôme, subissant la concurrence des jeunes diplômés sans emploi, ne sont plus sûrs d'être retenus dans les écoles de jeux.

Nous devons aujourd'hui tout tenter pour que nos jeunes puissent trouver un emploi. A terme, l'Administration doit devenir entièrement monégasque. La S.B.M., jeux et hôtellerie compris, aussi.

Enfin, nous ne faisons pas les efforts suffisants en termes d'accompagnement pour que nos jeunes puissent tenter l'aventure du privé en devenant eux-mêmes entrepreneurs. J'entends souvent dire que les Monégasques sont des assistés, eh bien c'est justement parce que les grands pays européens n'ont plus aucun moyen de porter assistance à leur peuple, d'imaginer un schéma social viable, que la sinistrose et la précarité se sont installées. Nous sommes tous fiers ici de pouvoir revendiquer un modèle social unique au monde, une organisation sociétale qui, jusqu'à aujourd'hui, nous a mis à l'abri du chômage, mais pour pouvoir les conserver il est impératif de maintenir la croissance. L'investissement public est un vecteur de croissance, il n'est plus nécessaire d'expliquer ici l'effet boomerang bénéfique que celui-ci produit sur l'économie d'un pays.

Ainsi, où sont donc les futurs programmes d'équipement public par vous validés à ce jour ? Il y a certes plusieurs chantiers à venir, vous nous les avez présentés en Commission Plénière d'Etude mais aucun d'entre eux n'est susceptible de voir le jour dans les deux années à venir. Le budget de l'équipement 2014 sera fatalement proche de zéro alors que naguère, traditionnellement, il représentait encore un tiers du budget.

De la même façon, où sont les engagements que vous aviez pris en ce qui concerne les programmes réguliers de constructions d'immeubles domaniaux ? Où sont les surfaces de bureaux que nous réclamons à cor et à cri pour favoriser l'initiative privée monégasque ? Voilà des investissements qui, même s'ils ne sont pas rentables au sens propre du terme, participent à la bonne santé de l'économie et à l'effort social que nous revendiquons.

Dans le rapport « chewing-gum » que vous a lu le Président de la Commission des Finances qui s'étire en longueur et récapitule un certain nombre de lois votées par la majorité, et par moi d'ailleurs, qui n'a été que la conséquence des accords programmatiques que nous avons passés entre l'UNAM et l'UP, lois qui en l'occurrence ont aussi été votées pour l'essentiel par la minorité.

Donc, je ne vois aucune pugnacité, aucune détermination suffisante pour inviter le Gouvernement à inverser la vapeur pour réellement faire bouger les lignes.

Il faut donc, ne vous en déplaise, redonner de l'air à notre économie en respectant les équilibres qui ont été vecteurs de notre croissance et qui sont aujourd'hui mis à mal par les coupes budgétaires successives en investissant dans l'utile et le rentable.

Et qu'on ne me parle pas ici d'équilibre des budgets quand je vois que par ailleurs, sans sourciller, vous annoncez, je cite « *entre 7 et 9 M€ vont être inscrits à la ligne Exposition internationale de Milan* » que bien souvent, il faut se battre des mois pour obtenir la réfection d'un trottoir et que nous n'avons toujours pas débloqué le moindre euro pour refaire le revêtement antédiluvien de la rue Princesse Caroline - j'apprends sur le siège que vous avez débloqué 500 000 €, mais ce n'est pas suffisant - qu'un jour, faute de remise aux normes, le troisième sous-sol du Centre Commercial de Fontvieille risque d'être le théâtre d'un incident majeur, la règle n'est définitivement pas la même pour tout le monde. C'est tout simplement insupportable et je me battrais pour que cela change.

Bien évidemment, je ne voterai pas la ligne budgétaire consacrée à la future Exposition internationale et les débats à venir influenceront très certainement ma décision concernant ma position sur la loi fixant le Budget Primitif 2013.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

En liminaire, Monsieur le Ministre, je voudrais vous dire toute ma satisfaction dans la mesure où vous avez appliqué la politique de soutien du pouvoir d'achat que j'avais demandée il y a un an et que vous avez reconduite cette année pour les fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Fin octobre, les recettes de l'Etat ont progressé de 79 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, en particulier les droits de mutation se sont accrus d'environ 10 M€, quant aux dépenses, elles diminuent de 3,7 M€. Tout est réuni pour que l'objectif que vous vous êtes fixé, à savoir présenter un budget en équilibre, puisse être atteint. On ne peut que s'en réjouir. Cependant, l'équilibre budgétaire prend tout son sens lorsqu'il est assuré sur le long terme, c'est

cette situation pérenne qu'il faut évidemment rechercher.

Dans le contexte actuel où l'exiguïté du territoire et la densification de l'urbanisation peuvent être un frein au développement de grands travaux, d'équipement et d'investissements. L'extension en mer paraît être une réponse car elle demeure un domaine vital pour notre pays et participe au premier chef à sa pérennité. Il y a des études lancées - il faut s'en réjouir - mais il faut renforcer la détermination d'avancer malgré les multiples difficultés à résoudre.

Si les finances de l'Etat se sont considérablement améliorées, l'économie réelle de Monaco subit toujours la crise et des secteurs de son activité se trouvent en grande souffrance. Les entreprises du bâtiment, ces P.M.E., sont touchées, elles, de plein fouet par la crise. Si vous ne réagissez pas rapidement, certaines vont disparaître et vous devrez faire face à des licenciements ou à des situations de détresse humaine. Pourquoi ne pas étudier un plan de rénovation qui porterait sur deux ou trois ans ? Cela concernerait certains bâtiments de l'Etat dont la rénovation est urgente, ou encore certaines rues, avenues qui ont subi des dégradations dues au temps. Cela participerait à la stratégie actuelle d'attractivité que l'on désire pour Monaco. Cet investissement, limité à 5 ou 7 % du montant du budget des équipements soutiendrait l'activité de ces P.M.E. affectées par la crise et représenterait une aide très utile pour ce secteur dès 2013. Mais parallèlement, il ne faudrait plus permettre l'implantation de nouvelles entreprises non monégasques du bâtiment en Principauté.

Comme je l'ai souvent affirmé dans cette enceinte, soutenir l'investissement rentable doit nous amener à développer les opérations à forte valeur ajoutée. La restructuration du Centre Commercial en est une belle opportunité. Nous pouvons augmenter les surfaces commerciales, et peut être de bureaux à un coût maîtrisé. Le financement d'une telle opération s'élèverait à 53 M€, c'est-à-dire à peine plus que la provision opérée pour l'Hôpital. L'investissement serait non seulement rentable à court terme, mais il permettrait de diversifier l'offre commerciale en Principauté et donc d'augmenter les recettes de T.V.A.. Dans votre réponse, vous parlez d'une priorité du Gouvernement, une consultation sera lancée en 2013, soit. Mais quand commencera ce chantier ? J'ai l'impression que ce ne sera pas avant deux ans et pourtant il y a urgence. Pouvaient-on faire plus vite ? Je pense que oui, mais la question reste posée.

La cohérence architecturale et l'offre commerciale selon les quartiers doivent être indéniablement

améliorées. Evitons les erreurs du passé où des rues sont dédiées aux banques, d'autres aux agences immobilières, d'autres aux restaurants et ainsi de suite. Lors de la prochaine attribution de locaux commerciaux domaniaux situés au rez-de-chaussée des Jardins d'Apolline, vous avez une occasion de développer un urbanisme cohérent. Vous avez la possibilité de mettre en place une stratégie mesurée et équilibrée en faveur des entrepreneurs, des commerçants et des consommateurs. Ne passez pas, Monsieur le Ministre, à côté de cet immense défi. C'est l'avenir de toutes ces P.M.E. qui est en jeu.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

La parole est à Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que la Doyenne que je suis prend la parole pour faire sa déclaration de politique générale.

Cinq ans se sont écoulés depuis que, pour la première fois, le 14 février 2008, j'ai eu l'immense honneur de présider une Séance Publique en tant que doyenne de l'Assemblée.

C'est avec une extrême fierté que je note que j'étais la première femme à remplir cette insigne fonction.

Ceux qui me connaissent savent bien que ce n'est pas mon ego qui était flatté mais plutôt ma condition de défenseur de la cause des femmes et qu'à travers moi, ce sont toutes les femmes qui étaient honorées.

J'ai d'abord travaillé avec passion aux côtés de Mme Catherine FAUTRIER, qui n'était pas encore à l'époque Ambassadeur. Puis, lorsque notre Souverain l'a appelée à de hautes fonctions, c'est avec volontarisme que j'ai pris la présidence de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Et aujourd'hui, je peux le dire, je suis fière de notre bilan, chers collègues, car ce sont des textes importants qui ont été étudiés par cette Commission. Je veux parler de :

- la proposition de loi, n° 190, relative à la lutte contre violences conjugales ;

- le projet de loi, n° 861, portant création d'un Centre de coordination prénatale et de soutien familial et modifiant les articles 248 du Code pénal et 323 du Code civil, en d'autres termes l'I.M.G. ;

- le projet de loi, n° 869, relative à la lutte et à la prévention des violences particulières ;

- le projet de loi, n° 887, modifiant la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992 relative à la transmission de la nationalité par mariage ;

- et, tout dernièrement, la proposition de loi, n° 203, relative à la résidence alternée.

Je n'oublie pas que cette Commission s'est également penchée, en coordination avec le Gouvernement, sur la problématique des enfants malades, afin qu'un dispositif soit mis en place pour aider les parents qui travaillent et qui ne peuvent compter sur une aide familiale.

A ce propos, un bilan de ce dispositif serait fort apprécié, Monsieur le Conseiller, afin que nous puissions voir si les nouvelles mesures que vous aviez instaurées fonctionnent mieux que les premières.

Les débats budgétaires qui vont nous occuper quatre longues soirées me permettront, je l'espère, d'avoir encore quelques éléments de réponse sur d'autres problèmes qui me tiennent à cœur comme la prise en charge de la dépendance, le respect de la priorité nationale et la formation en alternance.

Les mauvais esprits diront peut-être que c'est mon grand âge qui me fait me préoccuper de la question de la dépendance ! Cependant, c'est une question majeure et les prochaines années devront absolument voir avancer la réflexion sur la prise en charge. L'enquête que vous nous aviez remise, Monsieur le Ministre, concluait que c'était bien là un sujet d'importance. Si le pays voisin recule le moment de prendre des décisions, n'attendons pas ! Malgré sa taille, je pense que notre petit pays peut seul décider de certaines mesures.

La priorité nationale : Monsieur le Ministre, je vous ai souvent parlé « des offres d'emploi aux yeux bleus ! » Que ce soit dans le privé ou dans la Fonction Publique, je vous en prie, à diplômés et compétences égales, veillons à ce que soit les Monégasques qui aient les emplois. Je pense en particulier aux jeunes et aussi à certains dits « seniors » qui se retrouvent au-delà de 50 ans, après un accident de parcours professionnel, à rechercher un emploi.

Il faut que la Fonction Publique et les établissements publics soient exemplaires en la matière. Je pense en particulier à l'hôpital, à l'heure de l'ouverture du

Centre Rainier III. Privilégions les Monégasques et aussi les résidents. Et que l'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a pas eu de postulants monégasques ou résidents car je sais qu'il y en a eu !

Quant à l'alternance, le rapporteur a souligné l'importance de ce type de formations et j'aurais l'occasion d'y revenir au cours des débats.

Je profite également de ce dernier budget de la législature pour adresser mes remerciements au Conseiller de Gouvernement Marco PICCININI. Quand je vois les chantiers auxquels vous vous êtes attaqué, équilibre voire excédent budgétaire, droits de mutation, transparence vis-à-vis de l'O.C.D.E., je pense qu'on peut raisonnablement dire que nous perdons une personne de valeur et un travailleur acharné qui a eu à cœur les seuls intérêts de l'Etat. Vous avez certes le caractère bien trempé des latins, mais je ne vous en ferai pas le reproche - c'est un de nos points communs - et il est signe de franchise. Et permettez-moi de vous dire « *A se reveđe prestu, Sciü Cunsiyé* ».

Je conclurai en assurant nos compatriotes - et vous aussi, Monsieur le Président - de mon entière implication dans la vie de notre Assemblée jusqu'au terme de mon mandat. L'échéance électorale ne me fait pas perdre de vue que j'ai été élue pour cinq ans pleins et entiers !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame MANZONE-SAQUET.

La parole est à présent à Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, nous devrions nous réjouir car, si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, les excellents résultats budgétaires de l'année 2012 et ce projet de Budget Primitif 2013 nous invitent à faire preuve d'un certain optimisme quant à la santé de nos finances publiques.

Cependant - et l'air de la campagne n'y est sans doute pas pour rien - un vent venu de l'Horizon essaie de faire croire à nos compatriotes que la Principauté est menacée et que des technocrates européens voudraient nous forcer à renier ce que nous sommes. Comme le disait avec humour un journaliste québécois,

je cite : « *Les campagnes électorales sont une excellente occasion de dire n'importe quoi, que ne surpassent peut-être que les lendemains d'élections* ».

Aussi ne faut-il pas s'étonner lorsqu'un colistier d'Horizon Monaco reprend cette phrase de TALLEYRAND - un grand homme certes mais sûrement pas un modèle de vertu politique - TALLEYRAND donc qui disait « *qu'en politique, ce qui est cru devient plus important que ce qui est vrai* ». Oui, cela reflète bien la campagne qui est actuellement menée par Horizon Monaco, les convictions passent au second plan, seule la désinformation et la caricature sont le terrain de prédilection de cette liste.

Un Conseil National qui représente une population minoritaire en nombre dans son pays ne doit pas être le théâtre d'affrontements volontairement politiques et partisans.

Et pourtant la seule ligne de campagne que nos adversaires martèlent en ville et dans les médias concerne la Commission de Venise. Pour ma part, je vais vous dire ce qui importe en ce domaine, ce n'est pas ce que nos adversaires font croire à grand renfort de communication, mais ce qui est réellement. Et je vais le rappeler :

Je commencerai par mentionner une évidence : le Conseil de l'Europe, ce n'est pas l'Union Européenne. Le Conseil de l'Europe est une enceinte qui souhaite promouvoir les droits des peuples et les libertés de chacun : le droit à l'éducation, le droit à la vie, le droit de ne pas être torturé, le droit de mener une vie familiale, le droit de ne pas être condamné arbitrairement. C'est cela le Conseil de l'Europe, des valeurs humanistes que nous partageons tous.

La Commission de Venise, c'est une entité composée de juristes qui émettent des avis techniques sur des questions précises. Ces avis ont une portée doctrinale. Ils ne sont pas contraignants. Je le dis et le redirai autant de fois qu'il le faudra : ils n'ont aucune force juridique.

Autrement dit la Commission de Venise ne peut pas nous contraindre à modifier nos Institutions, c'est impossible. La raison est simple : notre Constitution, celle qui définit notre régime et nos spécificités, ne peut être modifiée que par la volonté du Prince et du Conseil National. Pas par le Conseil de l'Europe. Rappelons-nous : en voulant que Monaco entre au Conseil de l'Europe, le Prince Rainier III a souhaité modifier la Constitution pour y adhérer. Ce n'est pas le Conseil de l'Europe qui l'y a forcé. C'est par la volonté de nos Princes que nos Institutions se sont adaptées progressivement et sereinement.

La Constitution, elle, est notre texte suprême qui prime tous les autres. Il n'y a rien au-dessus. Or, à aucun moment, je dis bien à aucun moment, une telle modification de la Constitution n'a été envisagée. Sauf peut-être par Horizon Monaco et Laurent Nouvion en proposant la création d'un Fonds Souverain et en souhaitant, en août 2011, l'intégration de la fameuse règle d'or au travers d'une réforme constitutionnelle. Monsieur le Ministre d'Etat, vous aviez d'ailleurs dû répondre à M. NOUVION qu'aucune modification de la Constitution n'était à l'ordre du jour.

Je regrette d'ailleurs que la communication institutionnelle du Gouvernement n'ait pas expliqué davantage ces choses aux Monégasques. Cela aurait pu éviter une instrumentalisation détestable de cette saisine de la Commission de Venise au sein d'une campagne où la diffamation est devenue le maître mot.

Il faut donc rassurer nos compatriotes : quel que soit l'avis rendu par la Commission de Venise, cela ne changera rien à nos Institutions, rien à nos spécificités. Et si, par le plus grand des hasards, des problèmes venaient à se poser, nous ferons front, quoi qu'il arrive, par le concert de nos Institutions.

D'ailleurs, nos représentants au Conseil de l'Europe ont toujours défendu les spécificités de Monaco, les preuves sont légions. A chaque fois ils se sont opposés à toute modification des équilibres institutionnels, que ce soit lors des séances plénières de l'Assemblée ou par des amendements sur les rapports. Nos spécificités se préservent, c'est un travail au quotidien. C'est d'ailleurs pour cela que pratiquer la chaise vide comme le fait l'opposition n'est pas acceptable. La critique est aisée contrairement à une action responsable. Nous, nous restons inflexibles et déterminés, comme nous l'avons toujours montré.

M. le Président.- Je vous appelle à conclure, Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Il ne faut donc pas avoir d'inquiétudes ni céder à la peur que nos adversaires ont voulu insuffler dans la population. Leurs propos sont outranciers, grossiers et grotesques. Non, Monaco n'est pas assiégé par des chars ennemis, non, Monaco n'est pas en guerre. Monaco est un Etat libre qui brille de ses spécificités. Et jamais cela ne sera remis en cause. « *E ren nu ne scangera* ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce projet de Budget Primitif 2013, dernier Budget de la législature, est l'occasion pour les Elus que nous sommes de constater la continuité de notre action et les changements opérés. Il nous permet d'apprécier le passé de nos actions, le présent de notre situation et de déterminer les grandes orientations. C'est, je le crois, ce qu'a fait mon collègue Alexandre BORDERO dans le rapport qu'il a présenté au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Au niveau de notre bilan législatif, je crois que celui-ci a été exemplaire. En ayant toujours à cœur la recherche de l'intérêt général, en se montrant partenaire actif et responsable du Gouvernement et, je dirai surtout, en travaillant concrètement et de manière quotidienne.

Cela n'a pas été facile, il faut le dire mais la majorité, une fois passée les querelles d'ego de ceux qui sont désormais à Horizon Monaco, a pu travailler. Beau symbole d'ailleurs qu'une union avec ceux qui ont fait la désunion.

Car si l'opposition vote parfois les lois, c'est le travail de la majorité qui a rendu tout cela possible. Et ce travail, il est perceptible par tous, ce sont des faits et nous aurons l'occasion d'y revenir durant ces débats.

Sur le terrain plus financier, la majorité a soutenu de la politique de prudence budgétaire poursuivie par le Gouvernement tout en demandant à ce que les dépenses sociales et les investissements soient sanctuarisés. Nous avons clairement œuvré pour la recherche de nouvelles recettes, notamment au travers des droits de mutation. Rappelons - et ce sont des chiffres - qu'au premier semestre 2012, après la réforme, on enregistre une progression de + 72 %, soit en valeur absolue un passage de 19,7 M€ à 33,9 M€. Pour mémoire, au second semestre de l'année 2009 - avant la réforme -, le montant de ces mêmes recettes étaient de 13,7 M€. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il ne faut pas caricaturer le discours de la majorité, nous sommes tous conscients que les droits de mutation ne sont pas le « Saint Graal » de l'économie monégasque et qu'il faudra faire preuve d'innovation en développant des secteurs porteurs, notamment l'économie numérique. Merci Monsieur le Ministre de

nous avoir annoncé que vous aviez fait le dépôt du texte. Ce Budget nous permet de le voir, il y a une évolution de la nature de nos recettes qu'il conviendra d'anticiper et d'adapter. Pour autant, peut-on prétendre vouloir augmenter les recettes de l'Etat sans prendre le soin d'optimiser leur perception ? Non, ça n'a pas de sens mais c'est pourtant ce que proposent les tenants de la liste de l'Horizon. Mais peut-être nos Nostradamus locaux auraient bien souhaité que la situation du Budget ne s'améliore pas ? La peur est un fonds de commerce efficace paraît-il, elle permet de préparer les consciences au changement. Le leader de l'opposition n'énonçait-il pas dans une interview donnée en juillet 2010 à un hebdomadaire local, que l'heure était, je le cite « *à des réformes ingrates, dures* ».

Durant ces périodes budgétaires, la majorité a aussi attiré l'attention du Gouvernement sur le rôle que devait jouer le Fonds de Réserve Constitutionnel. Si nous croyons que le Fonds de Réserve est la première garantie de notre indépendance, autant le dire clairement - et je serais d'ailleurs ravi de connaître la position du Gouvernement sur ce sujet - nous sommes contre la création d'un Fonds Souverain.

Les raisons sont d'ailleurs assez simples, il suffit de savoir ce qu'est un Fonds Souverain et, pour ce faire, référons-nous aux éléments de définition qu'en donne le Fonds Monétaire International à savoir que ce sont des fonds, dotés de la personnalité juridique, gérés par des Gouvernements dans une logique d'investissement à long terme dans des économies étrangères. Cela fait donc beaucoup de raisons pour lesquelles il y a lieu de s'y opposer :

- Faire du Fonds de Réserve un Fonds Souverain, en lui donnant la personnalité juridique suppose de modifier la Constitution, ce à quoi la majorité est opposée et trouve d'ailleurs curieux que ceux qui prétendent défendre nos Institutions souhaitent modifier le texte qui en est la fondation.

- Parce qu'il investit dans des économies étrangères, ce Fonds Souverain pose des problèmes de souveraineté et nécessite la mise en place de conventions bilatérales. En d'autres termes, cela relève du Prince Souverain et de Lui-seul. D'ailleurs, n'oublions pas que le Seul Souverain à Monaco, c'est le Prince, non un fonds.

- Parce qu'il investit dans des économies étrangères, ce Fonds Souverain n'investit pas dans l'économie locale, n'investit donc pas en Principauté, ce qui est inacceptable. Pourquoi nos excédents iraient-ils financer des prises de participation de sociétés d'Etat étrangères alors que nous avons besoin, en Principauté,

d'investissements rentables qui doivent commencer immédiatement.

-Egalement parce que le Fonds de Réserve Constitutionnel selon notre Constitution, s'il est alimenté par les excédents budgétaires, il est aussi là pour couvrir les déficits au lieu d'endetter le pays comme le font tous les autres Etats.

La majorité croit donc que les investissements doivent d'abord être faits en Principauté pour soutenir notre économie locale, nos entreprises et nos salariés. C'est pourquoi nous défendons depuis maintenant de nombreux Budgets, que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit un fonds stratégique d'investissement venant en soutien de l'économie locale.

Comme je l'avais mentionné, cet investissement est primordial. Nous attendons donc des positionnements précis et des prises de décision de la part du Gouvernement sur l'extension du Centre Commercial, également des réponses sur le Collège Charles III - qui semble un peu être délaissé - car nous n'avons pas l'impression que ce chantier soit considéré comme prioritaire. Nous voulons également des réponses sur le logement des Monégasques après 2014, notamment sur le projet Testimonio II.

J'espère que nos échanges et ce que vous nous avez annoncé, Monsieur le Ministre, permettront d'apporter ces éléments de réponse satisfaisants et que nous pourrions voter en faveur de ce budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vais passer la parole à M. SPILLOTIS-SAQUET en soulignant que plus personne n'a demandé la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Président, que nous reste-t-il à espérer de ces soirées de débats publics puisque les conclusions du rapport de la Commission des Finances ont déjà posé le verdict : le budget 2013 sera voté par la majorité. Pourtant la situation économique grave que traversent les entreprises et les commerçants mérite un passage à l'action, impose de demander des mesures concrètes et immédiates au Gouvernement, plutôt que de vagues recommandations. C'est maintenant que ces secteurs économiques ont besoin de nous, dans un an, certaines entreprises auront mis la clef sous la porte. N'attendez pas qu'il soit trop tard comme pour le

secteur industriel. A votre place, voilà ce que j'aurais demandé au Gouvernement ce soir.

L'inscription sur le siège de 20 M€ supplémentaires pour les dépenses d'équipement, quitte à les prendre provisoirement sur les 40 M€ de provision sur le futur Hôpital. Le rétablissement du montant alloué aux travaux d'équilibrage - 5 M€ je crois - qui profite aux seules entreprises locales de petite et moyenne tailles.

Que l'Administration cesse de donner des autorisations dans des secteurs qui sont déjà largement représentés.

Que le projet Testimonio soit relancé sans délai, mais avec peut-être un peu plus qu'un millions d'euros.

Que la sous-traitance sur les marchés publics bénéficie exclusivement aux entreprises de Monaco.

Que soit créé un organe de contrôle permanent des entreprises qui viennent « braconner » chez nous et qui repartent la plupart du temps sans déclarer leurs personnels aux Caisses Sociales et sans payer la T.V.A. due sur les travaux immobiliers.

Toutes ces demandes sont réalisables, Monsieur le Président, puisque la clôture des comptes 2012 sera excédentaire de 40 M€ au moins, que les recettes 2013 sont sous-évaluées selon vous et que les revenus du Fonds de Réserve seront proches de 80 à 90 M€.

Il vous appartient maintenant d'être cohérent avec vos déclarations du jour dans la presse en faveur d'un plan choc d'investissement. Présentez vos demandes au Gouvernement ce soir, présentez-les comme des clauses planchers, nous l'avons déjà fait. Des clauses planchers pour un vote positif du présent budget. Un peu de courage !

La Société des Bains de Mer est l'autre de mes préoccupations. Cette société représente un enjeu national par le rôle économique et social qui lui est dévolu depuis sa création en 1863.

Monsieur le Président, vous n'avez pas honte de déclarer dans la presse que l'opposition reste silencieuse dans cet hémicycle à son sujet ? Aujourd'hui - relisez-vous ! - avec M. CLERISSI, nous avons été les seuls à demander des comptes aux dirigeants de la S.B.M. le 26 novembre dernier en Commission mixte. Lors de cette commission, comme en 2011 d'ailleurs, vous n'avez pas dit un mot pendant trois heures, le procès-verbal en atteste, hormis cette année, je reconnais, pour débattre d'un cas particulier. Et vous parliez tout à l'heure de l'importance des débats en commission ? Depuis trois ans, qu'avez-vous fait en dehors de grandes déclarations d'indignation ? Rien. Rien. Vous êtes un déserteur qui s'est mis à l'abri des

balles en prétendant ne pas vouloir causer de parasitage politique à la S.B.M.. Puisque vous voulez un débat dans cette enceinte, allons-y ! Parlons des responsables, du Conseil d'Administration, de la Direction Générale, de la Direction des Jeux et du Gouvernement aussi.

Sur le plan financier depuis quatre ans, les déficits se succèdent, les actions de la société ont perdu en bourse 60 %, les jeux en ligne ne cessent d'afficher des pertes et tout le monde laisse faire. Inlassablement, le Gouvernement donne quitus de cette gestion désastreuse.

Sur le plan humain depuis le 14 février 2012 - curieux, cette date - 14 février, il y a le plan Renaissance. Le principe de ce plan reposait au départ sur la concertation préalable pour obtenir l'agrément des personnels avant toute action. Où est la concertation lorsque la Direction des Jeux impose des décisions unilatérales de réduction des effectifs chez les employés et chez les cadres ? Les personnels des jeux sont capables de s'adapter à toutes les situations pour autant qu'ils aient une vision claire de leur avenir. On ne peut pas interrompre des déroulements de carrières de cette façon.

Le plan Renaissance prévoyait une relance sur trois ans qui passait par une recherche de clientèle et une réduction des personnels. Après seulement dix mois, nous assistons à une offensive de la Direction contre les secteurs des Jeux européens et du Sun Casino dont la fermeture est d'ores et déjà programmée. Peut-être ces mesures sont-elles nécessaires ? Mais pas comme cela. Des dizaines d'employés ont fait des choix de carrière qu'il faut respecter. Treize cadres au Sun Casino ont été invités à partir à la retraite et ne seront pas remplacés. Ce sont autant d'employés qui ont choisi ce secteur qui ne seront jamais, sans doute, des cadres. La même chose se produit en ce moment pour les Jeux européens. Nous ne pouvons pas l'accepter. Chez les petits personnels, ce n'est pas mieux. Les C.D.D. sont renouvelés durant des années et les postes de changeurs, de caissiers ou de valets ne sont pas remplacés. Ces emplois ont toujours permis à de jeunes Monégasques de se faire une place plus tard dans la société. En revanche, certains postes de Direction, représentant des salaires très conséquents sont bicéphales, comme la Direction des Jeux et la Direction Générale. Voilà une société qui multiplie les hauts salaires en période de redressement au détriment des petits emplois à caractère social.

Monsieur le Ministre, il est urgent de revenir sur certaines décisions prises prématurément par des irresponsables. Dans la difficulté du moment, nous assistons à un rapprochement entre les secteurs des

jeux. Ce rapprochement augure d'une réaction prochaine concertée si rien ne bouge dans les prochains jours.

(Sonnerie très forte).

On voit tout de suite lorsque l'opposition dépasse que le ton monte !!!

M. le Président.- Ce n'était pas dirigé contre vous, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, cela nous a surpris aussi...

(Rires).

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je n'en ai plus pour très longtemps.

Je disais que ceux comme vous, Monsieur le Président, qui considéraient que l'action politique doit rester à l'écart de cette société n'ont rien compris. On ne peut rien contre l'histoire qui nous rappelle que les employés de la S.B.M. ont toujours demandé l'aide des élus en période de crise, la priorité d'emploi accordée aux Monégasques par une loi en 1934 a été le fruit de cette collaboration.

En 2013, la S.B.M. célébrera son 150^{ème} anniversaire, je reste confiant sur son avenir.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Guillaume ROSE.

Après je n'ai toujours pas de demande de prise de parole !

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion de la discussion autour du Budget Primitif 2013, je voudrais consacrer ma déclaration de politique générale non pas à délivrer un satisfecit beat à la collaboration Conseil National/Gouvernement parce qu'il y a encore bien des points à régler et j'en développerai un dans cette déclaration en réponse aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET dans lesquels il n'y a pas que du faux, mais il y en a.

En tout cas, je tiens à dire que l'avenir nous permet d'être sereins, n'en déplaise à ceux qui voudraient faire croire que les seuls problèmes qui pourraient nous concerner commencent à Saint Roman et s'arrêtent au Jardin Exotique. Au nom de spécificités monégasques au nombre desquelles ne figure pas l'autarcie, nous avons expérimenté cette année la recette du succès dans un contexte international, tout

particulièrement européen, extrêmement difficile. Etait-ce un miracle qui ne pourra pas se reproduire en 2013 ? Je ne le pense pas. Croire à la continuation de cette lignée, c'est pour moi saluer le rôle d'aiguillon que joue le Conseil National aujourd'hui plus que jamais, conjugué au réel volontarisme du Gouvernement que je salue, pour cette année, dont l'action est absolument indéniable, même si tout n'est pas parfait et j'y viens.

Bien sûr, je voudrais parler de la S.B.M. évidemment, c'est un sujet qui m'est cher depuis longtemps, n'en déplaise à M. SPILIOTIS-SAQUET qui par quelques effets de manche dont il a le secret ne se contente plus d'en faire son fonds de commerce électoral, mais veut à présent, d'après ce que j'ai récemment lu, s'en octroyer le monopole. Alors, évidemment, la S.B.M. a déjà un monopole, mais je pense que M. SPILIOTIS-SAQUET n'a pas le monopole de la S.B.M..

Parler de la S.B.M. Monsieur le Ministre, j'en suis désolé, pour déplorer que même si pour reprendre vos propos, « *ils vont arriver à très court terme* », nous attendons encore les pompiers alors que la maison est depuis un moment la proie des flammes, il est vrai, plus que des flammèches. Si les pompiers arrivent, c'est très bien, mais nous les avons peut-être appelés un peu tard. Alors, espérons qu'ils arriveront à sauver ce qu'il reste et surtout les emplois induits par une société qui devrait faire le premier sujet de fierté de ses employés et même de l'ensemble des Monégasques qui en est à présent depuis trop longtemps le premier sujet d'inquiétude.

Des employés de la Société des Bains de Mer que j'encourage simplement à s'unir derrière une liste, la première, la seconde, la troisième s'ils le veulent, pourquoi pas ? Mais à s'unir parce que tant qu'ils seront divisés comme ils l'ont été jusqu'ici, ils ne feront hélas qu'exposer leurs différents courants à une récupération politicienne intéressée avec de fausses promesses qui se multiplient dans les couloirs, dans les couloirs des salons où il est très facile de faire de fausses promesses, avec tel ou tel réseau, mais tout cela va risquer de leur faire oublier ce que grâce à Jean de LA FONTAINE nous savons depuis la 8^{ème}, à savoir que « *tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute* ».

Unissez-vous donc, Mesdames et Messieurs les employés de jeux, et les cadres de la S.B.M. pour que votre voix soit audible d'un Conseil National et d'un Gouvernement qui ne demandent pas mieux que d'assurer votre avenir et celui de nos enfants, ne serait-ce que comme cela, ils ne seront pas à la charge de ce même Gouvernement, mais bien au contraire. Mais

méfiez-vous des faux prophètes ! Méfiez-vous de ceux qui n'ont prouvé jusqu'ici que d'exceptionnels talents d'agitateurs tandis que Jean-François ROBILLON - excusez-moi - est le premier Président du Conseil National à avoir affirmé et mis en œuvre la non-ingérence systématique du Conseil National dans les affaires privées de la S.B.M. car ce n'est pas ici que l'on refait la stratégie marketing de la S.B.M., ce n'est pas dans cette enceinte. Ce n'est pas ici qu'on interfère avec la politique de la Direction Générale, ce n'est pas non plus ici qu'on choisit Pierre au détriment de Paul, ou Jacques au détriment d'Antoine. Certainement pas ! Et l'égalité des employés, entre eux, les employés des jeux devant leurs employeurs, c'est celle qui permettra cette union dont je vous parle.

Mais bien sûr la S.B.M. saura être le seul débouché des enfants du pays, des Monégasques. Donc, durant ces débats, j'évoquerai aussi les filières du développement que vous avez évoquées, Monsieur le Ministre. Je tenais simplement à rappeler que la S.B.M. est un problème beaucoup trop complexe pour en faire simplement des artifices de prétoire et pour être récupéré aussi vilement.

Merci.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai vraiment hâte que commencent ces séances sur le budget car les chiffres, je ne sais pas vous, mais moi je n'y comprends plus rien. Au mois d'octobre, nous votions un Rectificatif sur l'année 2012 en déficit de 23 M€. Trois semaines plus tard, l'UDM annonçait un excédent de 112 M€. Ce matin, dans la presse, je lis que nous serions à 80 M€. Alors, Messieurs, faites vos jeux, qui dit mieux ? C'est sans risque, vous pouvez jouer parce que le résultat final ne sera connu qu'après les élections. Roulette suivante, l'année 2013, qui veut jouer ? Déficit 40 M€ ou bien selon d'autres, équilibre budgétaire. Trêve de plaisanterie, je demande, tout comme mes collègues d'Horizon Monaco, la vérité sur les chiffres. Car il y a des sujets importants.

L'UDM nous annonce qu'elle veut des logements domaniaux. Quelle trouvaille ! Ils viennent sans doute de se souvenir que c'est ce qui a fait gagner l'UP en 2003 et en 2008. C'est dommage, vraiment, que vous ayez trahi l'UP et soyez partis par la petite porte, qu'avez-vous fait depuis trois ans, concrètement ? Ah

oui ! Le projet Tamaris : 63 appartements entre l'Hôpital et l'Athanée. Au calme me direz-vous. Enfin, après la construction du nouvel Hôpital qui va durer au bas mot quinze ans, avec des parkings réduits au strict minimum dans un quartier qui en manque désespérément.

Mais je me tourne aussi vers le Gouvernement. Où sont donc les logements domaniaux après 2014 ? Vous nous avez parlé, Monsieur le Ministre, tout à l'heure de Testimonio II en nous disant qu'il y aurait des livraisons vers 2018. Après dix ans à siéger au Conseil National, cela veut dire rien avant 2020. Vous nous avez donc confirmé tout à l'heure qu'entre 2014 et 2020 il n'y aura aucune livraison de logements domaniaux. Mais cela ne dérange pas l'UDM qui va voter le budget, tranquillement.

Et la gestion du parc domanial, pensez-vous vraiment qu'elle soit optimale ? Essayez donc cher Monégasque d'échanger votre appartement, de passer d'un cinq pièces à un trois pièces, sans payer plus cher, ou bien de louer un de ces appartements vides que tout le monde connaît mais que le Gouvernement semble ignorer.

En continuant ma lecture du journal ce matin, j'ai trouvé un autre point intéressant : « Horizon Monaco veut relancer l'investissement et l'UM aussi ! ». C'est très vilain de copier, Mesdames et Messieurs de l'UM, car côté investissement, depuis trois ans, qu'avez-vous fait ? Rien. Vous avez regardé les projets disparaître des plannings les uns après les autres et les coupes budgétaires s'abattre, en aveugle, vous n'avez pas réagi pire vous avez continué à voter le budget, sans vous poser de question.

Monsieur le futur ex-Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, vous avez passé beaucoup d'énergie pendant nos séances privées à essayer de nous convaincre que les budgets d'investissement n'avaient pas baissé. Mais c'est faux. La réalité est là et l'analyse des tableaux transmis en apportent la preuve. Pourtant la relance par l'investissement est une nécessité vitale pour la Principauté, mais surtout pour sauvegarder, voire améliorer notre modèle social.

J'ai écouté votre rapport, Monsieur le Président de la Commission des Finances, en forme du chant du cygne de l'UDM. A vous écouter vous avez tout fait, tout réglé, avec de longs passages émouvants sur les lois, mais rappelez-vous mes chers compatriotes, la plupart d'entre elles ont été votées à l'unanimité. Je souris aussi aux propositions de loi votées la semaine dernière. Tiens, juste deux mois avant les élections, comme cela tombe bien. Mais vous avez un peu oublié

de dire à nos compatriotes que ces textes ne deviendront des lois au mieux dans dix-huit mois. Moi j'aurais préféré, voyez-vous, que vous avanciez sur les lois importantes pour nos compatriotes, car la loi sur les fonctionnaires et les agents de l'Etat, a été rangée aux oubliettes, même sort pour la loi sur le handicap. Quelle honte !

Vous croyez vraiment que les personnes qui le vivent au quotidien ont envie de subir ces pirouettes électorales ?

Ce matin je lis encore, toujours dans la presse, concernant la S.B.M. « le Gouvernement ne joue pas son rôle ». Ah là, je vois bien que la liste UM a pris des cours de communication. Leçon n° 1 : faire des annonces dans la presse et à la télé bien sûr pour occuper le terrain, dégouliner de bons sentiments et de « y a qu'à, faut qu'on ».

Pour le reste, inutile de poser des questions pendant les réunions de travail entre la S.B.M., le Gouvernement, le Conseil National. Là, pas de Monégasques, pas de journalistes, donc pas de questions. Mon collègue M. SPILLOTIS-SAQUET en a parlé.

Madame et Messieurs du Gouvernement, je m'adresse à vous maintenant, je me lasse de vos beaux discours sur la S.B.M., où sur chaque problème vous battez en touche vers la Direction. Qui est l'actionnaire majoritaire ? Qui est le concédant ? Savez-vous que c'est la seule société où l'ambition, la fierté, la conscience des atouts sont portés par le personnel et non par la Direction ? Il faut prendre les choses en main et arrêter cette mollesse coupable.

Pour finir, je dirai que contrairement à la majorité relative qui a déjà annoncé qu'elle voterait le budget, j'attends de ces débats des éléments de la part du Gouvernement sur les grands sujets pour décider de mon vote. La bonne santé relative de notre économie ne doit faire oublier ni le bien-être de nos compatriotes, ni les enjeux de demain, ni la nécessaire vision d'avenir qui manque cruellement dans ce budget.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Nous avons entendu tout à l'heure le rapport de la Commission des Finances et je dois avouer que je reste un peu perplexe devant le fond, la forme et la méthode d'élaboration dudit rapport.

La méthode d'élaboration, d'abord. Inflation de questions : 280. Nous en étions à 150 lors du Budget Rectificatif 2012, questions dont les réponses, comme je le rappelais récemment, étaient soit survolées, soit même pas examinées. La majorité a certainement décidé de proposer un nouveau jeu télévisé à la compagnie de production « Bip bip conseil » ; confidentiellement je me suis d'ailleurs laissé dire que le canal gouvernemental en aurait l'exclusivité et que Julien LEPERS aurait été contacté.

La forme : des comparaisons de chiffres où tour à tour sont pris comme référence le Budget Primitif 2012, le rapport de l'I.M.S.E.E. 2011, le Budget Rectificatif 2012 - ce qui est déjà chronologiquement plus logique et plus précis également - puis le rapport nous ramène vers 2011, le tout pour présenter 2013. La DELOREAN de McFLY a donc été remplacée par le rapport de la Commission des Finances.

Finalement, le fond : une vague synthèse où se mêlent des bribes du plan gouvernemental d'action et du rapport de l'I.M.S.E.E. 2012 sur les chiffres de 2011 pour finir sur un bilan.

Un simple constat, aucune vision politique.

Car si les résultats de 2012 semblent être bons, ce dont nous nous réjouissons tous, même si nous divergeons sur leur analyse, nous devons garder en mémoire la formule consacrée « les performances passées ne garantissent pas celles à venir ».

Ainsi la situation économique mondiale et plus spécialement celle de la zone euro semble devoir faire face à de nouvelles turbulences. M. DRAGUY, le 6 décembre dernier, rappelait que la B.C.E. révisait à la baisse les taux de croissance pour 2013 en prévoyant une fourchette de - 0,9 % à + 0,3 %.

Les bons résultats du budget 2012, s'ils s'avèrent être à la hauteur de ce que le Gouvernement prévoit, devront être utilisés à bon escient et notre groupe politique veillera à ce qu'il le soit.

Ces remarques m'amènent à m'interroger sur ce qu'est un budget et ce que devrait être le rapport de la Commission des Finances. Le budget, en dehors de son strict sens de documents récapitulatifs des recettes et des dépenses prévisionnelles, assure les moyens d'une politique que le Gouvernement appelle le plan gouvernemental d'actions. Le Conseil National, lorsqu'il vote la loi de budget, devient composante de

cette politique puisqu'il autorise ou refuse par son vote les moyens pour l'accomplissement de celle-ci. Les questions qui doivent alors se poser lors de l'examen du budget portent autant sur les chiffres qui le composent que sur la politique qu'ils sous-tendent. Existe-t-il des points de désaccords sur lesquels le Conseil National souhaite agir ? Lesquels ? Comment ? Je n'ai retrouvé aucune de ces questions dans ce rapport et a fortiori dans les réponses.

Alors que les années à venir sont toujours incertaines, nous nous glorifions d'une croissance à la chinoise, en oubliant qu'elle est à la fois notre force et notre faiblesse. La question que nous avons posée sur la pérennité du modèle économique monégasque est toujours sans réponse. La S.B.M. gronde. Le dialogue Monaco Telecom / Gouvernement est aux abonnés absents. Le secteur industriel ressemble à Florange et le tertiaire n'a pas assez de place. Les jeunes Monégasques qui font des études à l'étranger ne savent pas s'ils trouveront le travail qui correspond à leurs qualifications chez eux. Les dépenses d'investissement sont en baisse, mais les tours montent, avec les charges locatives des logements domaniaux qui les composent en partie.

Alors, en regardant le rapport de ce Budget Primitif 2013, je me dis que la majorité a finalement atteint l'ultime niveau du consensus et que l'étoffe de celui-ci, comme l'écrit l'auteur d'une thèse sur le sujet « est tissé de soumissions librement consenties, de nécessités et de jeux de pouvoir très liés au plaisir immédiat au détriment du bien-être général », sauf, Monsieur le Ministre, à vous avoir entendu tout à l'heure sur le domaine législatif.

Rejoignant ainsi Bouvard et Pécuchet dont la propension innée pour le consensus rapide et naturel ne garantit pas pour autant la réussite de leur projet, deux êtres assis sur le rebord d'un monde et dont le regard se perd dans l'abîme.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Monsieur NOUVION, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Laurent NOUVION.- Je ne sais pas si mes collègues M. NOTARI ou M. GARDETTO veulent parler ? Si vous voulez me donner la parole.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Ministre,
Madame, Messieurs les Conseillers de
Gouvernement, chers collègues,

Ce budget est donc paradoxalement le dernier étudié par cette législature et le premier du futur Conseil National sorti des urnes le 10 février prochain. Paradoxe car il engage Monaco, il nous engage pour un an. Ce budget, vu la situation, nous l'attendions clair, offensif, visible, volontaire, or, il n'en est rien.

D'abord, c'est un budget plat, sans souffle ni vision. Grâce à des opérations exceptionnelles, on constate un retour progressif mais ponctuel à un équilibre budgétaire. Nous sommes prudents mais optimistes. Si nous souhaitons encadrer les frais fixes du budget - c'est une obligation - nous devons dénoncer aussi l'imprévisibilité chronique des chiffres budgétaires, cette maladie gouvernementale doit être soignée en encadrant les reports de crédits et en s'attachant à plus de rigueur dans les prévisions. La majorité a laissé faire, mieux, elle soutient en votant.

Ensuite c'est un budget de comptable, pas celui d'un Gouvernement. Il est frileux. Nous en voulons pour preuve qu'aucune grosse opération n'est programmée pour 2013 et même 2014. Ce n'est plus un signe, c'est un signal, un signal d'alerte.

Pour le Fonds de Réserve Constitutionnel, ses performances sont d'environ 4,5 %. Elles conviennent à la majorité sortante qui, c'est vrai, n'a jamais été très regardante sur les critères de performances en général. Pour nous, elles sont médiocres. Le Fonds de Réserve Constitutionnel doit être transformé avec un fonds constitutionnel souverain, avec une équipe dédiée de gestionnaires, sous la tutelle des Finances qui rendent compte quatre fois par an à la Commission de Placement de Fonds.

Ce budget est peu sincère aussi, brouillé par des habillages de bilan qui ont commencé avec le budget 2012. Les Monégasques sont pourtant adultes, ils ont le droit de savoir pour comprendre.

Enfin, c'est un budget vide, bien souvent, car il ne prend pas les problèmes des Monégasques à bras le corps. Le budget 2013 continue, comme ceux de 2010, 2011, 2012, à consacrer moins de 22 % aux équipements. Même la majorité a été obligée de reconnaître un trou d'air dans les projets domaniaux et publics en 2013 et 2014. Mais qu'avez-vous fait depuis trois ans avec le Gouvernement pour anticiper cela ? Vous voilà, dos à dos, ensemble, devant les compatriotes, bredouilles, aucun logement après 2014. Et que dire de votre projet commun de la Villa Ida déjà mort-né ? Avec un foncier payé par l'Etat pour

17 M€ en valeur actualisée, avec 35 appartements pour les enfants du pays où l'Etat ne pourra pas les choisir car il n'aura pas voix au chapitre, avec une société de gestion immobilière française. Vous allez geler pour vingt ans tout un quartier vital pour une opération mixte de grande ampleur pour les Monégasques et les enfants du pays. Votre responsabilité est liée, Gouvernement et majorité du Conseil National. Quel faux pas ! Quel échec ! Nous le répétons depuis quatre ans, une Principauté en pleine santé, c'est un Etat qui utilise un tiers de son budget dans les équipements.

Par ailleurs, le sujet de la priorité nationale dans toute sa dimension doit être au cœur de notre préoccupation. Là-dessus aussi, le Conseil National n'est plus entendu. Le premier exemple en est la S.B.M.. Là encore vous avez failli. Oui, vous avez failli à votre obligation de représenter le recours absolu pour les nationaux dans les jeux, dans l'administration, dans l'hôtellerie. Vous avez failli aussi dans vos rapport de contrepois avec le Gouvernement, vous avez failli enfin - et mes collègues l'ont rappelé - en étant resté muets à toutes les réunions mixtes S.B.M.. Monsieur le Président, pourtant, quand il y a des difficultés, c'est là qu'il faut dire, oser, faire, bref, s'imposer.

L'impréparation de la majorité et son manque de vision, c'est également aucune position claire sur le Centre Commercial de Fontvieille, aucune anticipation sur Testimonio II. Résultat : rien avant 2020. Et maintenant, dans la précipitation de ces derniers jours, vous demandez une étude. Aucune pression également de votre part pour commencer les infrastructures du Collège Charles III sur l'îlot Pasteur. Quel temps perdu, quelle énergie gâchée !

Mais malgré ce triste tableau et alors que le Gouvernement vous demande un quitus sur un budget sans conviction, sans perspective, juste un exercice comptable, vous avez dit oui les yeux fermés, il y a quinze jours, dans votre rapport. Ce budget est celui d'une majorité finissante et d'un Gouvernement qui n'ose plus. Ce budget aurait dû être un budget d'espoir, de vision et de volontarisme. Un budget d'action, or, il est tout l'inverse. Le Gouvernement nous oblige à faire de la comptabilité à courte vue, sans ambition, sans espoir. Ça n'est pas la conception que je me fais du mandat de Conseiller National.

Santé, retraite, équipements, constructions domaniales, justice, S.B.M., Monaco Telecom, Europe et j'en passe, votre majorité sur tous ces sujets est non seulement inaudible mais parfaitement inefficace depuis trois ans.

Le Conseil National ainsi présidé est divisé, sans vision, il navigue à vue lorsqu'il n'est pas dans la

dissimulation des vrais enjeux, des vrais débats qui n'ont plus lieu. Votre réveil deux mois avant les élections sur tous les sujets est tardif et bien maladroit, mais personne n'est dupe. Jamais la Haute Assemblée - et j'en ai terminé - n'a connu une telle instabilité, une telle fébrilité. Résultat, une atteinte à l'autorité du Conseil National et à sa présidence. La future majorité

M. le Président.- Je vous appelle à conclure, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- ... pour le Conseil National 2013 - 2018 devra être forte et respectée, solide et fiable. Cette majorité, seule capable de remettre le Conseil National dans la plénitude de ses attributions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à M. Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,

Monsieur NOUVION, vous essayez comme à votre habitude d'effrayer les Monégasques par un discours exagérément catastrophiste, alors que pour la première fois depuis des années, le budget est pratiquement à l'équilibre, que Monaco n'a aucune dette et que, Monsieur NOUVION, ne vous en déplaît, Monaco va bien et vos lamentations lugubres ne tromperont pas les Monégasques.

Madame POYARD-VATRICAN, vous vous croyez au théâtre chaque fois que vous êtes dans l'enceinte du Conseil National. Mais Madame POYARD-VATRICAN, vous jouez faux et vous ne convainquez personne !

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous qui aimez donner des leçons à tout le monde et qui parlez sans arrêt de la S.B.M., je n'oublie pas qu'à la Commission mixte de la S.B.M. en 2012 vous aviez estimé qu'avoir des croupiers chinois, c'était plutôt une bonne idée plutôt que d'avoir des croupiers monégasques. Alors comment osez-vous, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, prétendre aujourd'hui défendre les employés de jeux alors que dès qu'ils ont le dos tourné, vous tenez un discours contraire.

Monsieur le Président, lors des débats du Budget Rectificatif 2012, nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur le devenir de la Société des Bains de Mer, ce fleuron de l'économie monégasque et surtout le premier employeur privé pour nos compatriotes à Monaco. Aujourd'hui, si j'aborde encore cette problématique, c'est parce qu'il me semble que les avancées ne sont pas au rendez-vous et que l'Etat doit revoir sa stratégie et son rôle dans les sociétés concessionnaires où il est soit un actionnaire majoritaire, soit un actionnaire primordial.

Sans surprise, c'est d'abord vers la S.B.M. que se tournent mes préoccupations. La situation sociale continue de s'envenimer et rien ne semble être fait. Les différents syndicats continuent de pointer une Direction qui reste sourde à leurs préoccupations et qui préfère prendre des positions très rigides. Nous ne sommes pas là pour dire de quel côté sont les torts, mais en revanche, le rapport de mon Collègue Alexandre BORDERO soulève un problème : celui de la détermination d'une politique des ressources humaines au sein de la S.B.M.. Ne nous trompons, pas les problèmes de personnel, ce n'est pas de la pure gestion courante. La politique des ressources humaines, c'est à l'Etat de la déterminer en tant qu'actionnaire majoritaire et, ensuite, à la Direction de la S.B.M. de l'appliquer. Si l'actionnaire majoritaire ne joue pas son rôle, comment la Direction pourrait-elle jouer le sien ? Et si la Direction ne peut jouer le sien, comment les salariés pourraient-ils espérer un changement de leur situation ? Comment les employés de jeux pourraient-ils espérer que leur secteur soit enfin remis au cœur des préoccupations de la S.B.M. ?

Maintenant, Monsieur le Président, si l'actionnaire majoritaire définit une politique et que la Direction n'obtient pas les résultats escomptés, cette Direction doit changer. J'ai entendu tout à l'heure les propos de Monsieur le Ministre d'Etat, je tiens à dire qu'il n'y a pas de malveillance à constater que l'action de l'Etat est insuffisante.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine et je ne surprendrai personne en évoquant aussi la société Monaco Telecom. Nous avons en effet appris de la part du Gouvernement, la prise de participation de la société BATELCO dans Monaco Telecom, après la presse et même après les fidèles de Monaco Hebdo sur Facebook, c'est vous dire la considération que le Gouvernement a pour le Conseil National. Le Gouvernement Princier n'aurait, quant à lui, appris la transaction que pendant le week-end qui l'a précédée. Nous voulons bien comprendre, Monsieur le Président, que certaines choses restent secrètes mais de là à ce que le Gouvernement lui-même soit maintenu dans

l'ignorance d'un tel événement, c'est déjà plus surprenant. D'autant que les rumeurs allaient bon train, que le Gouvernement mentionnait, lors des réunions privées et publiques, qu'elles n'étaient pas fondées et, qu'en toute hypothèse, la société BATELCO ne prendrait aucune participation.

Ce qui est d'ailleurs le plus intéressant dans cette opération et qu'on omet de mentionner, c'est que Cable and Wireless a consenti, pendant un an, une option d'achat à la société BATELCO pour les 75 % restant de sa participation dans la Compagnie Monégasque de Communication, la société HOLDING qui contrôle Monaco Telecom, ce qui permettrait à la société BATELCO de devenir l'actionnaire majoritaire de Monaco Telecom. Certes, le Gouvernement aura son mot à dire mais aura-t-il véritablement le choix ? Et les véritables perdants dans tout cela, ne sera-t-il pas Monaco Telecom, les Monégasques, les résidents et la Principauté elle-même ? Nous allons nous retrouver dans une situation où les communications monégasques seront entre les mains de l'Emirat du Bahreïn ce qui pose quand même une grave question en ce qui concerne notre indépendance en matière de télécommunications et aussi en matière de sécurité d'un secteur stratégique, sans parler de l'image négative projetée à l'extérieur de Monaco. Je rappellerai que le Bahreïn a réprimé dans le sang l'élan de liberté de son peuple au moment du printemps arabe, avec l'aide de l'Arabie Saoudite.

Si BATELCO prend le contrôle de Monaco Telecom on peut s'asseoir sur les millions d'euros qu'a coûtés la campagne de publicité « Monaco, un rôle à part dans le monde ».

Il ne faudrait pas minimiser ce qui se passe dans ces deux sociétés, la S.B.M., d'une part, et Monaco Telecom, d'autre part, car il y a un problème de fond sur lequel, visiblement, Conseil National et Gouvernement sont en désaccord : le rôle de l'Etat dans les sociétés concessionnaires. Il en va des perspectives de carrière des Monégasques, il en va de la priorité nationale et il en va aussi de l'intérêt supérieur de Monaco. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne peux pas laisser M. GARDETTO dire ce qu'il vient de dire sur Monaco Telecom. Je pense d'ailleurs qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une contagion, certains ont accusé certains élus de dresser un tableau catastrophiste

Monsieur GARDETTO vous êtes atteint de la même vision.

Sur Monaco Telecom la position du Gouvernement est parfaitement claire. Je l'ai exprimée publiquement ici, devant vous. Je l'ai à nouveau exprimée dans la presse. Le Gouvernement ne donne pas aujourd'hui et ne donnera pas non plus dans un an son accord pour que BATELCO contrôle Monaco Telecom.

Lorsque nous parlerons de Monaco Telecom, nous pourrions entrer dans le détail de l'opération, mais l'opération décrite par M. GARDETTO et avec des sous-entendus vraiment malveillants Monsieur GARDETTO, ne correspondent pas à la réalité. Le Gouvernement a eu le courage, lui au moins, de s'exprimer publiquement sur le sujet avant le fameux dimanche et après.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Fabrice NOTARI et M. BORDERO ensuite.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne serai pas le dernier de la classe, Monsieur le Président.

Trois cents étoiles, trois cents étoiles sur la Place du Casino c'était il y a quelques jours, les meilleurs chefs de cuisine du monde réunis pour une photo devant le camembert, notre camembert.

La Principauté de Monaco vit sous une bonne étoile et cela fait plus de sept cents ans que cela dure, alors trois cents d'un coup cela risque de faire durer encore longtemps.

Certes, cette bonne étoile dans l'histoire a été plus ou moins brillante, plus ou moins pâle, mais force est de constater que sous la pulsion de nos Souverains notre pays a traversé toutes les tempêtes et même cette dernière crise mondiale, mais elle n'est pas encore finie celle-là. Alors, restons prudent même si les chiffres du budget sont bons.

Comme un célèbre village gaulois, Monaco résiste envers et contre tous, malgré des brasseurs étrangers qui veulent nous faire boire une cervoise un peu tiède alors que nous avons notre propre Brasserie sur le Port de Monaco et que nous préférons notre propre pression. Cette bière-là serait-elle notre potion magique, celle qui nous permet de résister ? Non, notre recette de potion magique c'est notre système bien à nous, nos spécificités, l'équilibre de nos Institutions et de notre système fiscal qui les rendent jaloux, ces mangeurs de choucroute, donneurs de leçon.

Notre recette, elle, est écrite dans un livre qui s'appelle la Constitution de 1962, révisée en 2002, dont nous allons fêter l'anniversaire lundi prochain.

Malheureusement une réunion avec autant de chefs de cuisine cela me rappelle aussi « Astérix, le combat des chefs » et en période électorale c'est bien parti pour, mais il faut savoir lesquels sont tombés dans la potion étant petits, ceux qui ont besoin de rappel et ceux qui n'en ont pas besoin du tout car ils ne vont jamais chasser le sanglier dans la forêt voisine.

A chacun sa recette de la potion, mais certaines ne sont qu'un breuvage insipide, coupées à l'eau, un placebo de potion qui sera mis à jour tôt ou tard et qui coulera aussi sûrement que la galère des pirates.

Depuis une décade, la majorité donne des baffes aux soldats et cela porte ses fruits puisque de nombreux dolmens ont été construits sans mettre en péril les sesterces du budget qui est en équilibre et la bourse du Fonds Constitutionnel qui est bien garnie.

La recette de cette potion-là tient le choc, pas de raison d'en changer comme les Francs avec la Hollande et son héros dont tous sont revenus bien vite avec la tulipe en bandoulière.

Malheureusement aussi, ces chefs ne se battent pas que dans la campagne, c'est même peut-être une spécialité de notre village. Tout un tas de petits chefs qui se battent dans toutes les chaumières à tous les étages, dans toutes les Administrations, dans les cercles de jeux, ces bonnes bagarres à coup de poissons pourris.

Chez Astérix cela finit en général par un banquet où tout le monde est réuni mais là dans certains cas cela a été malheureusement un peu loin et nous n'aurons pas la sagesse du druide, il faudra donc en bannir quelques-uns.

Notre potion c'est notre Fonds de Réserve, c'est la potée qui nous donne chaud pendant l'hiver quand les autres autour ont froid. Les Hellènes, les lusitaniens, les Romains mais aussi les Bretons, les Germains et autres Ostrogoths. Tous ont envie de venir débarquer sur notre rivage avec leurs drakkars bien empruntés alors que nous, nous n'avons aucune dette.

Maintenant que le chaudron du budget est rempli il faut distribuer la soupe, il faut donner du travail à ces tailleurs de menhirs, remplir les échoppes, agrandir le village pour faire de la place à de nouveaux forgerons. Mais aussi lentement que l'on grave sur le marbre, l'écriture de ces projets a pris du retard, un pas de charrette à bœuf même, et si Rome ne s'est pas construite en un jour il faut maintenant entrer

dans le cirque, que les gladiateurs agissent pour que le peuple soit content.

En une décade, combien de centurions sont passés sur ces bancs ? Une escorte ! Mais ici, les chasseurs de sangliers sont restés à l'affût afin que les sesterces permettent de remplir la marmite, que les dolmens soient construits, que les menhirs soient taillés, que la potion magique ne change pas de recette afin qu'elle soit toujours une puissante arme de guerre pour que notre village d'irréductibles résiste, envers et contre tous.

Je n'ai plus qu'une chose à espérer, c'est qu'après toutes ces campagnes, toutes ces épopées, le chaudron soit encore rempli pour que cela se finisse en banquet où tous les Monégasques seront réunis pour le bien de notre Principauté, sans zizanie pour que le ciel ne nous tombe jamais sur la tête.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président, de ce petit moment de poésie dans ce monde de brutes.

Nous écoutons à présent Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Retrouver l'équilibre budgétaire est un défi auquel beaucoup d'Etats sont confrontés. Nous y sommes presque, cette année la clôture des comptes devrait être à l'équilibre voire légèrement excédentaire - nous n'avons jamais parlé de 120 M€, je ne sais pas d'où sort ce chiffre - nous avons toujours dit que nous espérions un léger excédent, mais il faut tenir compte du fait que les recettes, on s'en doute, étaient exceptionnelles.

Il faudra dans les années à venir continuer l'effort en matière de perception des recettes mais aussi en ce qui concerne la maîtrise des dépenses publiques. Pour autant, il faut que notre pays continue à investir pour son avenir. Investir dans des équipements publics, investir pour le logement de nos compatriotes, investir pour assurer des nouvelles recettes de demain.

Aujourd'hui, malgré le fait que le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ait été qualifié de rapport « Chewing gum » - mais enfin chacun utilise les images qu'il a en tête - on peut quand même constater que les amendements apportés par le Gouvernement vont dans le sens demandé par le rapport et donc par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Des travaux d'entretien qui vont être programmés vont donner une bouffée d'oxygène aux petites et moyennes entreprises locales et le lancement rapide de Testimonio II va donner une plus grande visibilité à certaines entreprises de taille plus conséquente - celles qui remporteront le concours en tout cas - et aussi vont donner une certaine visibilité à nos compatriotes qui sont en attente de logements domaniaux.

En ce qui concerne les logements domaniaux, c'est la première fois qu'une livraison est prévue deux ans après une échéance électorale, cela n'était jamais arrivé jusqu'à maintenant, preuve en est que la majorité a su faire preuve de prévision.

S'agissant toujours des logements domaniaux, j'aimerais aussi rassurer mes compatriotes puisque contrairement à ce que vient d'affirmer dans son petit numéro d'histrion pathétique Anne POYARD-VATRICAN, il n'y aura pas de trou entre la livraison de la Tour Odeon et Testimonio II puisque, si on connaît un peu le problème du logement, on sait que lorsque des livraisons importantes comme celles qui vont avoir lieu en 2013 et en 2014, il y a toujours un pourcentage, environ 30 % à 40 % d'appartements de récupération et que ces appartements de récupération - qui devraient approcher la centaine, si je calcule bien - pourront être livrés entre la fin de la Tour Odéon et la livraison de Testimonio II. Donc, nos compatriotes auront des livraisons, même si elles sont peu espacées mais ils auront quand même des livraisons entre ces deux opérations.

Un mot concernant le secteur industriel, il faut une réflexion rapide, ainsi que vous vous y êtes engagés lors des débats du Budget Rectificatif 2012. Il faut dépenser mieux et veiller à ce que l'argent public bénéficie en tout premier lieu aux entreprises, aux commerces locaux.

Bien que certains secteurs soufflent, l'économie monégasque en général résiste plutôt bien à la crise, les chiffres en attestent, que ce soit la T.V.A. ou les heures travaillées.

Aujourd'hui, sans endettement public et avec des comptes publics équilibrés, Monaco doit pouvoir se permettre d'envisager l'avenir avec sérénité, avec prudence aussi mais avec confiance. Confiance dans son dynamisme, confiance dans son tissu économique, confiance dans sa population et dans les cinquante mille pendulaires qui construisent tous les jours la richesse de notre pays.

La période électorale que nous vivons est certes propice aux critiques mais il convient plutôt de regarder

l'avenir, donnons à nos jeunes les moyens de se former, donnons à nos entreprises les meilleures conditions pour se développer.

C'est comme cela que Monaco continuera à prospérer et cette prospérité bénéficiera aux nationaux, bien sûr, mais aussi à toute la région économique voisine.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BORDERO.

Je pense n'avoir oublié personne dans le tour de parole ! S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de suspendre la séance afin de nous restaurer. Je reprendrai les débats à 22 heures 45 pour débiter l'examen du projet de Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre.

—
(La séance est suspendue à 22 heures)

—
(La séance est reprise à 23 heures)

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, la séance est reprise.

Nous allons bientôt reprendre l'étude du projet du Budget Primitif 2013. Compte tenu de ce qui s'est produit lors de la pause, je voulais faire une déclaration.

Monsieur le Ministre, chers collègues, avant de reprendre l'examen du Budget Primitif 2013 je souhaiterais faire une déclaration solennelle pour dénoncer les agissements profondément contraires au respect de notre Institution, au respect des élus des Monégasques.

Ces agissements émanent d'un élu de notre Assemblée, je ne peux le tolérer.

Une agression verbale est survenue à la pause lors de la suspension de séance à l'encontre de M. Jean-Charles GARDETTO, suivie d'une agression physique indigne d'un représentant élu, cela faisant suite à une agression verbale à l'encontre de M. Guillaume ROSE survenue dans l'hémicycle à la suspension de séance.

L'attitude de M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET est inqualifiable et choquante pour les membres du Gouvernement, des élus, des membres du personnel permanent du Conseil National et des journalistes

présents. Une telle attitude n'a pas sa place au Conseil National de Monaco.

En application de l'article 66 du Règlement Intérieur, je rappelle à l'ordre M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET avec inscription au procès-verbal de la séance. Je me réserve le droit, dès demain matin, de porter plainte pour agression et insulte à l'égard d'un membre de notre Assemblée, cela ne préjuge pas d'un dépôt de plainte de la part des collègues agressés.

Dans l'attente, je demande solennellement à M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET ou à défaut à M. NOUVION de présenter immédiatement dans cette enceinte des excuses, au nom de la liste Horizon Monaco qu'il mène et à laquelle M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET appartient, pour les deux collègues qui se sont faits agresser.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, vous m'avez cité, il s'est passé tout à l'heure, effectivement, une altercation entre M. Jean-Charles GARDETTO et M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET dans le cadre de la salle à manger, au dernier étage.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET s'expliquera demain, puisque nous avons une conférence de presse, il s'expliquera publiquement, effectivement, il présentera ses regrets et ses excuses. Je dois dire qu'à titre personnel, je suis comme vous, je n'apprécie absolument pas ce genre de comportement et je pense que pour la dignité et pour la sérénité des débats, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président et si l'ensemble des élus en sont d'accord, nous pouvons reprendre le travail et l'étude du Budget Primitif 2013.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie de cette attitude digne qui dénote franchement de ce qu'il vient de se passer.

Nous reprenons. Je donne la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture des premiers chapitres du Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

Chaque Conseiller qui souhaite intervenir dispose d'un temps de parole de 3 minutes maximum par chapitre.

M. le Chef de Cabinet.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	60.130.000
011.200 - Parkings Publics	29.617.700
011.400 - Produits de cessions	8.000.000
	<u>97.747.700</u>

B - Monopoles

1) - Monopoles exploités par l'Etat

021.100 - Régie des Tabacs	16.622.500
021.300 - Postes & Télégraphes	13.920.000
021.400 - O.E.T.P.	3.200.000
021.500 - Public. officielles	1.118.000
021.700 - Centrale chauffe-Droits Raccor.	450.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau	3.000.000
	<u>38.310.500</u>

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	27.740.000
031.102 - Prêts sur gage	110.000
031.103 - Radio Monte-Carlo	1.100.000
031.104 - MC Radio	63.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	135.000
031.106 - Monaco Telecom	5.404.100
031.108 - SMEG	8.040.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	1.800.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie	65.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur	500.000
031.115 - SAM des Ports	13.000.000
031.116 - SMEG Energie Développement Durable	2.500.000
	<u>60.557.100</u>
	<u>98.867.600</u>

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	17.106.500
TOTAL DU CHAP. 1	<u>213.721.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'interventions, je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. Laurent NOUVION.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais ma collègue souhaite intervenir sur la S.B.M., Monaco Telecom qui sont au titre des Monopoles concédés.

M. le Président.- Oui, mais le chapitre a déjà été voté. J'ai demandé si quelqu'un souhaitait intervenir et personne n'a répondu.

Allez-y Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On n'avait pas eu le temps d'ouvrir le cahier....

Je souhaite faire une intervention sur Monaco Telecom.

Comme cela a été évoqué tout à l'heure lors des interventions de politique générale...

M. le Président.- ... si je peux me permettre je vous propose de parler assise en orientant bien le micro, compte tenu des problèmes que nous avons ce soir avec les micros...

M. le Ministre d'Etat.- ... Monsieur le Ministre est d'accord...

M. le Président.- ... excusez-moi, Monsieur le Ministre.... Si le Ministre d'Etat est d'accord, bien sûr, mais je crois que c'est mieux parce que sinon on ne vous entend pas.

(Rires).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est pour revenir sur la prise de participation de BATELCO dans le capital de Monaco Telecom. Comme il a été annoncé dans le communiqué de presse BATELCO, souhaite prendre la participation totale de Cable & Wireless, soit 55 % du capital de Monaco Telecom. J'ai entendu, Monsieur le Ministre, que vous étiez opposé à cette prise de participation. Dans un tel cas de figure, BATELCO a indiqué qu'il se retirerait entièrement et rendrait donc leurs 13,5 % à Cable & Wireless. Or, Cable & Wireless a clairement affirmé sa volonté de recentrer ses activités en Amérique Centrale et Amérique du Sud. Que feront-ils alors de Monaco ? Quelles seront les perspectives, le plan d'investissements, le plan industriel ? Un actionnaire qui ne veut plus de son actif ce n'est jamais bon. Je m'inquiète pour le personnel, je m'inquiète pour les services, je m'inquiète pour ce secteur stratégique. Aussi, je voudrais savoir de quelle manière le Gouvernement entend agir pour obtenir des garanties, voire proposer un autre repreneur pour essayer de résoudre ces difficultés.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, merci.

Je vais laisser M. PICCININI rappeler comment cette prise de participation minoritaire a pu intervenir. Je redis clairement ici ce que j'ai écrit dans la presse, déclaré à plusieurs reprises, le Gouvernement n'est pas favorable et ne donnera pas son accord à la reprise de Monaco Telecom par BATELCO.

Ce qui importe c'est le contrat qui lie Monaco Telecom et Cable & Wireless. Dans ce contrat, il est prévu que tout repreneur doit avoir l'agrément du Gouvernement monégasque. Donc, cela est clair.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus.

M. le Ministre d'Etat.- Cela pourrait vouloir dire qu'au bout d'une année, BATELCO s'en irait et Cable & Wireless reviendrait dans une coopération avec nous. Ils n'ont d'ailleurs pas intérêt à saborder Monaco Telecom si leur intention est de le vendre. Puisque moins bien marcherait Monaco Telecom, moins bien ils pourraient tirer un prix de vente intéressant. Effectivement, comme vous le dites, il faut envisager la possibilité d'un autre repreneur.

Je passe la parole à Monsieur PICCININI.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Simplement sur le plan technique, il ne s'agit pas d'un achat d'actions Monaco Telecom, il s'agit d'un achat d'une minorité d'une holding qui appartient encore aujourd'hui à 100 % à Cable & Wireless.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'était fort habile !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non pas trop... ils ont même annoncé un prix etc... pour autant il a toujours été précisé dans toute les communications financières y compris dans celles publiées en Angleterre, « avec l'accord de la Principauté ». La Principauté a évidemment des moyens pour ne pas permettre une éventuelle transaction qui, à mon avis n'aura pas lieu. En d'autres termes, même avec le simple non agrément ou le désagrément de Monaco - qui me semble être largement partagé autour de l'hémicycle et du côté du Gouvernement - cela m'étonnerait que le Bahreïn veuille s'inviter malgré tout à Monaco. Dans le pire des cas, effectivement, Monaco dispose d'un droit de rachat de l'ensemble des actions à un prix fixé à dire d'experts. Il s'agit de l'article 19 de la Convention. L'article 4, c'est dans le cadre d'une cession du titre direct, mais ce n'est pas le cas pour le moment. Si un jour Cable & Wireless voulaient céder la majorité de la Compagnie Monégasque de Télécommunication, alors Monaco pourrait faire jouer un droit de préemption à un prix à dire d'experts.

Je pense que nous n'en arriverons pas à ce point-là. Encore une fois, je vois mal le Bahreïn s'inviter à Monaco contre l'avis du Gouvernement et de la représentation nationale. D'ailleurs le communiqué de presse du Ministre d'Etat était sans aucune ambiguïté.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors des séances privées, nos advisors avaient quand même mené une certaine reconnaissance de problématique, ils ont passé clairement le message à Londres et immédiatement après à BATELCO.

Alors maintenant que vont-ils faire ? Cable & Wireless peuvent attendre une année et garder les 100 M€ pour les rendre dans une année - ça peut toujours aider de garder 100 M€ - finalement c'est un portage. Je peux déjà dire que lors du Conseil de Gouvernement de la semaine dernière, le Gouvernement, avec les précautions qui s'imposent lorsqu'il s'agit d'entités cotées en bourses, a déjà arrêté certaines tactiques, je ne vais pas parler de stratégie,

c'est un mot trop important, mais de tactique pour parer à toutes les situations prévisibles. On a fait l'analyse et donc on travaille aux différents scénarii qui pourraient se présenter sur ce dossier sur lequel, je crois, nous partageons tous le même avis.

Donc, le Gouvernement fait son travail sur la base de textes, textes qui remontent à 2004/2005 lorsque cette convention a été signée.

Je peux aussi ajouter, Monsieur le Ministre, avec votre permission, que même dans le cas où ils essaieraient de faire une alliance stratégique déguisée, c'est-à-dire sans vraiment un passage de majorité mais avec une alliance stratégique, les traités de concession nous donneraient droit de prononcer l'échéance de la concession et ce, bien sûr, en remboursant, avec une indemnité.

Donc, je pense que malgré tout nous disposons d'arguments juridiques, et je voudrais dire aussi business, pour éviter que cette situation dérape dans la direction qui n'est souhaitée ni par vous ni par nous. Nous avons mis au point une tactique en essayant d'anticiper les événements. Voilà, vous avez peut-être compris ce que je voulais dire, mais s'agissant d'entités cotées en bourse, je n'en dirai pas plus.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Disons que ma préoccupation n'est pas ici de parler dans le détail des accords ou des différentes options stratégiques, mais plutôt d'appeler l'attention du Gouvernement sur notre préoccupation quant à l'avenir industriel de l'opérateur. Il y a un risque que Cable & Wireless qui a clairement indiqué vouloir se dessaisir de cet actif, donc de Monaco Telecom, privilégie les opérations à court terme pour valoriser au maximum la société et pouvoir la revendre le mieux possible le jour venu. Or cela n'est pas forcément cohérent avec une vraie politique stratégique et industrielle en matière de télécoms pour un Etat comme Monaco.

J'attire l'attention du Gouvernement là-dessus et sur le fait qu'il faut être extrêmement vigilant sur le plan industriel...

(Sonnerie).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Beaucoup de personnes ont les mêmes inquiétudes. Il y a une double réponse, la réponse que le Ministre d'Etat vient de donner - la réponse la plus valable - c'est la réponse business parce que s'ils veulent un jour vendre ces 55 % de Monaco Telecom avec l'accord du

Gouvernement Princier, il faudra quand même que cela rapporte quelque chose et le métier de « Télécommunications » est un métier particulier que je crois vous connaissez assez bien, où personne n'est dupe, c'est-à-dire les acheteurs sont toujours des professionnels qui voient quels sont les potentiels à moyen et long terme.

Ensuite, nous avons une autre protection qui est une protection légale, qui dans le renouvellement, vous savez qu'il y a la convention cadre qui est assez longue, et après il y a périodiquement des renouvellements. D'ailleurs le dernier a été discuté en votre présence, en commission, qui s'est reflété dans un accord contractuel où certains avantages sont donnés en matière de redevance à Monaco Telecom contre certains engagements. Je pense que Mme GRAMAGLIA, qui suit cet aspect technique certainement avec plus de compétence que moi, pourra intervenir si elle le souhaite, mais tous nous nous souvenons que nous avons demandé toute une série d'engagements tarifaires. Donc, si jamais ils ne devaient pas jouer leur rôle, l'Etat de Monaco irait présenter ses doléances au Conseil d'Administration, et nous sommes très vigilants sur tout cela.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons...

Madame POYARD-VATRICAN, vous souhaitez intervenir à nouveau ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste pour vous remercier pour ces éclaircissements et vous redire tout l'intérêt que je porte, que nous portons, à l'avenir de cette société, à la fois aux personnes qui y travaillent, et elles sont nombreuses mais également aux produits et aux services qu'utilisent tous les jours les monégasques et tous les résidents qui attendent plutôt des améliorations que des dégradations.....

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais cela est clair, Monaco Telecom est de nos jours un des éléments de l'attractivité de notre pays, c'est un chantier important sur lequel nous travaillons. Le problème est que c'est un métier difficile, il faut avoir un partenaire industriel parce que tout seul nous n'avons pas la technologie. En même temps, lorsque vous vendez des actions, à l'époque une partie de ces actions a servi à payer la digue, il ne faut pas l'oublier, il y a quand même des sauvegardes contractuelles mais ils sont propriétaires

de leurs actions, on ne peut pas vendre et rester propriétaire.

Il y avait un grand couturier français qui a réussi à vendre trois fois sa maison en restant toujours le propriétaire mais à la troisième fois il a dû la donner quand même !!!

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Vous allez vendre trois fois Monaco Telecom ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Bien sûr que non, mais quand même les sauvegardes existent au plan des accords d'origine, au plan de l'accord que vous avez tous validé l'année dernière. Le Département de Mme GRAMAGLIA et le mien nous veillons chacun dans nos responsabilités respectives à sauvegarder les aspects que vous avez très justement soulignés.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M Eric GUAZZONNE.- Merci.

Je souhaitais intervenir sur un autre sujet que Monaco Telecom, donc s'il y a d'autres Conseillers qui souhaitent encore intervenir, je vais attendre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur Monaco Telecom ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Travailler dans une Institution Internationale cela nous entraîne à lire à la fois les communiqués en français et en anglais et d'ailleurs M. GARDETTO avait fait une remarque pertinente à ce sujet.

Par ailleurs, la question que je me pose et que nous devons nous poser en tant qu'élus c'est qu'il y a un accord avec une possibilité d'achat du reste de ces actions. Vous avez raison, la Principauté a pu refaire une concession qui nous protège mieux. Toutefois, même si l'Etat monégasque n'est pas d'accord pour le rachat par BATELCO, il me semble que le pacte d'actionnaires prévoit une préemption qui engagerait

un rachat de l'Etat. J'ai cru comprendre que vous aviez vu toutes les possibilités et que vous avez provisionné cela. Je pense que les salariés de Monaco Telecom ont le droit de savoir. Par ailleurs, n'oublions pas qu'au niveau de la télécommunication, c'est aussi un problème d'indépendance nationale. Donc, comme tous mes collègues, j'appelle le Gouvernement à un maximum de vigilance. Aussi, je vous encourage à lire le communiqué anglais qui est beaucoup plus....

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je l'ai déjà lu attentivement...

M. Bernard MARQUET.- ... il est beaucoup plus explicite que le communiqué français.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais il dit toujours : « *A défaut de l'accord de la Principauté, l'option est caduque* » à ce moment-là, évidemment, Cable & Wireless fait procéder à un appel d'offres international pour trouver un autre partenaire qui devra nécessairement avoir l'accord de l'Etat monégasque sachant que l'Etat monégasque a toujours le droit de préempter les actions. Donc, à la fin du tunnel, ils retrouveront toujours l'Etat monégasque.

M. Bernard MARQUET.- D'accord, donc on peut rassurer les salariés, les Monégasques et l'indépendance au niveau des communications.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, la position du Gouvernement est restée la même depuis le début, même si pour des raisons de courtoisie nous avons quand même rencontré les personnes, nous sommes entre personnes civilisées, nous répondons au téléphone, mais malgré tout, dès le premier instant, les orientations du plus Haut de l'Etat jusqu'au plus bas, moi, nous étions tous sur la même longueur d'onde, confortés d'ailleurs par la position du Conseil National qui était sans ambiguïté.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de votre réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, il n'y a pas que les communiqués en anglais, il y a aussi les communiqués du Gouvernement sur le sujet qui sont en français.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, sur Monaco Telecom ?

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Président, merci.

Ce que je voulais simplement relever, Monsieur le Ministre, c'est que cette action met quand même dans l'embarras le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Non, pourquoi ?

M. Claude CELLARIO.- Je termine.... Tout simplement parce que ce qui m'a surpris dans cette action, c'est la manière dont ils vont prendre une participation, car il y a le couperet de ce que vous avez dit. S'ils la prennent directement, vous vous opposez.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, parce que le pacte d'actionnaires écrit très clairement...

M. Claude CELLARIO.- ... non mais attendez, je termine.

S'ils achètent directement les actions de Monaco Telecom, à ce moment-là, vous dites « pas question, il faut mon accord ! » Mais ils n'ont pas fait cela. Ils ont acheté ce qu'on appelle dans la société globale, non pas les actions de Monaco Telecom, ils ont acheté des actions de Cable & Wireless et, de ce fait, ils ont dit - et c'est ce qui est surprenant - qu'ils attendaient un an pour voir ce qui allait se passer. Par conséquent, même s'ils savent que vous ne changerez pas d'avis, on peut se demander pourquoi ils sont allés dans cette direction ? Peut-être ils sont allés dans cette direction parce qu'ils se disent qu'au bout d'un an, comme ils n'ont pas acheté les parts directes, vous allez peut-être être obligés de surenchérir. Dans un an, cela pourra poser un problème...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, non je me tiens à votre disposition pour...

M. Claude CELLARIO.- ... attendez. Est-ce que je me trompe dans mon raisonnement ou pas ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, vous vous trompez. Je me tiens, bien volontiers, pour les heures qui me restent de mon mandat, à votre disposition pour vous montrer les pactes d'actionnaires et des concessions - puisque vous êtes un élu - et vous verrez que ces inquiétudes ne sont pas fondées. Qu'ils choisissent un parcours ou un autre, il y a des technicités différentes mais au bout du tunnel, ils trouveront toujours l'Etat de Monaco.

M. Claude CELLARIO.- Qu'ils trouvent l'Etat de Monaco, j'en suis convaincu, mais cela dépend comment ils le trouvent. D'un côté, ils trouvent l'Etat de Monaco et ils ne pourront pas passer outre, et d'un autre, les choses devraient se faire différemment et c'est pour cette raison, je pense, qu'ils ont dit : « *On verra au bout d'un an* » !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, non, croyez-moi. Je peux vous montrer les documents, quand vous le voulez on peut prendre rendez-vous.

D'ailleurs la question avait déjà été posée lors d'une commission et sans entrer plus dans le détail, je peux vous dire que le système est bien bouclé et ils ne pourront pas prendre le contrôle. D'ailleurs, ils pourraient même acheter 20 % directement de Cable & Wireless, à la bourse anglaise.

M. Claude CELLARIO.- La seule question que je me suis posé c'est que dans cette situation-là pourquoi ont-ils dit « *au bout d'un an on va voir* » ?

M. le Ministre d'Etat.- Parce qu'ils espèrent qu'on change d'avis !

M. Claude CELLARIO.- Est-ce que c'est parce qu'ils pensent qu'ils vont faire monter les actions ? Quelle est leur stratégie ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais non, ils espèrent faire changer d'avis le Gouvernement.

M. Claude CELLARIO.- Non, puisque vous venez de dire solennellement que vous ne changerez pas d'avis. Pourquoi voulez-vous que dans un an vous changiez d'avis ? Il faut me l'expliquer !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Bon nombre de personnes peuvent faire des choses semblables, il y a des appels d'offres, des OPA qui n'ont pas de succès parce que finalement les actionnaires ne vendent pas, ou le cas d'un Conseil d'Administration qui peut mettre un veto. Cela est fréquent. J'ajoute que le Gouvernement monégasque n'est nullement dans l'embarras. Si quelqu'un se trouvait dans l'embarras - et je mesure mes mots parce que nous sommes en Séance Publique - ce serait la société BATELCO qui risque publiquement au plan international de se voir fermer la porte d'un pays occidental, petit certes, mais respectable et respecté.

Nous, nous sommes dans une situation tout à fait confortable parce que nous n'avons qu'à faire jouer nos droits d'autorité concédante d'un côté et, par ailleurs, de co-actionnaire avec des droits spécifiques et légalement protégés.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur GARDETTO. Sur Monaco Telecom ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Absolument, Monsieur le Président.

Je me suis exprimé tout à l'heure sur Monaco Telecom, le Gouvernement nous dit ce soir très officiellement qu'il n'a pas du tout l'intention d'autoriser une prise de contrôle de Monaco Telecom, même indirecte, par BATELCO.

Alors, il y a deux questions qui me viennent à l'esprit. La première : quelle est le sens de la prise de participation de 25 % ? Prise de participation minoritaire en sachant que les accords prévoient que s'ils ne prennent pas le contrôle de la société dans le délai d'un an, eh bien, Cable & Wireless rachète cette

prise de participation minoritaire pour 100 M\$. Quel est le sens de cette opération alors que le Gouvernement réitère le fait qu'il n'a pas l'intention d'autoriser une prise de contrôle de l'entreprise Monaco Telecom ? Dans le monde des affaires on ne fait en général rien pour rien surtout s'il y a de l'argent à perdre. Donc, je voudrais comprendre.

La deuxième question je vous la pose tout à l'heure, cela vous laisse le temps de répondre à celle-ci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première question on vient de répondre Monsieur GARDETTO. Ils ont fait cela, je pense, parce qu'ils imaginent que le Gouvernement pourrait changer d'avis.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est un simple portage. Ils ont mis 100 M\$ et ils retrouveront 100 M\$ dans un an. Donc, c'est ce qu'on appelle un portage.

M. le Ministre d'Etat.- Ma déclaration n'est pas seulement orale, pas seulement verbale, je l'ai écrite avant et je l'ai réécrite après. M. COLLE va vous adresser demain le texte et je vous invite à peser chaque mot de la fin du communiqué et vous verrez pour quelle raison le Gouvernement ne changera pas d'avis.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La deuxième question : si le rapprochement avec BATELCO est un faux rapprochement, quelle stratégie pour Monaco Telecom en termes de partenaire industriel dans la perspective du retrait de Cable & Wireless ? Quelle est la stratégie du Gouvernement à cet égard ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais plus modestement l'appeler une tactique, mais si vous voulez on peut utiliser le mot de stratégie un peu plus pompeux.

Cette stratégie existe et elle sera mise en place, vous me permettrez de ne pas la dévoiler parce qu'au moment où on la dévoile, on risque de jouer contre notre camp - on ne va pas marquer un but contre notre camp - mais elle existe, elle va dans le sens qui est partagé par nous tous. Moi, je suis là encore pour quelques jours mais sachez que le Gouvernement et même plus que le Gouvernement, les Hautes

Instances sont absolument déterminées dans ce sens-là et je suis certain que le Gouvernement continuera dans cette voie avec la prudence mais aussi le sens de l'anticipation que ce type de dossier exige et qui justement impose aussi un minimum de réserve.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Sans me donner, évidemment, le nom éventuel, est-ce qu'il y a des pourparlers avec d'autres partenaires potentiels ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vous révélerai pas en Séance Publique plus que ce qu'a dit M. PICCININI. Point, terminé. Vous pouvez poser une question, je ne réponds plus.

M. le Président.- C'est terminé ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- On n'en saura pas plus de toute façon. Pas ce soir.

(Rires).

M. le Président.- Non.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Beaucoup de questions ont été posées par mes collègues, c'est vrai qu'on en a parlé, on n'était pas au courant - on ne le pouvait pas d'ailleurs - de ce qui s'est passé il y a dix jours, on en a parlé en séance privée en présence du Gouvernement, bien sûr, lors de laquelle Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie nous a répondu sur un certain nombre de questions.

Je n'ai pas accès, bien entendu, au pacte d'actionnaires, je ne sais pas comment il a été rédigé, mais ce qui m'étonne sur ce sujet c'est qu'il n'ait pas été prévu - et Dieu sait que les personnes à la tête d'une ingénierie financière sont, effectivement, très intelligentes et très malins - une façon détournée de faire entrer finalement un nouvel actionnaire puisqu'il s'agit d'un nouvel actionnaire. J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une holding, j'ai bien compris que cette holding n'accueillait pas uniquement Monaco Telecom mais également un certain nombre d'autres participations. Toutefois, ce que je n'ai pas encore réussi à comprendre, parce qu'on n'a pas eu accès aux documents et vraisemblablement on n'aura pas

accès à ces documents, sauf peut-être si on nous les montre dans l'enceinte de votre bureau, Monsieur le Ministre, ce que je comprends pour des raisons de confidentialité, c'est comment le pacte d'actionnaires initial, à partir du moment où il a été bien ficelé, c'est-à-dire entre l'Etat de Monaco, la Compagnie Monégasque de Banque et Cable & Wireless, a été rédigé pour qu'il empêche justement ce genre de prise de participation détournée.

Alors, certes elle est aujourd'hui minoritaire mais je n'arrive pas à comprendre comment tant de juristes, de membres du Gouvernement - je crois que la cession date de 2004 - ont pu laisser une faille de cette nature dans un pacte d'actionnaires. Mais je n'ai accès qu'à très peu de documents, c'est-à-dire 10 %. Oui, j'ai du mal à comprendre.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux vous répondre directement, ce n'est pas une faille. J'ai relu le pacte d'actionnaires déjà l'an passé, je l'ai repris cet été, je l'ai relu plusieurs fois, je le connais par cœur maintenant. Ce n'est pas une faille, c'était clairement l'intention des parties de l'époque de ne pas interdire une participation minoritaire en direct dans la mesure où Cable & Wireless, gardant la majorité de la société monégasque, gardait le contrôle de la filiale Monaco Telecom. Ce n'était pas l'intention des parties, sinon le pacte aurait été rédigé autrement. Il n'y a pas la notion de prise de participation minoritaire ou indirecte, il y a la notion de changement de contrôle qui est définie d'ailleurs de manière très claire. Elle est même définie - et c'est pour cela que je dois dire que le pacte est bien rédigé - au niveau de Cable & Wireless elle-même, parce que Cable & Wireless a un capital qui est largement distribué en bourse. Un grand Etat pétrolier pourrait même se payer une OPA sur Cable & Wireless aujourd'hui. Le pacte prévoit même - la négociation a été faite correctement - à un contrôle de se positionner à hauteur de 40 % de l'holding cotée en bourse. Les précautions avaient donc été prises, dans le sens d'un changement de contrôle, pas dans le sens d'un actionnaire minoritaire parce que sinon il faut aussi interdire d'acheter des actions de Cable & Wireless, qui est actionnaire de Monaco Telecom ; on ne peut pas fermer la bourse de Londres, mais ces précautions avaient été prises. Je répète, pour dire, l'intention des parties de l'époque était clairement celle d'interdire un changement de contrôle, enfin pas d'interdire en absolu mais de mettre des sauvegardes en cas de changement de contrôle. On ne peut pas interdire un changement de contrôle. L'Etat, dans ce

cas-là, a le droit de récupérer les actions selon certaines modalités d'évaluation.

M. Laurent NOUVION.- Il y a également un point important, mise à part le contrat et mise à part ce qui est écrit, les engagements, c'est peut-être même encore plus important, c'est en fait un engagement de loyauté de Cable & Wireless vis-à-vis de l'Etat de Monaco et vis-à-vis de son troisième partenaire dans la structure.

C'est quand même assez étonnant que cette société anglaise extrêmement connue prenne la liberté de céder une partie de sa participation sans en informer ou sans avoir l'accord au préalable de l'Etat monégasque, ce sont des pratiques financières mais enfin ce ne sont pas des pratiques loyales entre personnes de bonne compagnie. Je sais que la finance est un monde de requins, mais quand même.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous laisse apprécier tout cela...

M. Laurent NOUVION.- ... mais c'est dommage que le partenaire britannique de Monaco Telecom n'ait pas fait preuve de loyauté à l'égard de l'Etat de Monaco. Je crois que c'est surtout cela le fond de l'affaire.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'était Monaco qui l'avait choisi au moment de remplacer l'ancien actionnaire, donc le Gouvernement de l'époque en avait jugé ainsi. Ce sont des partenaires qui - il suffit de voir les motivations qu'ils portent dans les communiqués de presse - ont besoin aussi de faire de la trésorerie parce qu'ils considèrent que le but principal est celui non seulement de recentrer les activités vers les Caraïbes, mais aussi de réduire l'endettement. Pour autant, ils n'avaient aucun accord préalable à solliciter dans le cadre de cette session en direct de minorité. Cela est clair et net.

M. Laurent NOUVION.- Ils pouvaient le faire mais ils n'ont pas informé l'Etat de Monaco, ce n'est pas très convenable.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ils l'ont fait pendant le week-end.

M. Laurent NOUVION.- Oui, ce n'est pas très convenable.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous sommes assez certains que l'accord a été paraphé le samedi et le dimanche matin, ils nous ont informés. D'ailleurs nous avons même vérifié auparavant les communiqués de presse, notamment dans la version française, qui reflètent clairement les faits et qu'il fallait l'accord de l'Etat de Monaco et nous avons encore précisé certains points. Mais cela est quand même la règle des affaires, ce n'est pas nous qui l'avons choisi.

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a plus d'intervention sur Monaco Telecom, je passe la parole à Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la S.B.M. parce que, Monsieur le Ministre, dans votre intervention, ainsi que dans l'intervention de plusieurs collègues, on a souligné l'importance de cette société dans l'emploi des Monégasques dans le futur. Le domaine des jeux, c'est environ 500 compatriotes qui y travaillent, aujourd'hui je ne serais pas grand devin en disant qu'il y a peu de chances que dans ce domaine on augmente le nombre de croupiers à 1 000. Par conséquent, il est évident que pour le futur emploi de nos jeunes Monégasques, il faut que tous les corps de métier de la S.B.M. puissent s'ouvrir à eux.

Il y a vraiment des métiers qui sont intéressants pour nos jeunes Monégasques, qu'il faut faire connaître. Cela doit être fait en collaboration à la fois avec l'Education Nationale et avec la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés, mais pas forcément que des jeunes diplômés. En effet, il y a plus de 3 000 personnes qui travaillent à la S.B.M., il y a différents corps de métiers, que ce soit dans l'hôtellerie, la restauration, les services techniques, l'administration, qui doivent s'ouvrir aux jeunes Monégasques parce que le futur pour notre génération passe aussi par les entreprises privées de Monaco.

L'Etat monégasque ne pourra pas absorber tous les futurs Monégasques. La S.B.M., les jeux, les ont déjà absorbés en partie, donc on ne pourra pas aller beaucoup plus loin. Si l'on veut leur préserver un avenir il faut que toutes ces corporations différentes s'ouvrent aux Monégasques et qu'on leur donne maintenant la possibilité de les intégrer.

Il y a de très bons métiers, il y a des salaires qui sont loin d'être négligeables, des perspectives de développement intéressantes, faisons tout afin de leur ouvrir cette voie-là.

M. le Président.- Pour aller dans cette direction, c'était une discussion qu'on avait eue il y a quelques années, c'était aussi de profiter du nouveau Lycée Hôtelier pour essayer de faire des mentions particulières par exemple sur la sommellerie, sur les barmans.

Alors, il y avait un problème parce qu'à Nice il y avait déjà une mention très active, mais c'est vrai que dans ces domaines-là, on pourrait très bien penser qu'il y a un gisement d'emplois très important.

Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M Eric GUAZZONNE.- Juste une précision, il n'y a pas que l'hôtellerie, on a besoin d'électro-techniciens, d'électro-mécaniciens, on a besoin de personnel également dans le domaine du spectacle. On a vraiment besoin de beaucoup de compétences. Donc, c'est clair que vous avez mis, Monsieur le Ministre, la filière technique à l'honneur dans votre réponse au rapport. Il faut justement revaloriser à tout prix - et je suis d'accord avec vous - cette filière, ce sont de bons métiers, il faut gommer cette image de filière technique comme étant l'échec de la filière générale. La filière technique, c'est un vrai choix, ce sont des métiers et il faut à tout prix les remettre à l'honneur.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, si vous me permettez, c'est pour cela d'ailleurs qu'il faut jouer la carte de la licence professionnelle qui va accompagner l'installation du Lycée Hôtelier dans des locaux superbes et avec cette volonté de tirer vers le haut l'enseignement technique et professionnel qui a été d'ailleurs une conviction et un combat que j'ai essayé de poursuivre dans toute ma vie précédente.

Sur la S.B.M., Monsieur GUAZZONNE, on peut dire que le Gouvernement partage entièrement votre point de vue.

Je voudrais dire quand même ici que je comprends très bien combien l'absence de perspective pour les jeux européens et, peut-être aussi pour les jeux américains, est ressentie dans le cœur même, dans la chair même des Monégasques dont l'histoire se mêle avec le développement des jeux et de la S.B.M..

Je me permets quand même d'attirer votre attention sur l'inquiétude, qui est tout à fait compréhensible, qui est qu'on abandonne un monde où la prospérité était liée à ces jeux pour les raisons que vous avez

soulignées à plusieurs reprises, Monsieur GUAZZONNE, et que tout le monde partage, parce que les goûts des clients ont évolué. Donc on quitte un monde connu et on va vers un monde inconnu et cela inquiète. Moi, je comprends tout à fait cela et le Gouvernement le comprend aussi. Il faudrait néanmoins faire attention de ne pas trop discréditer la S.B.M. elle-même. Dans la S.B.M., il y a les jeux, mais il y a aussi l'immobilier, il y a aussi l'hôtellerie et sur ces derniers domaines on ne peut pas dire que la S.B.M. soit en grave difficulté, c'est même plutôt le contraire.

Je termine par votre remarque initiale. C'est tout à fait vrai que l'emploi des Monégasques dans les parties de la S.B.M. qui fonctionnent bien, doit être une priorité pour nous et je peux vous assurer que M. Stéphane VALERI et moi-même ne passons pas un jour sans être attentifs à ce sujet, sans veiller au respect de la priorité nationale dans les embauches de la S.B.M.. Je vous ai d'ailleurs cité un exemple précis dans mon discours où le Gouvernement a demandé à la S.B.M. de refaire des appels à candidature parce qu'elle ne respectait pas la loi. Donc, restons quand même optimistes.

M Eric GUAZZONNE.- Je suis d'accord Monsieur le Ministre. Aujourd'hui, le secteur des jeux est en pleine mutation, c'est clair. Je ne sais pas vers quoi il va se diriger, mais il faut aussi savoir que Monaco reste une place forte du jeu en Europe et je ne vois pas pourquoi cela devrait changer. A partir de là, il y a aussi un avenir dans les jeux, après, on a subi des crises il faut donner effectivement des perspectives d'avenir pour les employés, il y a une mutation à opérer, elle va se faire, je pense, parce que tout le monde est d'accord sur ce point. Après, au-delà de la priorité d'emploi dans les autres secteurs, il s'agit de bien signifier à tous nos compatriotes tous les corps de métiers qui sont à leur disposition et de leur dire : « attention, vous avez de l'avenir dans la S.B.M. » parce que les jeux c'est une chose, mais vous avez l'hôtellerie, vous avez l'administration, vous avez les spectacles, il y a une réelle possibilité d'avoir des carrières intéressantes là-dessus et vraiment, c'est ce travail d'information qui doit être important plus que de mettre en place la priorité d'emploi qui, bien entendu, est très importante. Pour qu'il y ait une priorité d'emploi, il faudrait qu'il y ait des Monégasques qui soient intéressés par les places.

D'abord, les intéresser aux places et ensuite, veiller à ce que la priorité d'emploi soit respectée.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Surtout dans cette période de mutation, je pense que le management est très important. Je vais être caricatural mais on voit dans le pays voisin le management de France Telecom et ce que cela peut donner dans des métiers en mutation.

Je partage tout à fait ce que vous avez dit, ainsi que M. GUAZZONNE. Dans la réponse au rapport que nous avons eue tardivement, vous dites qu'au niveau de l'Education Nationale, tous les métiers possibles ne peuvent être évoqués, mais nous avons le souvenir en 1975, le Prince Rainier avait demandé aux Services de procéder dans ce sens. Certes, c'était une autre époque, mais de nos jours il y a des possibilités qui s'offrent, telles que la Journée des Métiers. Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé avait formulé une demande auprès du Conseil National quant à la transversalité pour l'insertion des jeunes. En outre, la loi sur l'apprentissage votée au Conseil National permet d'œuvrer dans ce sens.

Par ailleurs, pour ma part, dans mon métier, il nous faut des assistantes dentaires qualifiées. Lorsqu'on n'en trouve pas, une formation pour une qualification peut leur être proposée, sachant que cette formation est à la charge de l'employeur. Alors, les Services de la Principauté prennent en charge les charges sociales, on arrive à trouver des accords comme cela. J'insiste sur le fait que cette information de la jeunesse monégasque, doit être faite, mais c'est là où mon avis diverge avec M. GUAZZONNE, faisons respecter la priorité nationale à compétences égales.

Tout à l'heure je n'ai pas voulu relever dans votre réponse au rapport mais il y a quand même une phrase qui m'a fait réagir. Vous avez parlé des emplois dans les Services Fiscaux qui étaient habituellement réservés aux Français. Depuis la renégociation du Traité avec la France, les Monégasques ont le droit d'accéder à tous les postes, donc là aussi, faites attention, je suis peut-être susceptible, mais bon !

Je pense que la sémantique est importante en politique, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, je ne pense pas qu'il y ait eu de phrase ambiguë. En fait je ne parlais pas en droit, je parlais en fait, et Monsieur MARQUET, je ne peux pas vous révéler ici, parce que nous sommes en Séance Publique, mais le résultat que je vous ai annoncé n'est pas venu tout seul...

M. Bernard MARQUET.- Il n'est pas miraculeux, je vous l'accorde.

M. le Ministre d'Etat.- ... Donc, quelque part, le Ministre d'Etat, le Gouvernement ont travaillé sur le sujet.

Pour revenir aux emplois c'est un sujet très compliqué parce que la simplicité du raisonnement conduirait à penser qu'en étudiant, en faisant de la prospective, on pourrait décrire les emplois dont on aura besoin dans dix ans mais en réalité c'est une fausse bonne idée parce que les techniques vont tellement vite, le monde change tellement vite, que nous n'avons pas de réponse possible. La seule réponse possible, c'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'évolution de l'enseignement professionnel aujourd'hui, en France comme à Monaco, c'est d'arriver à former par grand secteur des jeunes polyvalents, des jeunes adaptables. La licence professionnelle hôtellerie formera des jeunes qui, parce que leur niveau sera BAC + 3, pourront se reconvertir. Aujourd'hui, on ne fait plus une carrière dans le même métier, chacun d'entre nous se met à jour sans arrêt. Mais, il faut vraiment avoir comme priorité de mieux renseigner les jeunes cela est sûr, s'agissant des filières porteuses, si on peut dire, d'emplois et il est vrai qu'on peut dire sans se tromper que dans dix ans on n'aura peut-être pas besoin d'une vingtaine d'anthropologues à Monaco...

(Rires).

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très simplement, en ce qui concerne la S.B.M. je voudrais dire que les employés de jeux vivent un malaise qui tient très certainement au management de la S.B.M., qui tient aussi à une instrumentalisation politique. Je voudrais saluer leur initiative qui est quand même assez courageuse de vouloir essayer de parler, de faire porter leur voix à travers une participation aux élections. C'est un cri qui doit être entendu, c'est une angoisse qui se manifeste aussi.

Je tiens à réitérer le fait que la S.B.M. reste fleuron à Monaco, que les employés de jeux en sont l'âme et la force puisque c'est quand même le cœur de métier de la société. Certes, il y a aussi l'hôtellerie, mais le Casino de Monte-Carlo est quand même l'emblème de la S.B.M. et je tiens à dire que du côté de notre majorité, nous sommes très mobilisés pour

que le statut des employés de jeux soit mieux reconnu et mieux protégé. C'est dans ce sens-là que nous ferons des propositions.

Je crois que la situation qui est vécue actuellement est révélatrice du malaise, qu'elle témoigne aussi de l'urgence à ce que des mesures, des décisions soient prises et je ne peux que réitérer mon propos à l'égard de l'actionnaire majoritaire pour qu'il puisse peser de tout son poids sur la politique de ressources humaines au sein de cette société. On ne peut pas continuer comme cela.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Juste un point parce que je n'ai pas bien compris où était le point de divergence. Mon propos est clair. La priorité d'emploi pour les Monégasques doit s'appliquer tout autant qu'il y ait des Monégasques qui postulent sur les postes. Je n'ai, il me semble, pas dit autre chose.

Après, par rapport à ce qui a été dit par M. GARDETTO, le statut des employés des jeux existe, la difficulté ne vient pas de la reconnaissance du statut d'employés de jeux, aujourd'hui, les difficultés viennent du fait qu'il y a une volonté de changer leur statut, c'est tout. Mais ce statut existe, soyons clairs.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai dit qu'il fallait le protéger.

M. Eric GUAZZONNE.- Pour cela je suis d'accord avec vous, mais le statut existe et il est bien reconnu. La Convention de 1946 le fixe, pour cela c'est clair.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'ai une dernière question pour le Gouvernement.

J'ai bien compris qu'en terme stratégique il y avait une orientation de la S.B.M. sur l'immobilier avec le projet du Sporting d'Hiver, qu'il y a un projet sur le développement du secteur de l'hôtellerie avec la rénovation de l'Hôtel de Paris, par contre je n'ai pas très bien compris où était l'orientation stratégique en matière de jeux.

Si vous pouviez m'éclairer pour connaître la position de l'actionnaire majoritaire et sur les actions qui sont prévues à court et moyen terme, sur le sujet.

M. le Ministre d'Etat.- La S.B.M., historiquement, je suis entièrement d'accord avec vous, c'était le Casino et les jeux. Aujourd'hui et je ne dis pas aujourd'hui avec la crise actuelle, c'est déjà depuis de très nombreuses années, la S.B.M. c'est les jeux, les jeux de table, les jeux automatiques, l'hôtellerie, l'immobilier.

Pour l'hôtellerie et l'immobilier, des décisions ont été prises. Elles ont été prises à la fois sur le plan des investissements à faire, à la fois aussi sur le plan social. Je me permets de redire ce que j'ai dit dans mon discours, et là vous pouvez dire ce que vous voulez, l'actionnaire majoritaire, l'Autorité concédant, c'est-à-dire pour être plus simple, M. Stéphane VALERI et moi-même, nous ne sommes pas étrangers à la signature de la Convention des intérieurs et des extérieurs.

Je veux bien que le Gouvernement ne remplisse pas ses obligations mais je vous donne un exemple concret dans ce secteur d'une Convention et donc d'un progrès social qui a été réalisé.

Sur les jeux c'est plus compliqué. Il n'y a pas aujourd'hui de réponse aussi aboutie que celle que j'ai donnée sur l'immobilier ou l'hôtellerie. Cela est tout l'enjeu du plan Renaissance, c'est l'enjeu aussi du management de la S.B.M. et là, le Gouvernement forme le vœu que des progrès rapides s'accomplissent sur les jeux de table mais aussi sur les jeux automatiques, même si ceux-ci marchent beaucoup mieux et qu'on ne peut pas mettre tous les jeux dans le même panier.

Il faut éviter les généralisations. Donc, la réponse à votre question précise sur les jeux, je ne suis pas en mesure de vous la donner aujourd'hui. Le Gouvernement accompagne la réflexion des dirigeants de la S.B.M.. Je n'en dirai pas plus ce soir sur ce sujet.

M. le Président.- Bien.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain mardi 11 décembre, dès 17 heures, pour le vote du quitus des comptes 2010 du Conseil National dans le cadre d'une Commission Plénière d'Etude.

La Séance Publique budgétaire débutera à 17 heures 30 afin de poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, à demain.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 50)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00
